

Rapport à monsieur le ministre de l'Éducation nationale,  
de la Jeunesse et des Sports  
madame la ministre de l'Enseignement supérieur,  
de la Recherche et de l'Innovation

---

# **Analyse des vœux et affectations dans l'enseignement supérieur des bacheliers 2021 après la réforme du lycée général et technologique**

N° 2022-004 – janvier 2022

*Inspection générale de l'éducation,  
du sport et de la recherche*

**Analyse des vœux et affectations dans l'enseignement supérieur  
des bacheliers 2021 après la réforme  
du lycée général et technologique**

**Janvier 2022**

**Mélanie CAILLOT  
Olivier SIDOKPOHOU**

Yannick ALMÉRAS  
Marie-Odile BOUQUET  
Frédéric FOREST  
Isabelle LEGUY  
Dominique OBERT  
Jean-Michel PAGUET  
Michel QUÉRÉ

*Inspecteurs généraux de l'éducation,  
du sport et de la recherche*

## SOMMAIRE

<b>Synthèse .....</b>	<b>1</b>
<b>Introduction .....</b>	<b>3</b>
<b>1. Des admissions dans l'enseignement supérieur davantage structurées par le choix des candidats que par les décisions des formations .....</b>	<b>4</b>
1.1. La réforme du lycée général et technologique au miroir de l'orientation post-bac : une réforme structurelle tournée vers l'enseignement supérieur .....	4
1.1.1. <i>Une nouvelle organisation qui vise à mettre l'élève au centre de la construction de son parcours.....</i>	<i>4</i>
1.1.2. <i>Une articulation entre la réforme du baccalauréat et l'enseignement supérieur qui se structure progressivement à mesure que la réforme se déploie .....</i>	<i>5</i>
1.2. Méthodologie de la mission : comment décrire le nouveau paysage ?.....	8
1.2.1. <i>Le défi de la description : quelle granularité ? .....</i>	<i>8</i>
1.2.2. <i>Les paramètres et les variables : les choix de la mission.....</i>	<i>8</i>
1.2.3. <i>L'importance de définir des indicateurs simples, robustes, et compréhensibles.....</i>	<i>9</i>
1.3. Les premiers constats sur le processus de candidature – proposition – admission .....	11
1.3.1. <i>Une répartition des profils de doublettes de spécialités de la voie générale en phase d'admission qui reste avant tout le reflet de candidatures, largement en cohérence avec les formations demandées.....</i>	<i>11</i>
1.3.2. <i>Du côté des candidats de la voie générale, des choix de doublettes de spécialités qui influent fortement sur l'orientation choisie .....</i>	<i>13</i>
1.3.3. <i>Les familles de vœux : le choix d'un champ d'étude ou d'un type de formation.....</i>	<i>14</i>
1.3.4. <i>Au-delà des choix de doublettes de spécialités, l'importance de la variable « niveau scolaire ».....</i>	<i>17</i>
1.3.5. <i>Une répartition socialement marquée dès les candidatures.....</i>	<i>19</i>
1.3.6. <i>Une répartition femmes / hommes très différente suivant les formations.....</i>	<i>23</i>
1.4. Des procédures de classement utilisées par les formations du supérieur faiblement impactées par la réforme du LGT .....	24
1.4.1. <i>Une compréhension inégale de la réforme et notamment des enseignements de spécialité .....</i>	<i>24</i>
1.4.2. <i>Un niveau de maîtrise variable du processus et de l'utilisation de l'outil d'aide à la décision (OAD) .....</i>	<i>25</i>
1.4.3. <i>La méthodologie de classement : le modèle dominant comprend une étape quantitative suivie d'un examen qualitatif des dossiers.....</i>	<i>26</i>
1.5. Les enjeux éthiques et sociaux.....	28
1.5.1. <i>L'ouverture sociale : une procédure automatisée, qui fait office de politique pour la plupart des formations.....</i>	<i>28</i>
1.5.2. <i>La question de la prise en compte du lycée d'origine.....</i>	<i>29</i>
1.5.3. <i>La transparence, la clarté et la pertinence des critères de classement : se saisir pleinement du rapport d'examen des vœux.....</i>	<i>30</i>
<b>2. Focus sur des profils et formations spécifiques : une adéquation au niveau général et des problématiques différentes .....</b>	<b>31</b>
2.1. Pass-L.AS et PC-SVT : des modalités d'accès variées avec un profil privilégié .....	33
2.1.1. <i>Le parcours d'accès spécifique santé (PASS) .....</i>	<i>33</i>
2.1.2. <i>La licence avec option « accès santé » (L.AS).....</i>	<i>36</i>

2.2.	Les formations en SHS et les profils autour des SES : des stratégies différentes .....	39
2.2.1.	<i>Les formations du champ des sciences humaines et sociales : des stratégies différentes selon les taux de pression et les profils d'étudiants recherchés.....</i>	40
2.2.2.	<i>Le devenir de profils construits autour de la spécialité sciences économiques et sociales .....</i>	46
2.3.	Regard sur des profils de la voie générale qui s'orientent préférentiellement vers des études supérieures scientifiques.....	48
2.3.1.	<i>Un marqueur fort : l'enseignement de spécialité de mathématiques.....</i>	49
2.3.2.	<i>Un focus sur la doublette mathématiques - physique-chimie.....</i>	50
2.3.3.	<i>Les doublettes mathématiques - sciences de l'ingénieur et mathématiques-numérique et sciences informatiques privilégient des orientations scientifiques .....</i>	52
2.3.4.	<i>La doublette mathématiques et sciences de la vie et de la Terre : des orientations très variées .....</i>	54
2.4.	Formations BTS et BUT, filières STMG et STI2D, les effets et limites de la politique des quotas .....	55
2.4.1.	<i>Les éléments de contexte : une volonté d'orientation des bacheliers technologiques et professionnels vers des filières sélectives courtes.....</i>	55
2.4.2.	<i>L'accueil des publics cibles : une ambition insuffisamment réalisée.....</i>	56
<b>3.</b>	<b>Pour une consolidation du continuum lycée - enseignement supérieur .....</b>	<b>61</b>
3.1.	Le renforcement du lien entre enseignements secondaire et supérieur : une nécessité pour mieux répondre aux objectifs de réussite dans l'enseignement supérieur .....	61
3.1.1.	<i>La liaison bac – 1 / bac + 1 : une interface complexe qui appelle des besoins de formation .....</i>	61
3.1.2.	<i>Les cordées de la réussite : un dispositif qui nécessite une implication des acteurs à chaque moment de la chaîne .....</i>	62
3.1.3.	<i>Les données générées par le suivi de l'accès à l'enseignement supérieur : une ressource à exploiter pour mieux comprendre l'impact des modalités et critères de classement .....</i>	62
3.2.	Poursuite et approfondissement de la réforme du lycée .....	63
3.2.1.	<i>Le rôle de l'orientation et de la réorientation .....</i>	63
3.2.2.	<i>La place des mathématiques.....</i>	64
3.2.3.	<i>L'enseignement scientifique.....</i>	65
3.3.	Poursuite de l'adaptation de l'offre de formation aux nouveaux profils.....	65
	<b>Conclusion .....</b>	<b>67</b>
	<b>Liste des préconisations.....</b>	<b>69</b>
	<b>Table des tableaux .....</b>	<b>71</b>
	<b>Table des graphiques.....</b>	<b>71</b>
	<b>Annexes.....</b>	<b>73</b>

## SYNTHÈSE

La mission d'analyse des vœux et affectations dans l'enseignement supérieur des bacheliers 2021 s'est intéressée à la première génération de bacheliers généraux issus de la réforme du lycée. Les analyses s'appuient à la fois sur des extractions de la base de données Parcoursup et sur les comptes rendus d'audition de plus de 220 formations. La mission a retenu des indicateurs ne nécessitant qu'une culture statistique de base, dans le but d'en prévoir une déclinaison simple au niveau des académies et des formations, et d'en faire des outils de travail et d'échanges les plus accessibles possibles.

### **Des admissions dans l'enseignement supérieur davantage structurées par le choix des candidats que par les décisions des formations**

L'importance du choix donné à l'élève dans la construction de son parcours constitue un élément fort de continuité entre la réforme du baccalauréat général et la procédure d'affectation dans l'enseignement supérieur. L'analyse menée par la mission montre que les élèves / futurs étudiants ont pleinement intégré cette continuité et ont effectué des choix d'orientation post-bac dans la même logique que celle qui a prévalu pour leurs choix de spécialité, ce qu'illustrent les constats suivants :

- la structure des admis est avant tout le reflet de la structure des candidatures, c'est-à-dire des vœux des élèves ;
- les formations accueillent toutes un grand nombre de doublettes d'enseignements de spécialité (EDS) différentes, avec, dans le même temps, le plus souvent un cœur de cible qui correspond à des choix d'orientation des élèves en cohérence avec la formation ;
- les élèves ayant fait un même choix de doublettes d'EDS de terminale se répartissent dans des formations variées, avec, dans le même temps, une concentration plus forte sur les formations qui apparaissent en cohérence avec les spécialités poursuivies ;
- les écarts dans le niveau de diversité de profils dans les candidatures, comme dans les admis, sont plus à relier aux champs disciplinaires (très grande diversité en SHS, moindre dans les formations scientifiques) qu'au caractère sélectif ou non sélectif de la formation.

### **Le rôle des formations dans le processus : un travail mené avec rigueur, mais des progrès nécessaires en termes de transparence**

La mission a pu, grâce aux nombreux entretiens qu'elle a menés, établir un état des lieux inédit des pratiques des formations en matière de classement des candidatures. Elle a pu ainsi objectiver des pratiques qui, pour ce qui est des formations sélectives, étaient installées bien avant l'instauration de Parcoursup ou d'admission post-bac (APB), et n'avaient jamais été documentées au nom de la confidentialité des travaux des jurys.

Concernant la maîtrise des modalités de la réforme par les formations du supérieur, la mission a noté, de manière assez compréhensible, un degré inégal d'appropriation, le tronc commun de la série générale étant apprécié et utilisé pour les classements, alors que les compétences apportées par chaque spécialité ne sont pas toujours bien identifiées. À l'inverse, il est apparu que la spécialité mathématiques demeurait fortement valorisée, même dans des formations où cette discipline joue un rôle mineur. Ce constat amène en particulier à préconiser une clarification des besoins réels en mathématiques du côté des formations du supérieur.

Sur les modalités de classement des dossiers, la mission a pu mesurer que si le travail, conséquent et mené le plus souvent avec un grand sens des responsabilités, se déroule en général en deux temps entre classement quantitatif et analyse qualitative des dossiers, la maîtrise des règles est parfois insuffisante, notamment sur les choix des critères et leur communication. Ce constat amène la mission à inviter les ministères à clarifier le type de critères (notamment celui du lycée d'origine) utilisable et les établissements à s'approprier le rapport public Parcoursup en le détaillant et en assurant sa cohérence avec les attendus et la communication faite directement auprès des candidats. La mission note par ailleurs que l'existence de Parcoursup, plateforme nationale, publique, regroupant l'écrasante majorité des formations et régie par des règles précises et qui s'imposent à tous, constitue une vraie opportunité pour faire progresser les pratiques dans le sens de l'équité, de la transparence, et de la confiance des élèves et des familles.

Dans l'ensemble, le niveau scolaire influence fortement les classements établis par les commissions d'examen des vœux et la procédure a un faible impact sur les caractéristiques sociales et la répartition

femmes / hommes. Au regard de l'importance des enjeux de mixité, la mission préconise, au-delà des actions de sensibilisation indispensables en amont, l'affichage d'objectifs de mixité, dans la même logique que celle préconisée pour le lycée par le rapport *Faire de l'égalité filles - garçons une nouvelle étape dans la mise en œuvre du lycée du XXI<sup>e</sup> siècle*, voire une évolution réglementaire permettant la prise en compte de ce critère par les commissions d'examen des vœux.

### **Focus sur des profils et formations : une adéquation au niveau général et des problématiques différentes**

L'analyse de la mission montre que si le parcours accès spécifique santé (PASS) reste alimenté par des profils proches de l'ancienne série scientifique (S), un basculement s'est produit puisque la majorité des admis en PASS issus de la voie générale a choisi en terminale les spécialités Physique-chimie et SVT, associées à l'option mathématiques complémentaires. Quant aux licences avec option « Accès santé » (L.AS), elles constituent bien une voie de diversification des profils accueillis en études de santé.

Concernant les formations de sciences humaines et sociales, domaine traditionnellement très ouvert en termes de profils, l'analyse de la mission montre que ces formations accueillent toujours des profils variés, avec cependant une interrogation qui subsiste dans les formations faisant appel aux mathématiques sur le niveau requis et sur la place des profils comportant l'option mathématiques complémentaires. Du point de vue des nouveaux profils, si le profil mathématiques (M) - sciences économiques et sociales (SES) a pleinement trouvé sa place, le profil SES - sciences de la vie et de la Terre (SVT), particulièrement en phase avec des enjeux à l'interface des sciences du vivant et des sciences humaines est encore insuffisamment identifié.

Pour ce qui est des formations scientifiques, l'analyse de la mission fait apparaître que les profils qui s'orientent préférentiellement vers les sciences le font de manière plus forte que les anciens profils de terminale S. Par ailleurs, les classes préparatoires aux grandes écoles (CPGE) et les formations tournées vers les métiers d'ingénieurs ont été alimentées de manière très significative (au-delà de 80 %) par des élèves ayant choisi la spécialité mathématiques associée à l'option mathématique experte (ME) et une autre spécialité scientifique (le plus souvent physique-chimie [PC]). Au-delà de ces résultats positifs, la mission pointe aussi les zones de fragilité que constitue la présence encore trop faible des spécialités numériques et sciences informatiques (NSI) et sciences de l'ingénieur (SI) et pose la question du nombre global d'élèves choisissant les sciences, qui reste un défi majeur à relever pour les années à venir.

L'analyse de la mission fait enfin apparaître que le taux de bacheliers technologiques en bachelor universitaire de technologie (BUT) et de bacheliers professionnels en brevet de technicien supérieur (BTS) a augmenté significativement et identifie quelques pistes à même de conforter cette tendance, en particulier au travers d'une amélioration du dispositif dit de l'avis favorable.

### **Pour une consolidation du continuum lycée-enseignement supérieur**

Pour terminer, le rapport s'intéresse aux pistes pouvant être exploitées pour donner une réalité nouvelle au continuum bac – 3 / + 3. Il insiste d'abord sur la responsabilité des autorités académiques dans la mise en œuvre de Parcoursup et identifie notamment le renforcement de l'information commune par des bilans annuels qui pourraient s'inspirer de la méthodologie proposée par la mission, réunissant les acteurs de l'enseignement scolaire et supérieur. Il aborde ensuite du côté de l'enseignement scolaire l'importance de l'orientation, en reprenant un certain nombre de recommandations formulées dans le rapport annuel de l'IGÉSR<sup>1</sup>, en particulier celle qui consiste à doter les lycées des outils leur permettant de procéder au suivi des élèves ayant quitté l'établissement. Enfin, il se place du côté de l'enseignement supérieur en rappelant les enjeux liés à l'adaptation de l'offre de formation à la nouvelle diversité des profils pour conduire tous les étudiants à la réussite de leur parcours.

---

<sup>1</sup> IGÉSR (2020). L'orientation : de la quatrième au master. Rapport thématique annuel.

## Introduction

Les ministres en charge de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sport (MENJS<sup>2</sup>) et de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation (MESRI) ont souhaité que l'inspection générale de l'éducation, du sport et de la recherche (IGÉSR) mène une mission d'expertise et de suivi qui puisse analyser l'intégralité du processus d'orientation et d'affectation dans l'enseignement supérieur, depuis les vœux émis par les élèves jusqu'à l'inscription dans les formations du supérieur. Une attention particulière est demandée « *sur la manière dont les formations veilleront à conserver dans leur classement la diversité des profils présente dans les vœux, ainsi qu'aux efforts qu'elles feront en matière d'ouverture sociale et d'équilibre des genres.* »<sup>3</sup>

Pour conduire son travail d'expertise, la mission a croisé des informations quantitatives extraites de la base de données Parcoursup<sup>4</sup> et des données qualitatives recueillies auprès d'établissements d'enseignement supérieur ou de regroupements d'établissements<sup>5</sup>. L'analyse des extractions de la base de données permet un suivi d'ensemble de la procédure (candidatures, propositions, admissions en phase principale et complémentaire) que les auditions viennent éclairer en précisant la mécanique du classement des vœux et des choix opérés par les commissions d'examen des vœux.

Concernant les données quantitatives, elles concernent les 930 505 candidats ayant formulé au moins un vœu sur la plateforme Parcoursup en 2021 (et les 949 935 de 2020) dont 382 770 élèves de terminale générale, les formations dans lesquelles ils ont formulé des vœux (789 040 places proposées en 2021 dans plus de 17 000 formations et 775 982 en 2020), les propositions faites par les commissions d'examen des vœux des formations et les réponses données par les candidats (admission), en distinguant la phase principale de la phase complémentaire. En cherchant à répondre à deux questions : « *où vont les candidats de tel profil ?* » et « *qui vient dans telle formation ?* » le rapport présente les données du point de vue des profils des candidats et du point de vue des formations afin d'identifier ce qui relève des choix des candidats (vœux, admission) de ceux des formations (proposition). Au-delà du profil de candidats (type de baccalauréat, choix de spécialités pour les élèves de série générale), la mission analyse la répartition des candidats selon leur niveau scolaire (mention au baccalauréat), leur situation sociale (bourse du secondaire, catégorie socio-professionnelle des parents) ou leur sexe.

Outre les données chiffrées, les auditions des acteurs nationaux et des établissements apportent des précisions sur la politique de recrutement, sur la façon dont les formations du supérieur opèrent le classement ou la sélection des candidats (cadrage et pilotage du classement, outils d'évaluation, processus) et sur les difficultés et pistes d'amélioration proposées.

Plus précisément, la mission a rencontré un panel d'établissements ou de groupement d'établissements comprenant des lycées (classes préparatoires aux grandes écoles [CPGE]), sections de techniciens supérieurs [STS], diplôme national des métiers d'arts et du design (DN MADE), des universités (licences et bachelor universitaire de technologie [BUT]) et d'autres établissements d'enseignement supérieur (Institut d'études politiques [IEP], écoles d'ingénieurs et écoles de commerce) au sein des académies de Paris, Versailles, Rennes, Bordeaux, Besançon, Aix-Marseille, Lille et La Réunion. Ces auditions représentent plus de 220 formations réparties dans près de 50 établissements.

Sans prétendre à une exhaustivité inatteignable, le rapport propose une première série de constats sur le devenir des candidatures des bacheliers 2021, sur les enjeux liés à la réforme du lycée, sur les points de vigilance qui apparaissent à l'issue de cette première campagne post-réforme du lycée. Pour ce faire, il présente dans une première partie les principaux résultats des analyses de la mission sur les différentes étapes de la procédure, avant d'entrer plus finement dans les relations entre profils de bacheliers et formations du supérieur à travers quatre focus : entrée dans les études de santé, formations du domaine des sciences humaines et sociales (SHS), profils qui s'orientent vers les études scientifiques et, enfin, BTS et BUT. Ces choix recouvrent une grande partie de l'offre de formation du supérieur et mettent également l'accent sur des domaines impactés par d'autres réformes que celle du baccalauréat général (santé, BUT). La dernière

---

<sup>2</sup> Le glossaire figure en annexe 3.

<sup>3</sup> Les lettres de saisine et de désignation figurent en annexes 1 et 2.

<sup>4</sup> Le détail des données utilisées figure en annexe 5.

<sup>5</sup> La liste des personnes auditionnées figure en annexe 4.

partie est, quant à elle, consacrée à la façon dont la liaison enseignement secondaire-enseignement supérieur peut être renforcée.

## **1. Des admissions dans l'enseignement supérieur davantage structurées par le choix des candidats que par les décisions des formations**

Après un rappel du contexte et des choix méthodologiques de la mission, cette première partie présente les éléments d'analyse d'ensemble des liens entre les profils des candidats et les candidatures, propositions et admissions dans les formations. L'analyse s'intéresse de manière spécifique aux caractéristiques scolaires, sociales et à la répartition femmes / hommes. Pour finir cette partie, la mission présente la façon dont les formations du supérieur ont appréhendé la réforme du baccalauréat dans leur modalité de classement des candidatures.

### **1.1. La réforme du lycée général et technologique au miroir de l'orientation post-bac : une réforme structurelle tournée vers l'enseignement supérieur**

#### **1.1.1. Une nouvelle organisation qui vise à mettre l'élève au centre de la construction de son parcours**

La réforme du lycée général et technologique (LGT), mise en place progressivement entre 2019 et 2021, propose une structuration du parcours des élèves qui, dans la voie générale, rompt avec la logique des séries qui prévalait depuis 1965.

Le lien entre la réforme du lycée et l'enseignement supérieur est affirmé dès les prémices de la réforme au travers de la lettre de mission adressée à Pierre Mathiot<sup>6</sup>, chargé de poser les bases du nouveau baccalauréat<sup>7</sup> : « *Des propositions sont attendues pour dessiner ce baccalauréat renouvelé, qui préparera la réussite dans l'enseignement supérieur et donnera ainsi à chaque lycéen la possibilité d'imaginer, de consolider et de déployer son projet d'avenir* ».

À la suite de ce rapport, une nouvelle organisation du lycée général et technologique est mise en place à partir de la rentrée 2019, qui fait profondément évoluer l'organisation du cycle terminal de la voie générale :

- un tronc commun constitue la majorité de l'horaire élève<sup>8</sup> et comporte les disciplines suivantes : français, histoire-géographie, langues vivantes, enseignement scientifique et éducation physique et sportive et philosophie en terminale ;
- un choix, pour un volume horaire de 12 h, de trois spécialités en première, deux d'entre elles étant poursuivies en terminale ;
- une possibilité de compléter son cursus par un choix d'options.

Au-delà de la fin du système des séries, la réforme est marquée par un renversement de la place respective de l'élève et du conseil de classe dans certains jalons essentiels d'orientation. Alors que le conseil de classe était décisionnaire quant à la série de première générale (L, ES ou S), le choix de la spécialité revient dorénavant à l'élève, que ce soit en fin de seconde ou en fin de première générale.

Dans cette nouvelle organisation du lycée général et technologique, le discours qui est tenu vis-à-vis des élèves et des familles est double :

- une affirmation forte de la liberté du choix des spécialités, l'appétence de l'élève devant être l'élément principal de choix ;
- une insistance sur la construction progressive d'un parcours menant à une entrée réussie dans l'enseignement supérieur.

---

<sup>6</sup> Professeur des universités, et auteur du rapport *Un nouveau baccalauréat pour construire le lycée des possibles, un enjeu majeur pour notre jeunesse, un défi essentiel pour préparer la société de demain*, rapport remis à Jean-Michel Blanquer, ministre de l'éducation nationale, le 24 janvier 2018. La bibliographie complète figure en annexe 9.

<sup>7</sup> *Ibid.*

<sup>8</sup> L'emploi du temps d'un élève de voie générale se répartit entre 16 h d'enseignement de tronc commun en première (15h30 en terminale), et 12 h d'enseignement de spécialité, en première comme en terminale. A cela peuvent s'ajouter une ou plusieurs options facultatives.

### 1.1.2. Une articulation entre la réforme du baccalauréat et l'enseignement supérieur qui se structure progressivement à mesure que la réforme se déploie

Les modalités d'entrée dans le premier cycle universitaire sont, en même temps que la réforme du LGT s'installe, modifiées par la loi du 8 mars 2018 relative à l'orientation et à la réussite des étudiants, dite loi ORE<sup>9</sup>, qui prévoit que « *l'inscription dans une formation du premier cycle dispensée par un établissement public est précédée d'une procédure nationale de préinscription qui permet aux candidats de bénéficier d'un dispositif d'information et d'orientation qui, dans le prolongement de celui proposé au cours de la scolarité du second degré, est mis en place par les établissements d'enseignement supérieur* ». Cette procédure se matérialise par la création d'un téléservice national, Parcoursup<sup>10</sup>, qui assure le recueil et la gestion des vœux des candidats, gère les propositions faites par les formations aux candidats et les affectations en fonction des choix des candidats parmi ces propositions. Selon la même logique qui prévaut dans le choix des spécialités de lycée, au terme du parcours de confirmation (par les candidats) et d'examen (par les commissions) des vœux d'affectation, les candidats ont le dernier mot concernant la formation dans laquelle ils s'inscrivent après réception des propositions.

Durant les deux années qui ont conduit la première cohorte du nouveau baccalauréat de l'année de seconde à l'obtention du baccalauréat en 2021<sup>11</sup>, la question de l'articulation de la réforme avec les attendus de l'enseignement supérieur, ainsi que celle des cohérences de choix de parcours ont été au cœur des débats et des discussions faisant intervenir formations de l'enseignement supérieur, ministères, associations d'enseignants, d'élèves et de parents d'élèves. Dans le cadre d'un discours général des formations plutôt positif à l'égard de la liberté de choix offerte aux élèves, deux points font particulièrement débat :

- la pertinence des combinaisons de spécialités, qualifiées parfois d'« *exotiques* » (SVT-arts-SES par exemple), s'éloignant fortement des anciennes séries ;
- les attendus des formations scientifiques, dont le recrutement de bacheliers généraux était quasi entièrement concentré sur la série S, et qui manifestent publiquement leur inquiétude d'être confrontées à des profils qu'elles ne pourront pas faire réussir<sup>12</sup>.

L'institution est amenée à préciser certains points, que ce soit au travers de documents de communication et d'infographies destinés à éclairer le choix des lycéens<sup>13</sup> ou au travers d'une *Charte pour une orientation progressive et accompagnée au service de la liberté de choix et de la réussite des lycéens*, signée le 17 janvier 2019 par les ministres chargés de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur, ainsi que les principales conférences de l'enseignement supérieur. L'article 3, en particulier, précise l'équilibre entre la liberté de choix et la cohérence du parcours :

*« Les signataires s'accordent pour rappeler que les attendus de l'enseignement supérieur sont les connaissances et les compétences nécessaires à la réussite dans chaque filière. [...]. Les signataires s'engagent à informer les candidats que, compte tenu de l'ouverture et de la diversité des parcours que la réforme du baccalauréat garantit, les attendus ne sont pas destinés à exiger un enseignement de spécialité ou un parcours scolaire pour pouvoir entrer dans une formation d'enseignement supérieur, ni à limiter des choix ou créer de véritables conditions d'entrée dans une formation de l'enseignement supérieur. En revanche, ils éclairent le lycéen quant aux éléments qui favorisent sa réussite dans la formation qu'il vise*

<sup>9</sup> L'article 1<sup>er</sup> de la loi du 8 mars 2018 est désormais codifié aux articles L. 612-3 et L. 612-3-2 du code de l'éducation.

<sup>10</sup> Décret n° 2018-369 du 18 mai 2018 relatif à la procédure nationale de préinscription pour l'accès aux formations initiales du premier cycle de l'enseignement supérieur et modifiant le code de l'éducation, désormais codifié aux articles D. 612-1 et suivants du code de l'éducation.

<sup>11</sup> Il est à signaler que la réforme a été mise en place simultanément en seconde et en première en 2019. La première génération du nouveau baccalauréat, qui fait l'objet de cette étude, n'a donc pas connu la totalité des enseignements du lycée général et technologique rénové.

<sup>12</sup> « *Nous sommes les plus touchés par la réforme du lycée : d'abord, car les autres disciplines ne s'enseignent pas aussi progressivement que les nôtres, ensuite parce que la place des sciences dans ce bac est optionnelle, le tronc commun étant très marginal par rapport aux autres disciplines* ». Citation de la vice-présidente de la conférence des doyens et directeurs des UFR scientifiques (CDUS) dans un entretien donné à l'AEF le 27 novembre 2019.

<sup>13</sup> On peut citer en particulier le site [Horizons21](https://horizons21.org/), créé par l'ONISEP, qui permet aux élèves de faire un lien entre des choix de spécialités, des univers de formation et des métiers.

*et l'accompagnent dans la construction d'un parcours cohérent au regard de son projet personnel et professionnel. À ce titre, ils peuvent énoncer un certain nombre d'enseignements qui, s'ils ont été suivis par le lycéen au cours de son parcours scolaire, favoriseront sa réussite dans la formation choisie. »*

C'est au regard et dans le respect de cette charte que sont établies les communications officielles, qu'elles émanent de l'Institution ou des formations de l'enseignement supérieur.

Du côté de l'Institution, le décret de création de Parcoursup prévoit une présentation des caractéristiques des formations, comprenant notamment les connaissances et compétences attendues pour la réussite dans la formation<sup>14</sup>. Ces dernières font l'objet d'un cadrage national<sup>15</sup>. Le canal d'information est donc celui de la plateforme Parcoursup<sup>16</sup>. Ces attendus généraux sont complétés en 2021 d'un encadré spécifique de conseils aux bacheliers. Ils sont plus ou moins directifs suivant les formations, et s'inscrivent dans le cadre défini par l'article 3 de la charte<sup>17</sup> :

- très ouverts pour les formations qui s'appuient sur les enseignements du tronc commun (en particulier lettres et sciences humaines) :

**Licence de droit** : « La formation peut accueillir des profils variés, quels que soient les enseignements de spécialité et les options choisis au lycée. »

**IFSI** : « La formation peut accueillir des profils variés, quels que soient les enseignements de spécialité et les options choisis au lycée. »

- ouverts, mais avec une insistance sur la nécessité d'avoir suivi un enseignement de mathématiques pour des formations nécessitant des bases de statistiques :

**Diplôme de comptabilité et de gestion** : « [...] Pour les lycéens issus de la voie générale, il est conseillé d'avoir quelques bases en mathématiques et en conséquence d'avoir au moins suivi l'enseignement de spécialité **mathématiques en classe de première**. »

**Licence d'économie et gestion** : « En première générale, pour réussir pleinement dans la formation, il est conseillé aux lycéens de suivre au moins l'un des enseignements de spécialité suivants : **sciences économiques et sociales ou mathématiques**. En terminale générale, pour réussir pleinement dans la formation, il est conseillé aux lycéens de suivre au moins l'enseignement de spécialité **sciences économiques et sociales** ou un enseignement de mathématiques (que ce soit l'enseignement de spécialité **mathématiques** ou l'option **mathématiques complémentaires**). »

- plus précis et directifs pour les formations scientifiques et technologiques :

**INSA** : « En première générale, pour réussir pleinement dans la formation, il est conseillé aux lycéens de suivre au moins **deux des enseignements de spécialité scientifiques suivants : mathématiques, physique-chimie ou sciences de l'ingénieur**, complétés d'un troisième enseignement de spécialité de leur choix.

En terminale générale, pour réussir pleinement dans la formation, il est conseillé aux lycéens de suivre :

- l'enseignement de spécialité **mathématiques**, complété d'un second enseignement de spécialité scientifique de leur choix ;

<sup>14</sup> [Article D612D. 612-1-5](#) du décret n° 2018-369 du 18 mai 2018.

<sup>15</sup> À l'exception des formations initiales ne conduisant pas à la délivrance d'un diplôme national, les attendus pouvant être complétés par les établissements ([article D612D. 612-1-6](#) du décret n° 2018-369 du 18 mai 2018).

<sup>16</sup> Les attendus sont notamment repris sur le site de l'ONISEP déjà mentionné, et un accompagnement personnalisé a été mis en place par le ministère à destination des candidats, au travers en particulier d'un numéro vert Parcoursup et de 11 campagnes téléphoniques ciblées pour toucher les candidats en difficulté dans la procédure.

<sup>17</sup> Ces informations, détaillant les spécialités pour les bacheliers généraux, sont complétées par un *nota bene* selon le type de formation :

- « les lycéens faisant d'autres choix de parcours peuvent également réussir dans la formation, grâce à leur motivation et à l'appui des dispositifs de réussite (OUI-SI) mis en place pour les accompagner » ;
- « Les lycéens faisant d'autres choix de parcours peuvent également réussir dans la formation, s'ils ont la motivation et le niveau nécessaires, au regard des attendus de la formation mentionnés ci-dessus. »

- ou, à défaut, deux enseignements de spécialité scientifiques de leur choix, complétés de l'option mathématiques complémentaires. »

**PASS** : « en première générale, pour réussir pleinement dans la formation, il est conseillé aux lycéens de suivre les enseignements de spécialité **physique-chimie** et **sciences de la vie et de la Terre** (ou **biologie - écologie** en lycée agricole), complétés d'un troisième enseignement de spécialité de leur choix.

En terminale générale, pour réussir pleinement dans la formation, il est conseillé aux lycéens de suivre au moins l'un des deux enseignements de spécialité suivants : **physique-chimie** ou **sciences de la vie et de la Terre** (ou **biologie - écologie** en lycée agricole). »

Les formations de l'enseignement supérieur elles-mêmes communiquent par deux canaux distincts :

- un canal officiel, au travers de sites, de brochures ou de foires aux questions qui présentent leur position par rapport à la réforme et où l'on retrouve la même typologie que pour les conseils institutionnels :

#### **Sciences Po Paris, extrait de la FAQ<sup>18</sup>**

##### **Question :**

« Je suis en classe de seconde, quelle spécialité dois-je choisir en première pour me présenter en terminale à Sciences Po ? »

##### **Réponse :**

« Choisissez les spécialités, et la combinaison de spécialités, qui vous permettront de réussir au mieux. Aucune spécialité, ni combinaison de spécialités, n'est obligatoire ni conseillée pour se porter candidat à Sciences Po. Toutes les combinaisons sont les bienvenues. Sciences Po recherche des élèves excellents, quelle que soit la voie qu'ils ont choisie pour y parvenir. »

#### **Concours véto post-bac<sup>19</sup>**

« En classe de première, hormis les SVT, fortement recommandée, il est recommandé de choisir également mathématiques et physique-chimie.

En classe de terminale, il est judicieux de choisir SVT (ou biologie-écologie en lycée agricole) et physique-chimie, avec de préférence l'option mathématiques complémentaires.

Malgré ces recommandations, la doublette SVT / mathématiques donne exactement les mêmes chances, à notes égales. La doublette mathématiques / physique-chimie confère un peu moins de points, mais fonctionne aussi si les notes sont très bonnes.

Toutes les autres spécialités, sans exception, sont acceptées, mais il faut avoir d'excellentes notes pour être admissibles. »

- des canaux plus directs, au travers de salons et des journées portes ouvertes.

Il est à noter que la cohérence entre ces deux canaux n'est pas toujours assurée, le suivi mené dans le cadre de leurs missions permanentes par les groupes disciplinaires de l'IGÉSR laissant apparaître une focalisation de certaines formations sur des profils parfois plus resserrés que les conseils officiels, avec une insistance en particulier sur le profil mathématiques - physique-chimie (M-PC), y compris pour des formations du domaine de la santé et du vivant. Même si on peut estimer que ces discordances peuvent se comprendre pour une réforme qui se met en place, il conviendra d'éviter qu'elles ne perdurent pour ne pas créer d'inquiétude et de confusion chez les élèves et leurs familles et d'iniquité vis-à-vis des lycéens qui n'auraient pas accès à ces informations données de vive voix (cf. infra).

<sup>18</sup> <https://www.sciencespo.fr/admissions/fr/faq.html#>

<sup>19</sup> <https://concours-veto-postbac.fr/local/mcms/index.php?p=choix-specialites>

## 1.2. Méthodologie de la mission : comment décrire le nouveau paysage ?

### 1.2.1. Le défi de la description : quelle granularité ?

Les choix des élèves au lycée, tels que les décrivent les notes de la DEPP<sup>20</sup>, font apparaître, dans la voie générale, un paysage qui s'est fortement fragmenté : là où il suffisait de trois séries pour décrire toute la voie générale, les 15 premières doublettes de spécialités réunissent simplement 90 % des élèves<sup>21</sup>, ce qui est certes considérable, mais conduit aussi à s'interroger sur le devenir, au moment de l'accès à l'enseignement supérieur, des bacheliers qui ont fait des choix de doublettes moins fréquentes.

Là où la granularité des analyses concernant l'orientation post-bac descendait dans la plupart des études statistiques jusqu'au niveau de la voie (générale, professionnelle et technologique)<sup>22</sup>, parfois de la série, il est possible de descendre, au sein de la voie générale, jusqu'au niveau des doublettes de spécialité de terminale (soit plus de 400 possibilités, si on prend en compte les différents domaines artistiques de la spécialité arts), voire de tenir compte de la spécialité non poursuivie en terminale, ou encore des options, ce qui aboutit à plusieurs milliers de profils possibles.

Tout ceci, croisé avec la multiplicité des éléments de caractérisation des candidatures (boursier-non boursier, femme / homme, mention au baccalauréat, origine géographique, etc.) et mis en relation avec les milliers de formations accessibles via Parcoursup (plus de 17 000), dessine un espace des orientations multidimensionnel complexe à déchiffrer mais potentiellement riche d'enseignements sur les conditions d'accès à l'enseignement supérieur.

Le choix de la mission a été de renoncer à une exhaustivité inatteignable qui risquait d'être peu intelligible et de définir un périmètre d'observation qui permette d'effectuer une première série de constats : sur le devenir des candidatures des bacheliers 2021, sur les enjeux liés à la réforme du lycée, sur les points de vigilance qui apparaissent à l'issue de cette première campagne post-réforme du lycée.

Plusieurs principes ont en particulier guidé les choix de la mission :

- Avoir un double regard candidats / formations : quelles formations pour quels candidats ? quels candidats pour quelles formations ?
- Examiner les grands flux, que ce soit du côté candidat ou formation, mais sélectionner également quelques viviers plus réduits, emblématiques des nouvelles possibilités offertes aux lycéens ;
- Prêter une attention particulière aux formations pour lesquelles la cohérence des parcours des candidats questionne le plus ;
- Tenir compte des points d'intersection entre les trois voies (en STS ou IUT par exemple).

### 1.2.2. Les paramètres et les variables : les choix de la mission

L'annexe 5 présente de manière précise le champ de l'étude et les données fournies à la mission, en indiquant à la fois les doublettes de spécialités, les variables et les formations. Il a été décidé, dans plusieurs cas, de distinguer des doublettes identiques au regard du choix ou non d'une option mathématiques complémentaires ou mathématiques expertes. La mission a considéré que, pour cette première étude, descendre au niveau des triplettes de première n'apportait pas d'éléments décisifs en termes de compréhension des logiques de choix et de répartition des admissions. Cela ne signifie évidemment pas que,

---

<sup>20</sup> Pour les chiffres concernant l'année 2020-2021, voir DEPP (novembre 2020). À la rentrée 2020, les élèves de terminale précisent leur choix de parcours. Note d'Information (NI) 20.38.

<https://www.education.gouv.fr/la-rentree-2020-les-eleves-de-terminale-precisent-leur-choix-de-parcours-307016>

<sup>21</sup> Cf. annexe 6.

<sup>22</sup> Voir par exemple SIES (mai 2021). Parcoursup 2021 : les vœux des lycéens à l'entrée dans l'enseignement supérieur. Note flash n° 7.

<https://www.enseignementsup-recherche.gouv.fr/fr/parcoursup-2021-les-voeux-des-lyceens-l-entree-dans-l-enseignement-superieur-47751> ou SIES (2020). Les bilans académiques de Parcoursup, année 2019. [https://www.enseignementsup-recherche.gouv.fr/sites/default/files/imported\\_files/documents/Bilans\\_academiques\\_Parcoursup2019\\_1347474.pdf](https://www.enseignementsup-recherche.gouv.fr/sites/default/files/imported_files/documents/Bilans_academiques_Parcoursup2019_1347474.pdf)

pour des études plus fines sur des champs précis, la prise en considération des triplettes de première ne puisse apporter des éléments complémentaires<sup>23</sup>.

Le champ est celui de l'ensemble des candidatures sur la plateforme Parcoursup, ce qui amène à considérer, à côté des néobacheliers, les autres catégories de candidats et notamment les étudiants en réorientation (ou mise à niveau). Pour autant, les analyses ciblent plus spécifiquement les néobacheliers.

### 1.2.3. L'importance de définir des indicateurs simples, robustes, et compréhensibles

La masse de données d'ores et déjà disponible au travers de l'*open data* Parcoursup<sup>24</sup> (et, pour les chercheurs, des bases de données du MESRI) pose la question de la représentation de ces données et de l'utilisation d'outils statistiques plus ou moins sophistiqués. La mission a travaillé sur trois niveaux d'indicateurs :

- les effectifs bruts pour une vision des forces en présence ;
- des ratios de chiffres bruts pour gommer l'effet « effectif » et permettre des comparaisons par exemple entre profils ;
- des indices qui rapportent des ratios pour identifier, par exemple, les profils qui sont au-dessus de la moyenne.

D'autres études exploitant les données issues de Parcoursup ont proposé des analyses plus sophistiquées :

- l'indice de ségrégation utilisé par l'INSEE<sup>25</sup> ;
- des représentations qui font appel à des outils complexes d'analyse des données<sup>26</sup>.

En se focalisant essentiellement sur des indicateurs de premier niveau, la mission s'est fixée comme objectif que tout calcul puisse être refait de manière simple par le lecteur à partir de chiffres bruts. De plus, en restant sur des indicateurs ne nécessitant qu'une culture statistique de base, il est possible d'en prévoir une déclinaison au niveau des académies et des formations, et d'en faire des outils de travail et d'échanges les plus accessibles possibles. Ce choix est évidemment parfaitement complémentaire de travaux de recherche faisant appel à des outils et des analyses plus sophistiqués.

Le tableau 1 est un exemple des différents indicateurs calculés par la mission. L'analyse concerne ici une formation et un profil, mais une analyse complète est proposée, par formation ou par profil. Dans ce tableau sont présentés pour exemple les trois types d'indicateurs utilisés dans les analyses qui suivent : chiffres bruts, ratios et indices.

---

<sup>23</sup> On pourrait imaginer par exemple une étude comparée des orientations des profils M-SES, suivant qu'ils sont issus de M-SES-PC ou M-SES-HGGSP.

<sup>24</sup> <https://data.enseignementsup-recherche.gouv.fr/explore/dataset/fr-esr-parcoursup/information/>

<sup>25</sup> Nagui Bechichi (INSEE), Julien Grenet (CNRS, PSE), Georgia Thebault (EHESS, PSE) (novembre 2021). D'admission post-bac à Parcoursup, quel effet sur la répartition des néobacheliers dans les formations d'enseignement supérieur ? Collection Insee Références. Paris.

<sup>26</sup> Cour des comptes (février 2020). Un premier bilan de l'accès à l'enseignement supérieur dans le cadre de la loi orientation et réussite des étudiants. Rapport qui fait appel, pour l'étude des critères de classement des formations, à des méthodes d'apprentissage d'intelligence artificielle. <https://www.ccomptes.fr/fr/publications/acces-lenseignement-superieur-premier-bilan-de-la-loi-orientation-et-reussite-des>

**Tableau 1 : exemple des indicateurs retenus par la mission pour le PASS et pour le profil PC-SVT avec MC (phase principale) en 2021**

Profil	PC -SVT avec MC	Définition
Nombre total de candidats du profil dans Parcoursup <sup>27</sup>	38 013	Le nombre de candidats inscrits sur la plateforme Parcoursup avec un profil physique-chimie, sciences de la vie et de la Terre (PC-SVT) option mathématiques complémentaires (MC) est de 38 013.
Proportion du profil dans l'ensemble des candidats	4,1 %	Nombre total de candidats d'un profil inscrit sur la plateforme Parcoursup / nombre total de candidats inscrits. Les candidats avec un profil PC-SVT avec MC représentent 4,1 % des candidats sur la plateforme Parcoursup en 2021.
Nombre de candidats du profil dans la formation	24 701	Le nombre de candidats ayant confirmé au moins un vœu en PASS en 2021 ayant un profil PC-SVT avec MC est de 24 701.
Proportion du profil dans l'ensemble des candidats de la formation	30 %	Nombre de candidats d'un profil dans une formation / nombre total de candidats à cette formation : les candidats ayant un profil PC-SVT option maths complémentaires représentent 30 % des candidats en PASS.
Taux de candidats du profil dans la formation	65 %	Nombre de candidats d'un profil dans une formation / nombre total de candidats du profil dans Parcoursup : 65 % des candidats inscrits sur Parcoursup avec un profil PC-SVT avec MC ont formulé au moins un vœu en PASS.
Nombre de candidats du profil ayant reçu une proposition <sup>28</sup> de la formation	16 398	Le nombre de candidats du profil PC-SVT avec MC ayant reçu au moins une proposition d'une formation PASS est de 16 398.
Proportion du profil dans l'ensemble des propositions	40 %	Nombre de candidats d'un profil dans une formation ayant reçu au moins une proposition de la formation / nombre total de candidats de la formation ayant reçu au moins une proposition : les candidats ayant un profil PC-SVT avec MC représentent 40 % des candidats ayant reçus au moins une proposition d'une formation PASS.
Taux de propositions du profil dans la formation	66 %	Nombre de candidats d'un profil dans une formation ayant reçu une proposition de la formation / nombre de candidats du même profil dans la même formation : 66 % des candidats en PASS ayant un profil PC-SVT option MC ont reçu une proposition en PASS en phase principale.
Nombre d'admis du profil dans la formation	12 034	Le nombre d'admis en PASS avec un profil PC-SVT avec MC est de 12 034.
Proportion du profil dans l'ensemble des admis à la formation	48 %	Nombre d'admis d'un profil dans une formation / nombre total d'admis dans cette formation. Les admis ayant un profil PC-SVT avec MC représentent 48 % des admis en PASS.
Taux d'acceptation du profil dans la formation	73 %	Nombre de candidats admis d'un profil dans une formation / nombre de candidats du même profil ayant reçu une proposition dans la même formation : 73 % des candidats de profil PC-SVT option MC ayant une proposition en PASS ont accepté la proposition faite par la formation PASS en phase principale.
Affinité du profil avec la formation	7,32	Poids du profil dans l'ensemble des candidats de la formation / poids du profil dans l'ensemble des candidats. Il mesure l'attractivité d'une formation pour un profil donné. Supérieur à un, il indique que le profil PC-SVT option MC candidate davantage en PASS par rapport à son poids relatif dans l'ensemble des candidats Parcoursup (ici sept fois plus).

*Source : mission, à partir des extractions Parcoursup*

<sup>27</sup> Dans la suite du rapport, le nombre de candidats correspond au nombre de candidats ayant confirmé au moins un vœu en phase principale.

<sup>28</sup> Dans la suite du rapport, le nombre de propositions correspond au nombre de candidats ayant reçu au moins une proposition en phase principale.

### 1.3. Les premiers constats sur le processus de candidature – proposition – admission

Le processus d'affectation Parcoursup se présente comme un algorithme d'appariement qui effectue le meilleur choix, au sens mathématique du terme (en se basant, comme APB avant lui, sur la méthode Gale-Shapley, dite aussi des mariages stables<sup>29</sup>), à partir de deux séries de listes :

- la série des listes, non ordonnées, des vœux de formation effectués par chaque candidat, qu'il soit néobachelier de l'année, étudiant ou en reprise d'études ;
- la série des listes, ordonnées, des candidatures reçues, effectuée par chaque formation (c'est ce qu'on appelle les classements des formations).

L'algorithme d'appariement de Parcoursup aboutit, à partir de ces deux listes<sup>30</sup>, et après traitement d'examen des vœux, à des propositions d'admissions faites aux candidats, qu'ils acceptent ou non, ce qui amène à pouvoir faire de nouvelles propositions, ce processus continuant jusqu'à ce qu'il n'y ait plus de candidats sans affectation<sup>31</sup>.

L'une des questions importantes consiste à déterminer si la répartition des admis est essentiellement, voire exclusivement le reflet de la structure des candidatures, ou si les formations, par leurs choix, modifient cette structure en privilégiant certains profils et en écartant d'autres. Cette question, complexe, admet des réponses différentes suivant la variable que l'on considère pour décrire la structure des candidatures ou des admis : choix de doublettes d'EDS, profils sociologiques, résultats au baccalauréat, sexe, etc. Elle peut aussi dépendre du type de formation : sélective ou non sélective, scientifique ou littéraire, etc.

Parallèlement à ces analyses, où le raisonnement est mené du point de vue des formations, la mission a également travaillé le processus du point de vue des candidats, en étudiant la cohérence de leurs vœux, entre eux et au regard de la formation finalement choisie et la manière dont les choix de spécialités, les profils scolaires ou sociologiques influent sur les candidatures et les admissions.

#### 1.3.1. Une répartition des profils de doublettes de spécialités de la voie générale en phase d'admission qui reste avant tout le reflet de candidatures, largement en cohérence avec les formations demandées

Comme déjà indiqué, la réforme du baccalauréat est présentée aux élèves et aux familles comme un espace de liberté, et ce à double titre :

- une accessibilité très large aux formations, quel que soit le choix de doublette de spécialités ;
- la possibilité de construire dans un même mouvement un parcours de formation, au travers des choix de spécialités et un parcours du bac – 3 au bac + 3.

La répartition des admissions est-elle d'abord le reflet des choix des candidats ou de l'action des commissions d'examen des vœux des formations au travers leur classement ?

Cette question a été étudiée dans une enquête récente de l'INSEE<sup>32</sup> menée sur la répartition des néobacheliers en 2017, première année d'application de la loi ORE, dans les formations d'enseignement supérieur. L'étude mettait l'accent sur le fait que la structure des admissions reflétait d'abord et avant tout la structure des candidatures en termes de niveau scolaire<sup>33</sup>.

---

<sup>29</sup> Voir par exemple à ce sujet Revue d'économie politique 2013/5 (Vol. 123), pages 663 à 696 : Appariement : des modèles de Lloyd Shapley à la conception de marchés d'Alvin Roth, Françoise Forges, Guillaume Haeringer, Vincent Lehlé ou plus spécifiquement sur Parcoursup Sciences et avenir (juin 2018). L'algorithme de Parcoursup décrypté par les deux chercheurs qui l'ont conçu. [https://www.sciencesetavenir.fr/high-tech/informatique/bac-2018-l-algorithme-de-parcoursup-explique-par-les-deux-chercheurs-qui-l-ont-concu\\_124407](https://www.sciencesetavenir.fr/high-tech/informatique/bac-2018-l-algorithme-de-parcoursup-explique-par-les-deux-chercheurs-qui-l-ont-concu_124407) ou l'annexe 1 du rapport du Comité éthique et scientifique de Parcoursup (2021). Parcoursup, à la croisée des chemins. 3ème rapport annuel au Parlement.

<sup>30</sup> Auxquelles s'ajoutent la prise en compte du taux minimal de boursiers et le taux maximal de non-résidents pour les licences.

<sup>31</sup> Il est à noter qu'il reste, d'après les chiffres issus du bilan Parcoursup, 239 candidats sans affectation à la fin de la procédure, abstraction faite des candidats qui ont quitté la procédure en cours de route.

<sup>32</sup> N. Bechichi, J. Grenet, Georgia Thebault. *D'admission postbac à Parcoursup, quel effet sur la répartition des néobacheliers dans les formations d'enseignement supérieur*, op. cit.

<sup>33</sup> Nous conserverons, pour plus de clarté et de commodité, cette expression usuelle de « niveau scolaire », même s'il s'agit en fait plus d'un niveau de performance scolaire, tel qu'il est mesuré par exemple par les notes obtenues au baccalauréat.

La comparaison des structures des candidatures et des admissions, conduite par la mission, ainsi que l'investigation précise des critères utilisés par les formations, font apparaître, en cohérence avec les résultats de la note citée précédemment, plusieurs points saillants :

- la structure des admissions dans les formations, en termes de profils de doublettes de spécialités, est essentiellement le reflet de la structure des candidatures ;
- les formations accueillent toutes un grand nombre de doublettes différentes, avec dans le même temps le plus souvent un cœur de cible, qui correspond à des choix qui peuvent apparaître en cohérence avec la formation ;
- Les écarts dans le niveau de diversité de profils sont plus à relier aux champs disciplinaires (très grande diversité en SHS, moindre dans les formations scientifiques) qu'au caractère sélectif ou non sélectif de la formation<sup>34</sup>.

On peut par ailleurs noter le poids important des candidatures des réorientés et mises à niveau dans les licences, qui s'établit à 20 % toutes licences confondues, qu'on ne retrouve pas dans les formations sélectives<sup>35</sup>.

L'observation, pour une famille de formations très sélective (IEP), des principaux profils de néobacheliers représentant plus de 85 % des candidats (graphique 1) confirme ces constats et fait apparaître que :

- la répartition des profils varie peu entre les candidatures et l'admission, l'ordre par effectif croissant restant inchangé<sup>36</sup> ;
- les doublettes de spécialités comportant HGGSP et/ou SES sont très fortement représentées, alors que les profils scientifiques M-PC sont quasiment absents<sup>37</sup>. L'affinité de la doublette M-PC avec ME est de 0,25, ce qui signifie que ce profil a peu d'appétence pour cette formation par rapport à des profils comme HGGSP-SES ;
- les doublettes moins fréquentes, qui n'apparaissent pas sur le graphique, sont également présentes (SES-SVT ou HLP-LLCA par exemple), mais avec à chaque fois un nombre d'admis restreint correspondant à leur poids dans les candidatures.

---

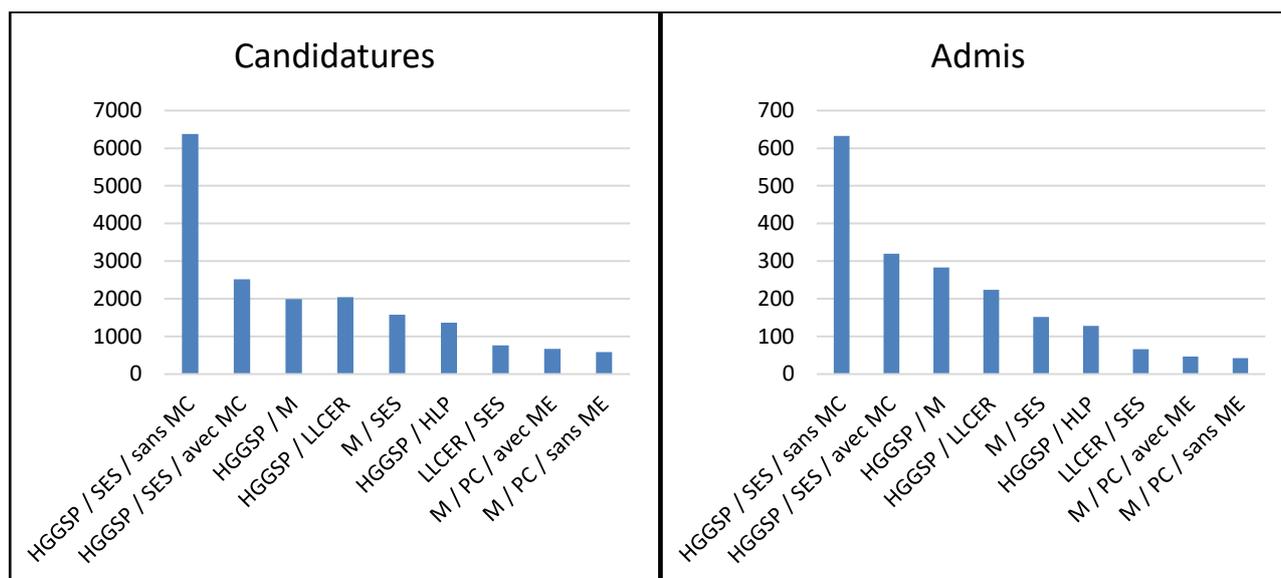
<sup>34</sup> Ce point sera développé et illustré dans les focales de la partie 2.

<sup>35</sup> Ce profil n'est pas spécifiquement étudié ici mais il est possible de se référer à d'autres rapports de l'IGÉSR sur le sujet, et notamment les rapports n° 2020-063 (juin 2020). La réorientation dans l'enseignement supérieur et n° 2021-004 (janvier 2021). Mesure de la réussite étudiante en licence au regard de la mise en œuvre de la loi ORE, une approche par les crédits ECTS, volet 1, sur l'importance des réorientés et leur identification dans le processus d'affectation Parcoursup.

<sup>36</sup> La progression des profils comportant la spécialité mathématiques est due pour l'essentiel à une différence de niveau scolaire des dossiers plutôt qu'à une préférence des jurys pour la spécialité mathématiques, ce point étant analysé infra.

<sup>37</sup> Les élèves issus de série S représentaient encore presque 20 % des néobacheliers admis dans cette formation en 2020.

**Graphique 1 : principaux profils des candidats et des admis dans les IEP en 2021**



Source : mission à partir des extractions Parcoursup

Lecture : 6381 candidats Parcoursup ayant choisi en terminale les spécialités HGGSP et SES, sans l'option mathématiques complémentaires, ont effectué au moins un vœu dans un IEP, et 633 ont au final été admis dans un IEP.

### 1.3.2. Du côté des candidats de la voie générale, des choix de doublettes de spécialités qui influent fortement sur l'orientation choisie

L'influence de la série de baccalauréat général sur l'orientation post-bac était une réalité dans l'ancien système, avec toutefois une grande variété de comportement à l'intérieur des séries (ainsi, moins de la moitié des élèves de la série S s'orientait par exemple dans une formation scientifique, hors médecine). La question se posait de savoir si la nouvelle organisation allait amener des liens plus forts entre les choix effectués au lycée et les orientations post-bac, et si les choix à l'intérieur d'une même doublette de spécialités allaient continuer d'être variés, et dans quelle mesure. Les réponses, en cette première année d'accès des bacheliers ayant suivi le nouveau lycée à l'enseignement supérieur, ne sont pas univoques, et varient suivant les doublettes considérées. Quelques enseignements peuvent cependant être tirés des données étudiées par la mission, qui seront complétés et illustrés par les focales de la partie 2 :

- le raisonnement par doublette de spécialités permet d'observer des comportements différenciés, qui n'étaient pas visibles dans les anciennes séries, et ce même pour des doublettes proches ;
- on peut observer, pour la plupart des doublettes, une grande variété d'orientations avec, dans le même temps, quelques orientations préférentielles cohérentes avec le choix de spécialités ;
- certains choix de doublettes sont liés fortement à des orientations post-bac précises (HLP-LLCA vers les CPGE littéraires par exemple), alors que d'autres sont moins déterminantes ;
- certaines spécialités apparaissent comme étant relativement déterminantes en termes d'orientation, au sens où leur présence dans une doublette est prédictive de choix particuliers (la présence de LLCER génère un tropisme fort vers les licences de langues, de même que la présence de SI vers les formations d'ingénieurs), alors que d'autres, comme SES ou SVT, sont moins déterminantes.

Pour illustrer les différences entre deux profils *a priori* assez proches, la mission a isolé les dix formations sur lesquelles les candidats de la série L se sont le plus portés en 2020, et comparé les affinités pour les profils HLP-HGGSP, HLP-LLCER et HLP-LLCA.

**Tableau 2 : affinités des profils HLP-HGGSP et HLP-LLCER en 2021 pour des formations ayant le plus attiré les bacheliers L en 2020**

<b>GROUPE DE FORMATIONS</b>	Candidats HLP-HGGSP	affinité HLP-HGGSP	Candidats HLP-LLCER	affinité HLP-LLCER	Candidats HLP-LLCA	Affinité HLP-LLCA
Licences - langues	1 779	6,11	5 670	23,16	73	9,25
Licences - lettres, sciences du langage, pluri ALL	3 995	8,50	3 528	8,92	161	12,63
Licences - droit, sciences politiques	5 526	4,49	1 921	1,85	70	2,10
Licences - arts	1 334	2,13	1 665	3,16	37	2,18
Licences - psychologie	2 685	3,31	2 532	3,71	40	1,82
Licences - histoire, archéologie	4 311	10	931	2,56	107	9,15
BTS - services	1 624	0,38	1 491	0,41	37	0,32
Classe préparatoire littéraire lettres (A/L)	2 424	14,78	1 308	9,48	118	26,52
BUT - service	1 644	0,80	1 006	0,58	18	0,33
Licences - sociologie, anthropologie et autres SHS	1 808	2,06	878	1,18	21	0,88

Source : mission à partir des extractions Parcoursup

Lecture : 5 670 candidats du profil HLP-LLCER ont émis au moins un vœu sur Parcoursup dans une formation de licences de langues. La part de ce profil parmi les candidats de la formation est 23 fois supérieure à sa part parmi tous les candidats Parcoursup.

Les trois profils ont une prédilection pour la CPGE A/L, de manière cependant plus forte pour le profil HLP-HGGSP, et plus encore pour le profil HLP-LLCA. En revanche, l'affinité du profil HGGSP-HLP pour les licences d'histoire et d'archéologie est moindre que pour la CPGE A/L, même si elle est forte, alors que l'affinité du profil HLP-LLCER pour les licences de langues est exceptionnellement élevée.

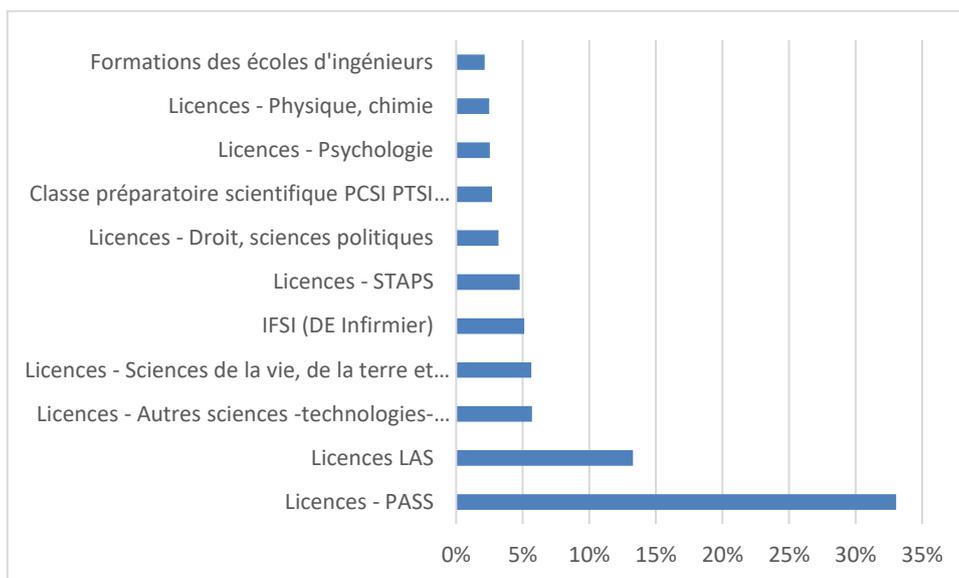
Cette analyse fait apparaître par ailleurs que des profils, qui peuvent être vus comme des héritiers de l'ancienne série L, ont en fait des comportements d'orientation sensiblement différents.

### 1.3.3. Les familles de vœux : le choix d'un champ d'étude ou d'un type de formation

Une autre manière d'aborder la question de la diversité de profils et de la cohérence des parcours est de considérer les choix finaux de candidats ayant marqué, par au moins l'un de leurs vœux, une appétence pour un univers de formation précis. Ce type d'approche permet à la fois de mieux évaluer la cohérence des candidatures, l'attractivité de certaines formations et les effets de concurrence entre formations proches. Certains vœux apparaissent ainsi comme des vœux prédictifs d'un champ d'admissions, voire comme des vœux dominants dont la seule présence dans la liste est signe d'un choix préférentiel du candidat.

- Candidats ayant fait au moins un vœu sur une formation PASS :

**Graphique 2 : admission des candidats ayant formulé au moins un vœu en PASS en 2021**



Source : mission à partir des extractions Parcoursup

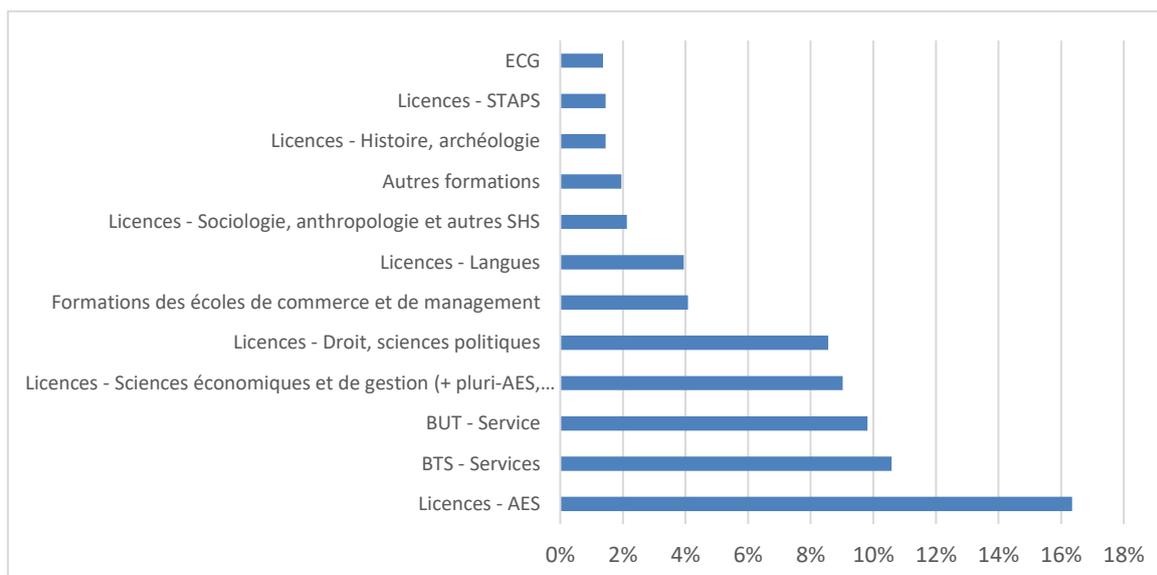
Lecture : parmi les candidats ayant formulé au moins un vœu en PASS en 2021, 5 % sont admis en IFSI.

La présence d'un vœu PASS dans la liste de vœux d'un candidat est fortement prédictive d'une admission finale dans une formation scientifique ou du domaine de la santé et, pour plus de la moitié d'entre eux, d'une admission en PASS, L.AS, ou IFSI.

Par ailleurs, les seules formations qui émergent en dehors de PASS sont les licences L.AS, montrant une porosité entre les deux viviers, et sans doute dans une certaine mesure une utilisation des licences L.AS comme second choix de candidats souhaitant d'abord intégrer PASS.

- Candidats ayant fait au moins un vœu sur une licence AES :

**Graphique 3 : admission des candidats ayant formulé au moins un vœu en AES en 2021**



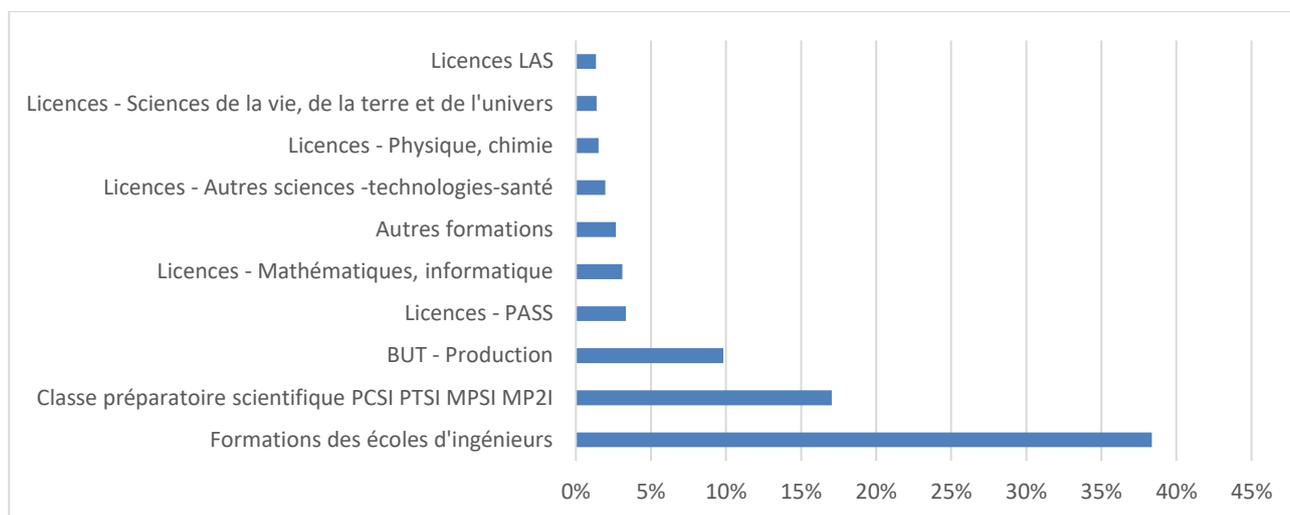
Source : mission à partir des extractions Parcoursup

Lecture : parmi les candidats ayant formulé au moins un vœu en AES, 4 % sont admis en licence de langues.

La présence d'une licence AES dans une liste de vœux apparaît comme un vœu faiblement prédictif de la formation finalement choisie, (17 %) mais fortement prédictif d'un choix final dans le domaine des SHS (plus de 90 %).

- Candidats ayant fait au moins un vœu sur une formation d'ingénieurs :

**Graphique 4 : principales admissions des candidats ayant formulé au moins un vœu en école d'ingénieurs en 2021**



Source : mission à partir des extractions Parcoursup

Lecture : parmi les candidats ayant formulé au moins un vœu en école d'ingénieurs, environ 10 % sont admis en BUT production.

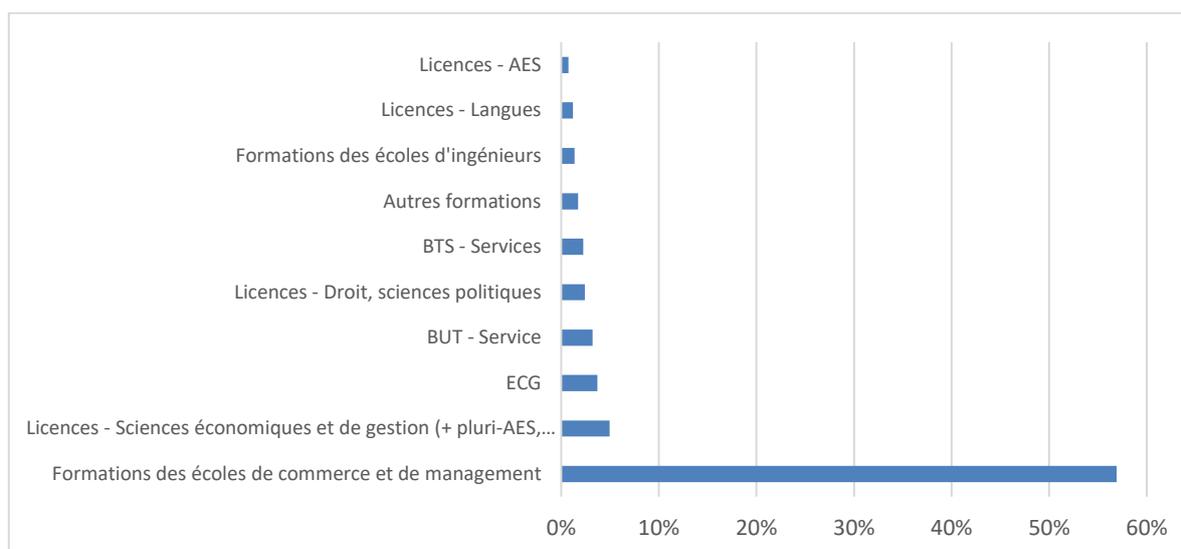
La présence d'un vœu en formation d'ingénieurs est très fortement prédictive d'une admission finale dans l'une des trois formations suivantes : écoles d'ingénieurs, CPGE scientifiques ou BUT production.

Deux formations apparaissent clairement concurrentes (ou complémentaires, suivant le point de vue adopté), au sens où elles puissent dans un vivier de candidats largement commun, à savoir les CPGE scientifiques et les BUT production. L'analyse de ce vivier commun sera affinée dans la deuxième partie du rapport, la présence de l'option ME (maths expertes) jouant un rôle important dans le choix entre une école d'ingénieur post-bac et une CPGE<sup>38</sup>.

<sup>38</sup> Parmi les bacheliers du profil M-PC sans ME ayant obtenu une mention TB, 16,5 % sont admis en école d'ingénieurs et 13,7 % en CPGE scientifique. Pour le même profil, avec ME, les chiffres sont de 21,3 % pour les écoles d'ingénieurs et 54,5 % pour les CPGE scientifiques.

- Candidats ayant fait au moins un vœu dans une école de commerce post-bac :

**Graphique 5 : admission des candidats ayant formulé au moins un vœu en école de commerce en 2021**



Source : mission à partir des extractions Parcoursup

Lecture : parmi les candidats ayant formulé au moins un vœu en école de commerce, 5 % sont admis en licence SEG.

La position des écoles de commerce apparaît comme singulière, avec un vœu dont la présence est un prédicteur très fort du choix final, la concurrence étant probablement forte entre écoles mais assez faible avec d'autres formations<sup>39</sup>.

#### 1.3.4. Au-delà des choix de doublettes de spécialités, l'importance de la variable « niveau scolaire »

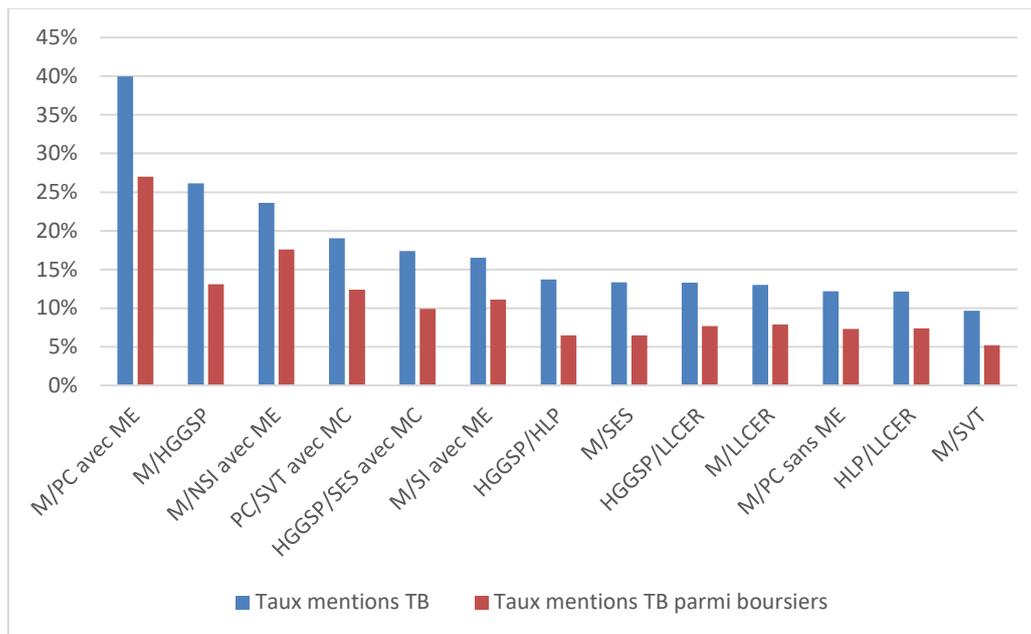
Même si elles constituent un élément important du nouveau baccalauréat, le choix de doublettes ne peut constituer le seul élément permettant de caractériser un bachelier. Toutes les études le montrent<sup>40</sup>, le niveau scolaire<sup>41</sup> est, toutes choses étant égales par ailleurs, un élément explicatif fort des choix d'orientation d'une part, et, dans un processus de classement fortement basé sur les résultats scolaires, des choix des formations d'autre part. Or, niveau scolaire et choix de doublettes de spécialités ne sont pas des variables indépendantes :

<sup>39</sup> Les interlocuteurs concernés rencontrés par la mission ont fait état d'un nombre plus important de candidatures, moins souvent concrétisés par une acceptation des candidats qu'en 2020, s'interrogeant ainsi sur les choix concurrents.

<sup>40</sup> Voir par exemple l'étude de l'INSEE déjà citée, ou la note d'information du SIES n° 10 de juillet 2019, Les lycéens des quartiers prioritaires dans l'enseignement supérieur : une orientation moins ambitieuse, essentiellement attribuable au cursus scolaire. [https://www.enseignementsup-recherche.gouv.fr/sites/default/files/imported\\_files/documents/Orientation\\_lyceens\\_quartiers\\_prioritaires\\_1157090.pdf](https://www.enseignementsup-recherche.gouv.fr/sites/default/files/imported_files/documents/Orientation_lyceens_quartiers_prioritaires_1157090.pdf)

<sup>41</sup> Comme indiqué supra, il s'agit plutôt du niveau mesuré de performance scolaire, les formations ayant accès aux notes de bulletin et aux résultats des épreuves anticipées de français. La mission utilisera comme mesure de ce niveau de performance la mention au baccalauréat, qui a l'avantage d'être une mesure simple et facilement accessible.

**Graphique 6 : taux de mentions très bien (TB) par profil de candidats de la voie générale en 2021 et taux de mentions TB parmi les boursiers pour chaque profil**



Source : mission à partir des extractions Parcoursup

Lecture : parmi les candidats ayant le profil M-PC avec ME, 40 % ont obtenu une mention TB au baccalauréat. Parmi les candidats boursiers de ce profil, 27 % ont obtenu une mention TB au baccalauréat.

Pour revenir à l'analyse générale des taux de mention TB, les différences fortes ainsi observées sont sans doute le fruit des deux moments successifs de choix :

- le choix des spécialités en première, où les mathématiques ou la physique-chimie apparaissent aux yeux des élèves comme nécessitant un certain niveau pour pouvoir être envisagées, ce à quoi s'ajoute l'ombre portée de l'ancienne série S, qui a pu amener certains très bons élèves à effectuer des choix prudents ;
- le choix de terminale où, de nouveau, la difficulté supposée de la spécialité mathématiques et les attentes anticipées des formations sélectives scientifiques ont amené une concentration de très bons élèves dans le profil M-PC-maths expertes.

Il est nécessaire, pour la suite du rapport, de garder à l'esprit cette hétérogénéité de structure des doublettes de spécialités en termes de niveau scolaire afin de ne pas faire d'analyse erronée. Ainsi, la préférence apparente des formations pour le profil M-PC-maths expertes, qui est systématiquement plus présente en proportion relative dans les propositions que dans les candidatures, résulte sans doute davantage de la prise en compte des résultats scolaires que d'une préférence marquée pour cette doublette dans toutes les formations.

C'est pourquoi, la mission considère qu'au vu de l'importance de ce critère, il est nécessaire que la DEPP puisse, à côté des éléments concernant les PCS, éclairer les choix de spécialités au regard du niveau scolaire<sup>42</sup> des élèves, et mener un travail fin sur la décomposition des rôles respectifs des PCS et du niveau scolaire dans ces choix de spécialité.

#### Recommandation n° 1 :

Intégrer dans le panel d'indicateurs de suivi du parcours des lycéens établis par la DEPP des indicateurs liés au niveau scolaire.

<sup>42</sup> En contrôlant à partir des résultats à l'écrit du diplôme national du brevet, du test de positionnement de seconde ou des remontées du livret scolaire du lycée. Un travail très éclairant avait été mené dans cette optique en 2014 par la DEPP (NI 2014.31 : Les trois quarts des élèves de seconde GT souhaitent préparer un baccalauréat général) faisant le lien entre les notes de mathématiques et français à l'écrit du DNB et les décisions d'orientations en fin de seconde. <https://www.education.gouv.fr/orientation-les-trois-quarts-des-eleves-de-seconde-generale-et-technologique-souhaitent-preparer-un-3701>

Le niveau scolaire intervient à plusieurs échelons pour éclairer le processus d'orientation :

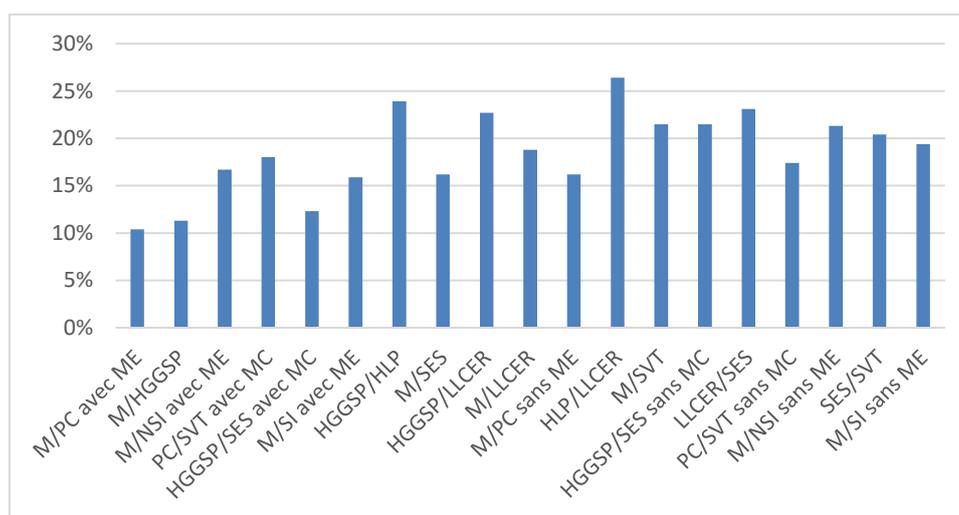
- s'agissant des choix des élèves : le niveau scolaire influe sur la structure des choix. Alors que 23 % des futurs bacheliers avec un profil M-SES candidatent en CPGE ECG, cette part monte à 64 % pour les seuls futurs bacheliers mention TB du même profil ;
- s'agissant des formations : l'évolution entre le taux de mention « bien » et « très bien » dans les candidatures et les propositions est un bon indicateur de l'attractivité des formations les plus sélectives scolairement, ces profils recevant un taux de propositions très élevé. Par exemple, pour les IEP, la part des candidats qui obtiendront une mention TB passe de 43 % parmi les candidats à 91 % dans les propositions.

### 1.3.5. Une répartition socialement marquée dès les candidatures

L'action des formations est relativement neutre en termes de taux de boursiers, ce dernier, en dehors de formations spécifiques comme les écoles de commerce, la préparation au diplôme d'État du secteur social ou les BTS services<sup>43</sup>, évoluant très peu entre les trois phases<sup>44</sup>. Les différences éventuelles entre les formations en termes de taux de boursiers sont donc d'abord et avant tout dues à la structure différente des candidatures.

Cette répartition différente apparaît à l'intérieur même des profils de candidats, qui n'ont pas la même composition sociologique.

**Graphique 7 : taux de boursiers par profil de candidats de la voie générale en 2021**



Source : mission à partir des extractions Parcoursup

Lecture : parmi les candidats ayant le profil M-PC avec ME, 10 % sont boursiers.

La mission a fait le choix de conserver les mêmes profils et le même ordre de présentation que pour le graphique n° 6, ce qui permet trois remarques importantes :

- les deux profils qui dépassent 25 % de mention TB sont également ceux qui ont le taux de boursiers le plus faible. À l'opposé, le seul profil qui dépasse 25 % de boursiers (HLP/LLCER) est un de ceux pour lesquels le taux de mention TB est le plus faible, confirmant ainsi le lien, bien documenté, entre le niveau scolaire et l'origine sociale, qui est également illustré par le taux de

<sup>43</sup> Pour les écoles de commerce (13 794 admis en phase principale), la part de boursiers passe de 7,6 % parmi les candidats à 5,9 % parmi les propositions pour s'établir à 5,2 % parmi les admis. Pour le DE du secteur social (6 304 admis en phase principale), les taux sont respectivement de 12 %, 6,9 % et 6,7 %. Quant aux BTS services, le taux de boursiers passe de 24 % parmi les candidats à 29 % parmi les admis (cf. infra partie 2).

<sup>44</sup> Les taux de boursiers sont fixés par l'autorité académique en fonction de leur poids parmi les candidats : « Pour l'accès aux formations autres que celles mentionnées au VI, lorsque le nombre de candidatures excède les capacités d'accueil d'une formation, l'autorité académique fixe un pourcentage minimal de bacheliers retenus bénéficiaires d'une bourse nationale de lycée, en fonction du rapport entre le nombre de ces bacheliers boursiers candidats à l'accès à cette formation et le nombre total de demandes d'inscription dans cette formation enregistrées dans le cadre de la procédure de préinscription prévue au deuxième alinéa du I. » (loi ORE, titre V article 1).

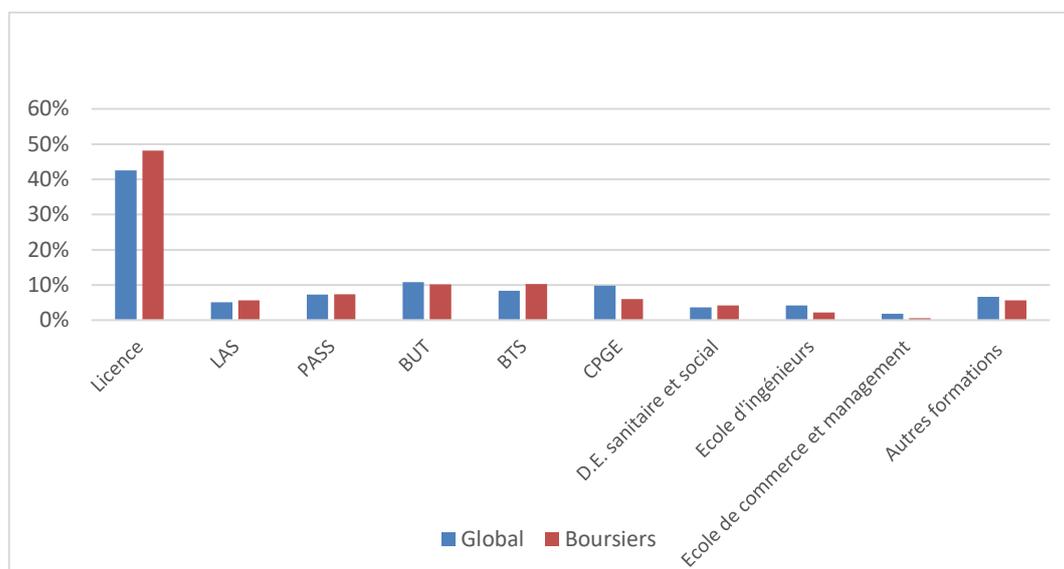
mentions TB figuré au graphique 6, systématiquement plus bas chez les boursiers que dans le profil global ;

- les écarts de taux de boursiers entre doublettes de spécialités (d'un facteur 1 à 2,5) sont sans commune mesure avec les écarts en termes de taux de mention TB (d'un facteur 1 à 10) ;
- le taux de boursiers à l'intérieur d'un profil est lié à des facteurs multiples, qui ne se limitent pas à la question du niveau scolaire. Certaines doublettes, ont, à taux de mention TB équivalents, des taux de boursiers très différents. Il est possible que l'image différenciée des disciplines (et en particulier l'image de la discipline mathématiques) joue un rôle dans ce phénomène, illustré pour des profils où le taux de mention TB est entre 10 % et 15 % : les trois profils sans mathématiques dépassent largement les 20 % des boursiers, alors que les profils comportant un enseignement de mathématiques sont largement en dessous.

Une fois ces constats posés, préciser la différence de structure des candidatures entre doublettes de spécialités est rendu délicat par le fait que, contrairement au système APB, Parcoursup permet aux candidats d'effectuer une liste de vœux non hiérarchisés. En l'absence de vœu préférentiel, plusieurs méthodes existent pour modéliser la répartition des vœux.

En reprenant celle utilisée par le SIES dans sa note de 2021<sup>45</sup> sur les candidatures Parcoursup, la mission propose le graphique suivant :

**Graphique 8 : répartition de l'ensemble des candidatures et des candidatures des boursiers en 2021**



Source : NF 21.7, SIES

Lecture : 41 % des candidatures portent sur la licence, 49 % des candidatures des boursiers portent sur la licence.

Ce graphique met en évidence un choix plus fort des boursiers que l'ensemble des bacheliers vers des vœux de licence ou de BTS, une moindre appétence pour les CPGE et nettement moindre pour les formations d'ingénieurs ou les écoles de commerce. Si pour ces deux dernières catégories, la question du coût des études est sans nul doute un élément d'explication, il est plus délicat d'interpréter la moindre appétence des boursiers pour les CPGE, formations gratuites<sup>46</sup> mais scolairement sélectives, et en particulier de distinguer la part des résultats scolaires de celle d'une éventuelle autocensure<sup>47</sup> dans le phénomène.

<sup>45</sup> SIES. *Parcoursup 2021 : les vœux des lycéens à l'entrée dans l'enseignement supérieur*, op. cit. La méthode utilisée consiste à normaliser le nombre de vœux en 1, en pondérant ensuite les choix par formation. Par exemple un candidat qui a fait six vœux de licence et quatre vœux de BTS est considéré comme se répartissant en 0,6 vœux de licence et 0,4 vœux de BTS.

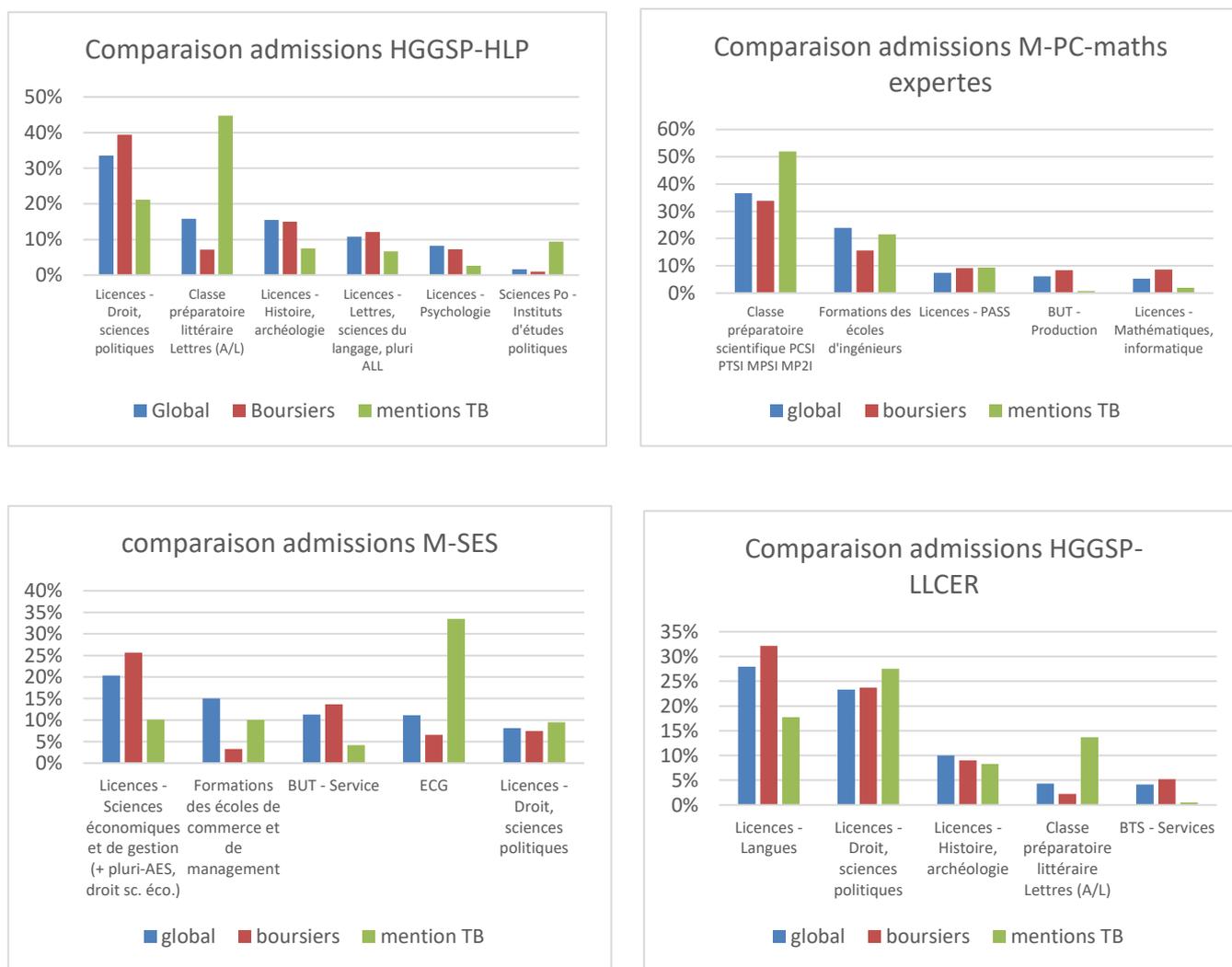
<sup>46</sup> Dont le coût de la poursuite d'études vers des grandes écoles peut néanmoins être anticipé par les familles.

<sup>47</sup> Voir par exemple la note du SIES 19.04, Les déterminants de la poursuite d'études en classe préparatoire aux grandes écoles : les enseignements de la procédure APB 2016 : « *Quelle que soit la série du baccalauréat, les élèves d'origine sociale favorisée ont une probabilité supérieure de 2 points de demander une CPGE en premier vœu que ceux issues d'une famille d'origine sociale modeste.*

Pour analyser la manière dont ces différences de candidatures se retrouvent dans les admissions, et pour mieux évaluer l'impact du critère *boursier* par rapport au critère *niveau scolaire*, la mission a en particulier effectué des focus sur quatre doublettes de spécialités issues de profils issus de baccalauréat général, en comparant à chaque fois, pour les formations principalement choisies par chacune de ces doublettes :

- la répartition globale des admissions du profil ;
- la répartition des admissions des boursiers du profil ;
- la répartition des admissions des mentions TB du profil.

**Graphique 9 : comparaison, pour quatre profils, de la répartition des boursiers et des mentions TB pour quelques formations en 2021**



Source : mission à partir des extractions Parcoursup

Lecture : pour le profil HGGSP-HLP : 15,8 % des candidatures ont été admises en CPGE A/L, 7,2 % des boursiers ont été admis en CPGE A/L et 44,8 % des mentions TB ont été admis en CPGE A/L.

La part des boursiers dans les admissions apparaît pratiquement toujours supérieure à celle de l'ensemble des candidats dans les licences. Pour ce qui est des formations sélectives, plusieurs points sont à noter :

- une surreprésentation des boursiers par rapport à l'ensemble des candidats en BUT (et BTS) ;
- une très légère sous-représentation des boursiers en CPGE scientifique pour le profil M-PC-maths expertes ;

Cependant, l'effet observé se concentre uniquement sur les catégories les plus favorisées : il n'existe pas de différence significative sur la probabilité de demander une CPGE entre les élèves d'origine sociale défavorisée, moyenne et plutôt favorisée. »

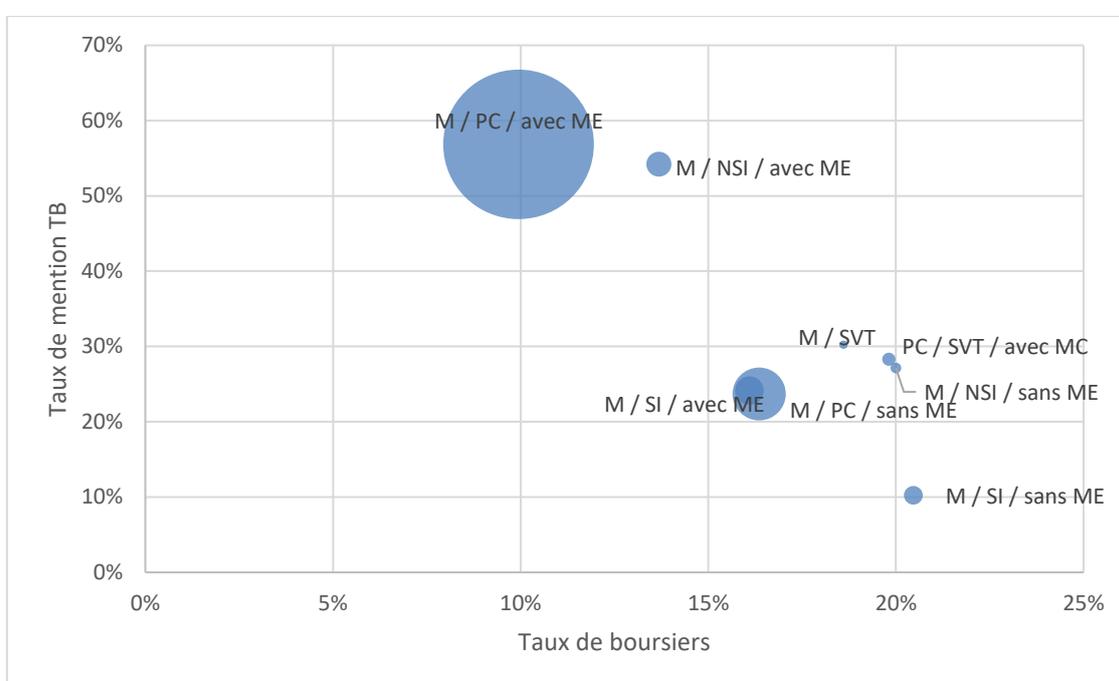
<https://www.enseignementsup-recherche.gouv.fr/fr/les-determinants-de-la-poursuite-d-etudes-en-classe-preparatoire-aux-grandes-ecoles-les-47563>

- une sous-représentation plus marquée en CPGE économique et littéraire ;
- une sous-représentation très marquée des boursiers dans les formations des écoles d'ingénieurs, et plus encore dans les formations des écoles de commerce.

Ces résultats rejoignent les constats issus des analyses fines effectuées par l'Institut des politiques publiques dans son rapport publié en 2019<sup>48</sup> : « La sélectivité sociale des classes préparatoires apparaît donc plus fortement déterminée par la répartition socialement différenciée des séries du bac et par les inégalités sociales de performance scolaire que la sélectivité sociale des grandes écoles de niveau bac + 3 à bac + 5, et ce, dans une moindre mesure pour les CPGE littéraires et les CPGE économiques et commerciales voie générale (pour lesquelles la série et les résultats au bac expliquent respectivement 47 % et 56 % de l'écart d'accès entre PCS très favorisées et PCS défavorisées) que pour les CPGE scientifiques (pour lesquelles ces deux facteurs expliquent 84 % de l'écart) ».

Enfin, le lien entre niveau scolaire et origine sociale se retrouve dans la corrélation, pour des formations scolairement très sélectives, entre taux de mentions TB et taux de boursiers. Ce point a été souligné dans l'analyse faite dans la note INSEE déjà citée à partir des données 2017. C'est ce que la mission a retrouvé, jusqu'au niveau infra d'une formation précise, comme les CPGE MPSI, PCSI, PTSI et MP2I.

**Graphique 10 : taux de mention TB et taux de boursiers en CPGE MPSI-PCSI-PTSI-MP2I en 2021**



Source : mission à partir des extractions Parcoursup

Lecture : plus les bulles sont en haut du graphique, plus les profils comprennent une part élevée de mention TB et plus elles sont à gauche, moins la part de boursiers du secondaire y est élevée (la taille des bulles est proportionnelle à l'effectif du profil). Par exemple, les étudiants admis en CPGE MPSI-PCSI-PTSI-MP2I avec un profil M-SVT sont 18 % à être boursiers du secondaire et plus de 30 % à avoir eu une mention TB au baccalauréat.

L'étude fine de cette famille de formations permet de faire apparaître :

- une corrélation négative forte entre le taux de mentions TB et de boursiers ;
- un effet de l'option ME, dont la présence s'accompagne d'une augmentation du taux de mention TB et d'une diminution du taux de boursiers ;
- une différence de comportement entre les profils, le profil M-NSI comportant par exemple un taux de boursiers supérieur au profil M-PC, pour un taux de mentions TB comparable.

<sup>48</sup> Cécile Bonneau, Pauline Charoussat, Julien Grenet et Georgia Thebault (2021). Quelle démocratisation des grandes écoles depuis le milieu des années 2000 ? Institut des politiques publiques. <https://www.ipp.eu/actualites/rapport-note-ipp-quelle-democratisation-des-grandes-ecoles-depuis-le-milieu-des-annees-2000/>

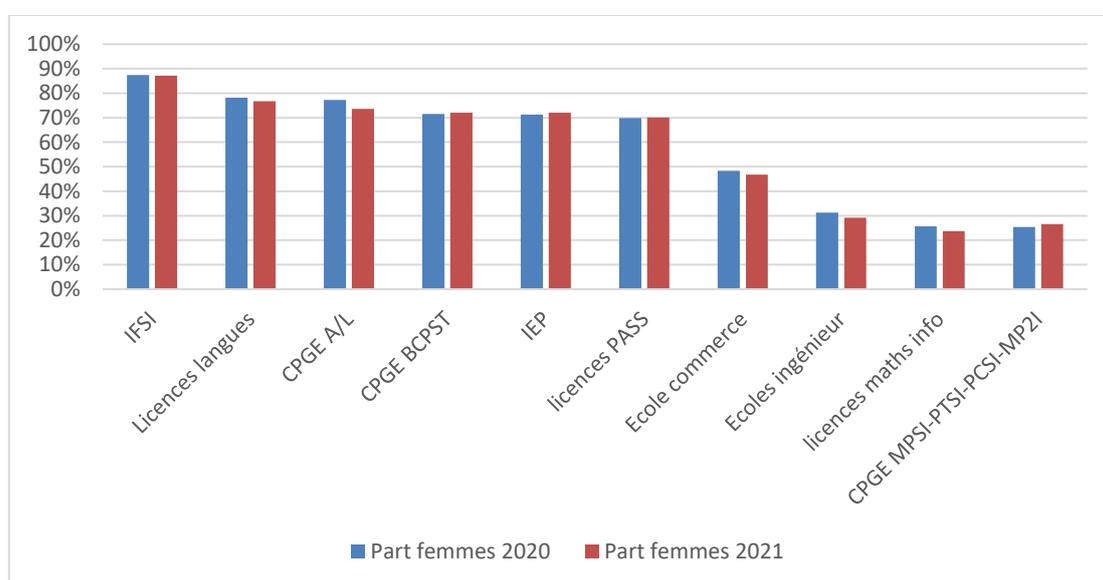
### 1.3.6. Une répartition femmes / hommes très différente suivant les formations

La caractéristique de l'orientation post-bac est à présent très bien documentée<sup>49</sup>. Les choix différenciés opérés par les filles et les garçons se construisent bien en amont de la classe de terminale, mais deux questions se posent néanmoins dans le cadre de l'analyse menée par la mission :

- la réforme de la voie générale, en passant d'une logique de série à une logique de parcours, a-t-elle modifié la répartition femmes/hommes dans les grands domaines de formation ?
- les classements opérés par les formations ont-ils eu un effet sur la répartition finale femmes/hommes ?

Pour ce qui est de la première question, et avec toutes les précautions qu'impose une analyse portant uniquement sur la première cohorte du nouveau lycée, il semble que la réponse soit négative et que la répartition femmes/hommes dans les grands champs de formations n'ait pas été bouleversée. En particulier, la part des femmes dans les formations scientifiques à fort contenu mathématiques, qui est un point d'attention depuis plusieurs années, est resté stable.

**Graphique 11 : part des femmes dans les admissions de bacheliers généraux en procédure principale, en 2020 et 2021, dans quelques champs de formation**



Source : mission à partir des extractions Parcoursup

Lecture : en 2020, les femmes représentaient 48,4 % des admis en procédure principale en école de commerce, et en 2021, elles représentaient 46,8 % des admis dans cette même formation.

Nous reviendrons *infra* sur la question des orientations scientifiques, mais il apparaît que la réforme du lycée général offre deux angles d'actions possibles en vue d'une meilleure mixité des formations :

- au niveau des choix des spécialités, au travers d'une action volontariste visant à encourager une plus grande mixité dans les spécialités où la répartition est la plus déséquilibrée (LLCER et NSI par exemple) ;
- du côté des formations du supérieur, jouer sur une diversification des profils<sup>50</sup>.

<sup>49</sup> Voir par exemple la publication annuelle de la DEPP : *Filles et garçons sur le chemin de l'égalité, de la maternelle à l'université*.

<sup>50</sup> C'est dans cette perspective que le réseau des INSA, groupe d'écoles d'ingénieurs post-bac, communique spécifiquement en direction du profil Mathématiques et SVT où les filles sont majoritaires.

Pour ce qui est de la deuxième question, l'étude de l'évolution, phase par phase, de la proportion de femmes et d'hommes ne montre pas d'effet visible du classement des candidatures, à quelques exceptions notables près :

- dans les STS et les IUT du secteur de la production, une chute de la part des femmes à chaque étape (de 25 % des candidatures à 15 % des admissions en STS et de 33 % à 21 % en IUT) ;
- dans les filières scientifiques où les femmes sont très minoritaires, une baisse de la part des femmes entre les propositions d'admissions et les admissions effectives : c'est le cas par exemple dans les CPGE MPSI et MP2I<sup>51</sup> ;
- dans les IEP où elles sont majoritaires (63 % de candidates) elles reçoivent proportionnellement plus de propositions (71 %) et représentent au final 71,8 % des admis<sup>52</sup>.

Les deux premiers exemples illustrent la difficulté à faire évoluer, malgré le discours institutionnel, la situation dans des formations scientifiques où les femmes sont très minoritaires. Elles anticipent vraisemblablement une situation dans laquelle elles pensent qu'elles ne seront pas nécessairement à l'aise<sup>53</sup>. La loi ORE, qui prévoit des actions en vue d'assurer une meilleure diversité sociale<sup>54</sup>, ne permet pas, en revanche, d'effectuer un traitement spécifique des candidatures par sexe. Les formations n'ont donc aucun levier pour agir sur cette mixité, même si quelques rares formations scientifiques rencontrées par la mission disent favoriser les dossiers de candidatures féminines, ce qui, en l'état, n'est pas légal. La question se pose donc, au regard des enjeux majeurs liés à une plus grande mixité de certaines formations scientifiques, mais aussi de certaines formations en arts, en langues ou en IFSI, de la possibilité de mettre en œuvre une politique volontariste des formations pouvant les amener de fait à utiliser un critère de sexe pour favoriser un dossier.

## Recommandation n° 2

- afficher des objectifs de mixité par formation, dans la lignée de ce que préconise le rapport « *Faire de l'égalité filles - garçons une nouvelle étape dans la mise en œuvre du lycée du XXI<sup>e</sup> siècle pour le lycée* » ;
- examiner la possibilité d'évolutions réglementaires pouvant permettre à toutes les formations de favoriser la mixité dans leurs procédures de classement en accord avec les principes généraux d'égalité et d'équité.

### 1.4. Des procédures de classement utilisées par les formations du supérieur faiblement impactées par la réforme du LGT

Le processus de classement par les commissions d'examen des vœux des formations n'est pas directement lié à la réforme du baccalauréat général mais, à l'occasion de l'analyse des adaptations proposées par les établissements d'enseignement supérieur, la mission a étudié plus généralement les procédures mises en place.

#### 1.4.1. Une compréhension inégale de la réforme et notamment des enseignements de spécialité

Le degré de compréhension de la réforme est variable suivant les formations, ce qui n'est pas étonnant pour une réforme aussi récente. Néanmoins, il ressort des entretiens un effort réel pour appréhender la nouvelle organisation du lycée général et technologique. Le tronc commun est à la fois compris et apprécié<sup>55</sup>, alors que l'apport des spécialités est diversement appréhendé. Certaines formations ne s'y intéressent pas, d'autres les intègrent au travers des moyennes mais sans faire de distinction, d'autres enfin, en particulier scientifiques, valorisent les spécialités qu'elles jugent les plus en lien avec leurs attendus. Il convient cependant de noter que la spécialité mathématiques est apparue comme bénéficiant d'une importance

<sup>51</sup> La part de femmes passe pour MPSI de 30 % dans les propositions à 25 % dans les admissions, et pour MP2I de 15 % à 11 %.

<sup>52</sup> Voir l'analyse de la situation de 2020 sur la féminisation des recrutements des IEP dans le rapport IGÉSR n° 2021-186, Impact des modifications apportées aux modes d'accès à l'enseignement supérieur – accès aux grandes écoles inclus, Partie 2 : les recrutements post-bac par concours.

<sup>53</sup> Les travaux de recherche montrent qu'en dessous de 30 % de présence de l'un des deux sexes, un phénomène d'évitement de la formation par le genre minoritaire apparaît.

<sup>54</sup> Au travers du titre V de son article 1, cf. supra.

<sup>55</sup> À l'exception de l'enseignement scientifique (cf. infra).

parfois étonnante pour des formations où elle ne joue ensuite qu'un rôle assez mineur. Certaines formations du supérieur semblent ainsi s'être focalisées sur l'enseignement des mathématiques, en insistant en particulier sur les compétences qu'il permet de développer, comme par exemple la capacité à construire un raisonnement, sans s'intéresser de manière équivalente aux compétences développées dans les autres enseignements de spécialité<sup>56</sup>.

#### 1.4.2. Un niveau de maîtrise variable du processus et de l'utilisation de l'outil d'aide à la décision (OAD)<sup>57</sup>

L'OAD est utilisé par la très grande majorité des formations, à l'exception notable des CPGE, qui ont pour la plupart développé leurs propres outils qu'elles perfectionnent et qu'elles utilisent.

L'outil, pour les commissions qui y ont recours, est apprécié avant tout pour la sécurité qu'il apporte dans le traitement de données complexes et sensibles : « *on est sûr de travailler sur les bonnes données* », « *s'il y a un problème, on peut avoir un contact avec l'équipe Parcoursup* » ainsi que pour la documentation disponible. Certaines formations regrettent néanmoins la lourdeur de l'outil (par exemple la nécessité de noter tous les dossiers, y compris ceux qui ne seront pas retenus), des changements qui interviennent chaque année et ne permettent pas de capitaliser sur les paramétrages réalisés, ainsi que la difficulté à comparer les dossiers des différents profils de candidats (néobacheliers, réorientés, candidats en reprise d'études notamment).

Quelques points sont signalés comme pouvant être améliorés mais, au-delà des questions techniques, c'est dans la maîtrise du paramétrage et de l'impact des décisions prises que les commissions apparaissent inégalement préparées. En particulier, une confusion a été souvent observée entre le fait de faire entrer une spécialité ou non dans le calcul d'une moyenne, et le fait de valoriser cette spécialité. Éclairer par des exemples simples les effets des choix devraient sans doute faire partie des éléments de formation à un outil qui doit rester accessible à des utilisateurs très variés.

Il est également apparu à la mission qu'au-delà de l'OAD, le degré de maîtrise de l'ensemble du processus par les équipes en charge du classement pouvait être variable, en particulier s'agissant des règles de choix des critères, de la possibilité de préciser les attendus nationaux par des attendus locaux, de l'existence d'outils ayant pour but d'accélérer les appels des candidats comme le surbooking ou les appels par bloc, alors même que la lenteur de la procédure d'appel a souvent été mentionnée. Sur ces points, la fluidité de la prise de décision entre établissement et autorité académique est variable et chacun gagnerait à ce que le travail soit mené conjointement avec des acteurs ayant bénéficié de formations communes.

Il convient enfin de signaler, même si le propos de la mission n'est pas d'expertiser le processus Parcoursup, que deux éléments considérés par les répondants comme négatifs sont ressortis majoritairement des auditions. L'absence de hiérarchisation des vœux est assez largement regrettée comme induisant ce qui est perçu comme une lenteur dans la procédure d'affectation. Ce qui est vu comme une lenteur par les formations constitue dans les faits un temps laissé aux candidats pour mûrir leur projet au fil des propositions, et éviter les effets d'autocensure préalable induits par la nécessité de hiérarchiser a priori les vœux. La mission n'a pu établir, à partir des données dont elles disposaient, d'éléments étayés permettant de penser que la procédure actuelle, qui laisse le dernier mot au candidat, a un effet négatif sur les choix finaux des candidats<sup>58</sup>. Cependant, le fait qu'après plusieurs années de fonctionnement, la quasi-unanimité des formations expriment aussi fortement leur regret d'une forme de hiérarchisation amène la mission à préconiser des études quantitatives et qualitatives permettant d'asseoir solidement et scientifiquement les effets de la non-hiérarchisation des vœux, en particulier pour les élèves socialement les moins favorisés.

---

<sup>56</sup> Et en laissant de côté le fait que bien d'autres enseignements développent également la capacité à construire un raisonnement rigoureux.

<sup>57</sup> Ces éléments avaient déjà été mis en avant par l'IGÉSR : (juin 2018). La réforme de l'orientation et de l'accès à l'enseignement supérieur (note n° N2018-13).

<sup>58</sup> L'argument avancé dans les échanges avec les formations est celui d'un découragement des candidats les plus modestes, qui finiraient par lassitude par accepter une proposition moins favorable que celle qu'ils auraient eue s'ils avaient pu attendre plus longtemps.

La phase complémentaire a également été l'objet de nombreuses critiques, avec des candidats qui peuvent avoir un faible niveau et une logique du premier arrivé, premier servi<sup>59</sup>, et un retour sur investissement faible au regard du temps passé par les équipes. Il s'avère clairement que classer plus de dossiers apparaît quasi systématiquement préférable pour les personnes rencontrées que l'attente de nouvelles candidatures via la procédure complémentaire.

#### 1.4.3. La méthodologie de classement : le modèle dominant comprend une étape quantitative suivie d'un examen qualitatif des dossiers

Il est important de signaler en préambule le cas des formations de licence non sélectives en capacité d'accueillir tous les candidats admis. Elles doivent en effet traiter des milliers, voire des dizaines de milliers de dossiers, sachant que tous les élèves qui souhaitent venir le pourront. Le classement est dans ce cas très fortement automatisé, sans conséquence sur les possibilités d'admissions des candidats<sup>60</sup>. C'est la raison pour laquelle la mission s'est focalisée sur les formations pour lesquelles le classement a un impact réel sur les possibilités d'admission des candidats.

Ces formations utilisent dans leur grande majorité une méthodologie reposant sur un dosage entre deux ingrédients / procédures :

- un tri ou plusieurs tris automatisés à partir des résultats scolaires chiffrés des candidats. Cette phase quantitative aboutit généralement pour chaque dossier à une moyenne ou un score, dont le calcul se base sur les notes brutes ou retraitées (voir encadré spécifique ci-dessous), et parfois de la fiche avenir ;
- un traitement plus qualitatif de chaque dossier, qui prend en compte des éléments comme la fiche avenir, le projet de formation motivé : selon les formations, il peut s'agir de tous les dossiers classés par la procédure quantitative ou de tous les dossiers au-dessus ou au voisinage d'une barre déterminée par la commission. C'est le plus souvent à ce stade que sont prises en considération les options suivies par les élèves<sup>61</sup>.

#### Encadré 1 : la question de l'évaluation du niveau de performance scolaire

Les formations disposent de nombreux éléments chiffrés se rapportant aux performances scolaires de candidats, qu'ils relèvent du contrôle continu ou des épreuves anticipées de français (les épreuves de spécialité, annulées pour cause de pandémie, n'ont pu être intégrées comme prévu initialement en 2021). Plusieurs questions se posent alors dans l'utilisation de ces notes pour les formations, et en particulier :

- la question de l'hétérogénéité de la notation, entre enseignants d'un même établissement, ou entre établissements ;

- la question du groupe de référence permettant de situer l'élève (la moyenne du groupe et le rang de classement figurant parmi les données disponibles), le groupe classe fixe ayant été remplacé par des groupes variables.

Pour tenir compte de ces difficultés plusieurs méthodes ont été mises en œuvre par les formations.

Pour ce qui est des groupes de référence, elles ont pour la plupart distingué entre les enseignements communs (la classe est le groupe de référence) et les enseignements de spécialité (le groupe de spécialité est le groupe de référence mais chaque établissement est libre de fixer son groupe de référence et la définition n'est pas précisée dans l'application). Se pose néanmoins la question des effectifs quand un groupe de référence est restreint.

<sup>59</sup> Voir à ce propos les différents rapports du Comité éthique et scientifique de Parcoursup qui a mené plusieurs analyses sur la question de la phase complémentaire.

<sup>60</sup> Parmi ces formations, certaines n'ordonnent pas les candidatures, conformément à l'article D. 612-1-13 du code de l'éducation (« Lorsque le nombre de candidatures excède les capacités d'accueil de la formation à la date de confirmation des vœux prévue par le calendrier mentionné à l'article D. 612-1-2, elle ordonne également les candidatures. Toutefois, lorsque les statistiques des années précédentes permettent d'estimer que le nombre d'étudiants finalement inscrits dans une formation sera inférieur à la capacité d'accueil de cette formation, le recteur de région académique peut répondre favorablement à la demande du chef d'établissement de ne pas ordonner les candidatures sous réserve que ce dernier s'engage en conséquence à accueillir effectivement la totalité des candidats »), d'autres, qui au final, accueillent tous les candidats qui le souhaitent, s'interrogent souvent sur l'utilité d'un travail de classement considéré comme fastidieux et chronophage.

<sup>61</sup> Les options artistiques pour les formations du champ artistique, Droit et enjeux du monde contemporain pour les formations de droit et sciences politiques, etc. Les langues anciennes sont par ailleurs valorisées au-delà du champ des formations littéraires.

Pour ce qui est de la question de l'hétérogénéité de la notation, certaines commissions ont effectué un travail de normalisation afin de raisonner, non sur les moyennes brutes, mais sur des écarts absolus ou relatifs à la moyenne (moyenne elle-même parfois normalisée) du groupe de référence. Cette pratique, extrêmement intéressante en termes d'objectivité et d'équité, nécessite néanmoins un travail sur les notes qui n'est pas permis par l'OAD, et qui doit se faire en dehors, avec tous les risques d'erreur que cela comporte. Il semble qu'offrir cette fonctionnalité, avec une normalisation de la définition du groupe de référence, dans l'outil pourrait être d'une grande aide pour les formations.

Le dosage entre les deux procédures varie suivant les formations<sup>62</sup>, les deux situations extrêmes ayant été rencontrées :

- un tri quasi automatique établissant le classement, le regard qualitatif sur quelques dossiers pris au hasard n'étant pratiqué que comme une forme de contrôle qualité ;
- un tri uniquement qualitatif, chaque dossier étant vu et noté par une ou plusieurs personnes, l'ensemble des notes permettant d'établir ensuite le classement.

Si la première situation extrême pose un problème éthique et même de légalité<sup>63</sup>, pour une opération qui a un tel impact sur l'avenir des élèves, la deuxième pose la question de l'équité et de la rigueur des critères utilisés. Dans ce deuxième cas, la référence à une culture partagée, à une sorte d'habitus commun, n'apparaît pas comme une garantie suffisante aux yeux de la mission. Si la plupart des formations auditionnées ont bien conscience que les critères retenus ne doivent pas être discriminatoires<sup>64</sup>, quelques formations rencontrées donnent un bonus aux filles (cf. supra), d'autres aux candidats les plus proches géographiquement ou à la pratique de certaines activités extra-scolaires. Mis à part le fait que ces critères sont rarement communiqués aux candidats, ce qui pose un problème de transparence, il conviendrait de rappeler les règles générales aux commissions d'examen des vœux et ainsi de sécuriser les pratiques des établissements.

Entre ces deux situations, la mission tient à signaler que de nombreuses formations ont mis en place une méthodologie rigoureuse qui combine, par-delà leur grande diversité, plusieurs caractéristiques communes :

- un travail en amont sur les critères, la procédure<sup>65</sup> et le suivi du déroulé tout au long de la procédure par un tiers (chef d'établissement, référent Parcoursup) ;
- une explicitation claire du poids des différentes phases (pré-classement suivant les résultats, regard qualitatif) ;
- une explicitation des critères utilisés dans la phase qualitative, au travers d'une liste précise des éléments pouvant être pris en compte et d'un barème détaillé<sup>66</sup> ;
- des moments de formation / échanges avec les personnes en charge du classement, en amont et en aval des opérations de classement ;
- un travail réflexif et un suivi statistique des recrutements, en faisant si possible intervenir un regard extérieur pour analyser les biais éventuels des critères utilisés.

La nature des éléments qualitatifs est elle-même extrêmement variable suivant les formations (sans citer les formations qui demandent une pièce complémentaire). Là où des formations sélectives valoriseront des éléments d'engagement, les signes d'une capacité de travail (« *un élève qui peut faire de la musique et du*

---

<sup>62</sup> Dans la quasi-totalité des formations rencontrées, les dossiers de candidats détenteurs d'un autre diplôme de fin d'études secondaires que le baccalauréat français font l'objet d'un traitement « manuel », souvent par une équipe ou un binôme dédiés aux dossiers « atypiques ». Cependant dans certaines commissions, le rapport temps passé / probabilité qu'un candidat retenu s'inscrive effectivement peut les conduire à les écarter systématiquement. Les dossiers de bacheliers détenteurs d'un baccalauréat français obtenu dans un lycée français à l'étranger sont traités avec les autres dossiers Parcoursup.

<sup>63</sup> La Foire aux questions de la Commission nationale de l'informatique et des libertés (CNIL) relative au dispositif Parcoursup précise que la décision d'admission au sein d'une formation ne peut être entièrement automatisée : <https://www.cnil.fr/fr/parcoursup-et-les-etablissements-denseignement-superieur>

<sup>64</sup> Cette règle est par ailleurs rappelée dans la note de cadrage des commissions d'examen des vœux : « *Ces critères généraux doivent être cohérents avec le contenu, les attentes et les exigences des formations. Ils ne doivent pas être discriminatoires et doivent éclairer la démarche du candidat pendant sa phase d'orientation* ».

<sup>65</sup> Ils sont votés en Commission de la formation et de la vie universitaire (CFVU) dans les universités.

<sup>66</sup> Cette concertation entre membres de la commission s'accompagne dans de rares cas de l'examen collectif de quelques dossiers test.

*judo a des réserves* »), d'un potentiel (« *on regarde attentivement les appréciations pour voir si l'élève est juste bon ou s'il est exceptionnel* ») des formations moins sélectives scolairement accorderont une importance décisive (parfois au-delà des résultats scolaires) à la motivation et au sérieux, tels qu'ils transparaissent dans les appréciations des enseignants ou le décompte des absences.

## 1.5. Les enjeux éthiques et sociaux

### 1.5.1. L'ouverture sociale : une procédure automatisée, qui fait office de politique pour la plupart des formations

La politique « de remontée » des boursiers dans les classements permet aux formations d'assurer un taux de proposition égal ou supérieur au vivier. Il a parfois comme effet paradoxal de déresponsabiliser certaines formations, qui estiment que « *les boursiers, on ne s'en occupe pas vraiment puisque Parcoursup remonte tout à la fin* ».

De manière symptomatique, le dispositif des cordées de la réussite, pourtant fortement porté par le MENJS et le MESRI, est apparu comme inutilisé dans le processus de recrutement à une ou deux exceptions près, les formations qui connaissent le dispositif estimant de toute façon ne pas pouvoir utiliser l'information pour cause de discrimination (cf. infra partie 3). L'[article 37 de la loi n° 2020-1674 du 24 décembre 2020](#) de programmation de la recherche pour les années 2021 à 2030 et portant diverses dispositions relatives à la recherche et à l'enseignement supérieur<sup>67</sup> permet pourtant aux formations de tenir compte de la participation aux cordées de la réussite dans leurs critères d'examen des vœux même si la présence de l'information dans le dossier n'est signalée qu'à la demande du candidat<sup>68</sup>.

Pour les formations les plus scolairement sélectives, la part des boursiers est, dès le vivier, faible, pour des raisons déjà évoquées plus haut. L'ouverture sociale de ces filières est un objectif affiché depuis plusieurs années par le ministère chargé de l'enseignement supérieur et par les formations elles-mêmes, et plusieurs actions ont été mises en avant par les formations interrogées par la mission :

- le soutien à des actions en amont (opération de communication, installation d'une cordée, tutorats). C'est la voie choisie par les CPGE les plus sélectives, avec un effet qui reste modeste<sup>69</sup>, le vivier d'excellents élèves boursiers étant toujours très réduit<sup>70</sup> ;
- la construction de voies parallèles : c'est la solution développée par Sciences Po Paris, avec un effet mesurable<sup>71</sup>, solution écartée par les autres formations post-bac ;
- un changement de paradigme, en définissant des objectifs en termes de proportion minimale de boursiers parmi les admis, de manière relativement indépendante du taux de boursiers dans le vivier. C'est la voie suivie par quelques CPES, qui suppose donc concrètement de faire remonter dans le classement des boursiers de manière volontariste. Cette solution nécessite évidemment une conviction partagée du fait qu'une fois l'admission réalisée, le but est bien de faire réussir tous les étudiants<sup>72</sup>.

---

<sup>67</sup> « Pour l'examen des candidatures présentées dans le cadre de la procédure nationale de préinscription mentionnée au deuxième alinéa du présent I, les établissements dispensant une formation d'enseignement supérieur peuvent tenir compte de la participation des bacheliers aux dispositifs d'accompagnement mis en place entre les établissements d'enseignement pour garantir l'égalité des chances ».

<sup>68</sup> Articles D. 612-1-13 du code de l'éducation : « Pour la mise en œuvre du troisième alinéa du I de l'article L. 612-3 et si le candidat en a exprimé le souhait, les établissements sont informés de la participation du bachelier aux dispositifs d'accompagnement mis en place entre les établissements d'enseignement pour garantir l'égalité des chances ».

<sup>69</sup> L'effet de ces dispositifs est par ailleurs peu évalué, la seule évaluation quantitative scientifique avec groupe témoin étant celle réalisée en 2015 par Éric Maurin du dispositif Talens de l'ENS, avec des conclusions extrêmement mitigées. S.T. Ly, E. Maurin, A. Riegert (2015). Programme Talens Rapport d'évaluation. Fonds d'expérimentation pour la jeunesse, ministère de la ville, de la jeunesse et des sports. [https://www.experimentation-fej.injep.fr/IMG/pdf/ap2\\_209\\_eva\\_rf\\_201501.pdf](https://www.experimentation-fej.injep.fr/IMG/pdf/ap2_209_eva_rf_201501.pdf)

<sup>70</sup> Pour prendre l'exemple des CPGE scientifiques MPSI ou PCSI, les boursiers ne représentent que 7 % des mentions TB du profil M-PC avec ME, qui est le profil recruté à plus de 90 % par ces CPGE.

<sup>71</sup> Vincent Tiberj (2014). [Sciences Po, dix ans après les Conventions Education Prioritaire](#)

<sup>72</sup> Le fait que les CPES soient des formations en trois ans est sans doute un élément qui favorise une telle conviction.

Au final, une politique plus volontariste pourrait être envisagée, en particulier pour les formations les plus sélectives. En effet, appliquer un taux de boursiers sur les propositions n'est parfois pas suffisant pour arriver au taux fixé par le recteur quand la liste des candidats classés est trop courte. Ainsi, alors que le taux est formellement atteint dans la liste des propositions, il ne l'est pas toujours dans la liste des admis alors même que parfois de bons candidats boursiers pourraient encore être appelés au-delà de la liste des classés. Cette situation a d'ailleurs conduit ponctuellement certains recteurs à fixer des objectifs ambitieux en termes de taux de boursiers pour certaines formations très sélectives, mais cette action n'est pas généralisée.

### Recommandation n° 3 :

Augmenter significativement les taux de boursiers dans les formations très sélectives en fixant chaque année des objectifs, non seulement pour les propositions faites aux candidats mais aussi pour les admis.

#### 1.5.2. La question de la prise en compte du lycée d'origine

La mission a systématiquement interrogé les formations sur la prise en compte du lycée d'origine, avec un résultat : ce critère est peu retenu par les formations mais pour celles qui l'intègrent<sup>73</sup>, cette information apparaît comme un élément notable dans le processus de classement alors même qu'aucune ne mentionne l'utilisation de ce critère dans les documents de communication à destination des familles et des élèves.

Cette utilisation se présente sous trois formes extrêmement différentes :

- l'utilisation d'éléments géographiques liés à la distance entre le lycée d'origine et le lieu de la formation, dans le but affirmé de favoriser l'accueil et la réussite des étudiants, en privilégiant un vivier de proximité, avec deux explications complémentaires :
  - les candidatures venant de trop loin ne viendront pas, ce qui conduit à faire reculer dans le classement, voire exceptionnellement à exclure du classement des candidatures,
  - les candidatures de proximité, si elles ne sont pas accueillies dans une formation très proche, risquent de renoncer à une poursuite d'étude.
- l'étude des dossiers des candidats d'un même établissement par une même sous-commission afin de s'assurer de la cohérence du classement<sup>74</sup> ;
- l'utilisation d'éléments d'appréciation du lycée d'origine tels que les résultats au baccalauréat, le taux de mention très bien, les classements des établissements, la connaissance empirique qu'en ont les membres de la commission ou encore les résultats obtenus dans la formation par des étudiants issus du même établissement, pour classer les lycées selon les chances de réussite estimées de leurs élèves et pour ne pas pénaliser les bons élèves des « très bons lycées ».

Dans ce dernier cas d'utilisation du lycée d'origine comme critère de classement, la justification mise en avant par les interlocuteurs de la mission est la difficulté de se fier aux seuls résultats issus du contrôle continu et à la nécessité de ne pas désavantager les bons élèves des très bons lycées (publics ou privés) qui seraient notés plus sévèrement que les lycéens d'autres établissements : « *le sixième du lycée X vaut largement le deuxième du lycée Y* », voire, pour certaines formations franciliennes, de répondre à une attente pressante et explicite de lycées réputés souhaitant conserver le même nombre d'admis dans la formation. S'ajoute à ces éléments en 2021 un phénomène généralisé d'inflation des notes, qui a pu donner un argument supplémentaire à ces formations face à la difficulté de discriminer les dossiers.

Concrètement, les commissions modifient le classement de manière manuelle – les dossiers sont placés dans la pile des candidats à appeler prioritairement –, ou automatique.

Même si la question de la différence de notation est une question soulevée à juste titre, il semble à la mission qu'au regard de la nécessaire équité qui préside à un dispositif national comme Parcoursup, les effets concrets et symboliques de ces pratiques sont extrêmement négatifs et peuvent miner la confiance des familles et des élèves dans l'équité générale du processus. Par ailleurs, l'utilisation des résultats des lycées

---

<sup>73</sup> Avec une forte concentration sur les formations les plus sélectives d'Île-de-France.

<sup>74</sup> Cette justification est aussi donnée pour vérifier que l'absence d'une option dans un dossier n'est pas liée à la non disponibilité de l'option dans l'établissement.

pour corriger l'hétérogénéité des pratiques de notation est scientifiquement extrêmement contestable, pour au moins deux raisons :

- elle ne prend pas en compte les écarts de notation à l'intérieur d'un même établissement ;
- des lycées aux résultats équivalents peuvent avoir développé des politiques de notation très différentes<sup>75</sup>.

Par ailleurs, le cadre normal du nouveau baccalauréat prévoit que les formations disposent, en plus des notes d'écrit et d'oral de l'épreuve anticipée de français, des notes des deux épreuves de spécialité de terminale, ce qui est de nature à leur permettre de juger de manière objective du niveau d'un élève et de l'adéquation de ses notes de bulletin à son niveau sans avoir à recourir à une référence à un taux de mentions d'années antérieures de son lycée d'origine.

Il appartient en tout cas aux ministères de se prononcer clairement sur la possibilité ou non d'utiliser des critères comme l'origine géographique ou les résultats du lycée d'origine. Pour les formations qui cherchent à privilégier les candidatures de proximité, il pourrait plutôt être envisagé d'avoir recours à un quota sur un secteur géographique défini, comme pour les licences non sélectives.

#### **Recommandation n° 4 :**

- Au niveau national, clarifier le type de critères qui peuvent être utilisés dans l'examen des vœux ;
- Au niveau académique, décliner des formations relatives à la procédure Parcoursup auprès des membres des commissions d'examen des vœux.

#### **Recommandation n° 5 :**

Concernant l'utilisation des résultats du lycée d'origine dans la procédure de classement des candidatures, la mission propose deux scénarios à étudier :

- rappeler aux formations l'interdiction d'utiliser, pour les candidats scolarisés dans des établissements publics et privés sous contrat, les résultats (taux de réussite, taux de mentions, etc.) de leur établissement d'origine comme des éléments pouvant affecter leur classement ;
- anonymiser le lycée d'origine.

Cette recommandation, quelle que soit la solution privilégiée à l'issue de l'étude, nécessite de renforcer en parallèle :

- côté lycée, le travail sur le cadrage du contrôle continu ;
- côté Parcoursup, la mise à disposition des formations d'indicateurs chiffrés concernant les groupes de référence (en précisant les périmètres des groupe classe et groupe de spécialité) ;
- côté formation, l'utilisation, à côté des notes brutes, d'indicateurs comme les classements et les écarts à la moyenne en les intégrant comme possibilité dans l'outil d'aide à la décision (OAD) proposé par Parcoursup.

### **1.5.3. La transparence, la clarté et la pertinence des critères de classement : se saisir pleinement du rapport d'examen des vœux**

Les éléments de communication des formations sont essentiellement de trois types :

- les connaissances et compétences attendues et les critères généraux d'examen des vœux, publiés sur le site de Parcoursup pour la session à venir ;

---

<sup>75</sup> Ces éléments, ainsi que les remarques qui précèdent rejoignent l'analyse menée par la Cour des comptes dans son rapport déjà cité de 2020 : « À ce stade, il est à relever que le critère de "réputation" ne permet pas de déduire de manière automatique le type de notation appliqué par un lycée. Par exemple, pour deux lycées parisiens ayant eu un taux élevé de mentions très bien au baccalauréat et disposant donc d'une réputation reconnue, le premier a sous-noté de 1,2 points par rapport à la moyenne générale des lycées, quand le second a légèrement sur-noté. À l'inverse, un lycée n'obtenant aucune mention très bien peut soit sur-noter de 1,8 points, soit sous-noter de 1 point »

- le rapport public<sup>76</sup>, également publié sur le site de Parcoursup pour la session passée ;
- les éléments de communication au travers des salons, des journées portes ouvertes et des sites des formations.

Le premier est le plus accessible aux candidats, mais il donne peu d'informations sur la manière précise dont sont traitées les candidatures : le poids relatif des enseignements, le poids relatif des résultats académiques et des éléments qualitatifs, les critères qualitatifs et leur poids dans l'évaluation finale attribuée du dossier<sup>77</sup>.

Le rapport public, pièce récente, est censé donner des éléments plus précis, mais il est apparu comme étant souvent inconnu des enseignants en charge du classement<sup>78</sup>, voire en contradiction sur certains points avec les critères effectivement retenus pour classer les dossiers.

Le troisième élément, souvent plus précis (des éléments sont donnés de vive voix dans les salons, qui n'apparaissent pas dans les éléments publics), pose, comme déjà noté supra, la question de l'accessibilité de ces lieux d'information pour un public scolaire large, et donc des éventuelles alternatives numériques. Il soulève également la question de la cohérence entre les conseils communiqués de vive voix et les attendus affichés sur la fiche Parcoursup. Cette modalité d'information des familles et des élèves est potentiellement bien moins équitable<sup>79</sup> que les deux autres.

Globalement, le contraste apparaît fort entre la multiplicité de critères pris en compte et la complexité des opérations de classement, en particulier pour les formations les plus sélectives, et un manque de transparence symbolisé par le caractère très incomplet des éléments portés à la connaissance des élèves et des familles à tous les stades de la procédure. Cette incomplétude ne résulte d'ailleurs pas nécessairement d'un souhait des formations de cacher quelque chose, mais de la crainte d'éventuels recours et aussi sans doute de la complexité de certaines procédures de classement. Il semble à la mission que loin de favoriser des recours, une transparence plus grande rassurerait les familles et les élèves, et jouerait également un rôle utile, en rendant publiques des pratiques pertinentes et vertueuses.

#### Recommandation n° 6 :

- Engager les formations à détailler davantage, et plus précisément dans le rapport public d'examen des vœux, les éléments et critères utilisés pour l'examen des candidatures, en les assortissant d'exemples ;
- Veiller à ce que les établissements d'enseignement supérieur, sous l'autorité du recteur, en lien étroit avec leurs commissions d'examen des vœux, vérifient que les attendus publiés sur leur fiche dans Parcoursup et les éléments figurant dans le rapport public correspondent à l'ensemble des critères de classement et éléments d'appréciation effectivement retenus par leurs commissions<sup>80</sup>.

Les analyses d'ensemble menées par la mission mettent en avant la diversité des profils des candidats qui sont finalement admis, avec néanmoins des spécialités cœur de cible en fonction des champs disciplinaires des formations. Afin d'affiner ses analyses, la mission propose un focus sur des profils et des formations.

## 2. Focus sur des profils et formations spécifiques : une adéquation au niveau général et des problématiques différentes

Les tendances générales mises en lumière dans la première partie du rapport n'épuisent évidemment pas la diversité des situations. Pour mieux appréhender cette diversité, la mission a choisi de produire une analyse

<sup>76</sup> Ce document est prévu dans l'article D. 612-1-5 du code de l'éducation, modifié par le décret n° 2021-226 du 26 février 2021 - art. 2 et fait suite à une demande du Conseil constitutionnel d'avril 2020 : « *la publication, sous la forme de rapport, des critères en fonction desquels les candidatures ont été examinées l'année précédente et précisant, le cas échéant, dans quelle mesure des traitements algorithmiques ont été utilisés pour procéder à cet examen.* »

<sup>77</sup> À partir de la session 2022, il sera obligatoire de renseigner en amont de la procédure les degrés d'importance des critères.

<sup>78</sup> Ce dernier est accessible par un onglet à la fin de la page relative à la formation et n'apparaît pas directement dans le sommaire.

<sup>79</sup> Par exemple des commissions tiennent compte de la présence des candidats aux portes ouvertes, gage pour eux de motivation pour intégrer la formation.

<sup>80</sup> Cette proposition rejoint les analyses de la Cour des comptes qui porte dans son rapport déjà cité de 2020 la préconisation suivante : « *Rendre publics les "algorithmes locaux" utilisés par les commissions d'examen des vœux pour l'ensemble des formations proposées (MENJ et MESRI).* »

croisée de certaines formations du supérieur en lien avec les profils qui se sont orientés préférentiellement vers ces formations.

Quatre grands champs sont ainsi analysés dans cette partie, le choix des domaines ainsi étudiés obéissant à un triple objectif :

- proposer une grille d’analyse et des outils qui puissent être ensuite déclinés aisément dans d’autres champs, ou sur des formations très précises ;
- porter un regard particulier sur les formations qui accueillent, venant de série générale, quasi uniquement des élèves de S ;
- dans le champ des formations de sciences humaines et sociales, étudier à la fois le devenir des nouveaux profils, comme M-SES, et la nouvelle structure des admis dans ces formations.

La mission présente ci-dessous les quatre grands champs étudiés en détail dans cette partie, accompagnés d’une synthèse rapide de ses principales observations :

- le recrutement en PASS-L.AS présente le double intérêt d’une formation très profondément transformée dans son organisation, et qui recrutait, avant la réforme, quasi exclusivement en série S. L’analyse de la mission montre que si PASS reste alimenté par des profils proches de l’ancienne série S, un basculement s’est produit puisque la majorité des admis en PASS issus de la voie générale a choisi les spécialités Physique-chimie et SVT en terminale, associées à l’option mathématiques complémentaires. Quant aux L.AS, elles constituent bien une voie de diversification des profils accueillis en études de santé ;
- certaines formations du domaine SHS, domaine traditionnellement très ouvert en termes de profils, regroupe des formations qui font ou non appel aux mathématiques. L’analyse de la mission montre que ces formations accueillent toujours des profils variés, avec cependant une interrogation qui subsiste dans les formations faisant appel aux mathématiques sur le niveau effectivement requis et sur la place des profils comportant l’option mathématiques complémentaires. Du point de vue des nouveaux profils, si M-SES a pleinement trouvé sa place, le profil SES-SVT, particulièrement en phase avec des enjeux à l’interface des sciences du vivant et des sciences humaines est encore insuffisamment identifié ;
- pour les profils de la voie générale s’orientant vers les formations scientifiques, la disparition de la série S pose la question de la notion même de profil scientifique. L’analyse de la mission fait apparaître que les profils qui s’orientent préférentiellement vers les sciences le font de manière plus forte que les anciens profils de terminale S. Par ailleurs, les CPGE et les formations tournées vers les métiers d’ingénieurs ont été alimentées de manière très significative (au-delà de 80 %) par des élèves ayant choisi la spécialité mathématiques associée à l’option mathématiques expertes et une autre spécialité scientifique (le plus souvent physique-chimie). Au-delà de ces constats, la mission pointe aussi les zones de fragilité que constitue la présence encore trop faible des spécialités NSI et SI et pose la question du nombre global d’élèves choisissant les sciences, qui reste un défi majeur à relever pour les années à venir ;
- les BUT et BTS, présentent des enjeux forts de démocratisation sociale au travers d’objectifs et de dispositifs nationaux, même si ces derniers n’ont été que peu impactés par la réforme du baccalauréat général. L’analyse de la mission fait apparaître que le taux de bacheliers technologique en BUT et de bacheliers professionnel en BTS a significativement augmenté et identifie quelques pistes à même de conforter cette tendance, en particulier au travers d’une amélioration de l’expérimentation dite de l’avis favorable.

D’autres champs de formations, moins impactés par la réforme, comme les formations de lettres et langues ou les formations du champ des arts, n’ont pas fait l’objet dans ce premier travail d’une analyse spécifique, ce qui ne signifie évidemment pas qu’un tel travail soit inutile, loin de là. En ce qui concerne le champ des arts, toutefois, la part significative de formations hors Parcoursup appelle d’autres méthodes d’investigation qui dépassent le périmètre des données Parcoursup<sup>81</sup>.

---

<sup>81</sup> Plus de 25 % des bacheliers ayant suivi la spécialité arts-plastiques ne s’inscrivent au final pas dans une formation référencée sur Parcoursup.

## 2.1. Pass-L.AS et PC-SVT : des modalités d'accès variées avec un profil privilégié

Pour accéder aux études de maïeutique, médecine, odontologie ou pharmacie (MMOP), deux types de parcours sont proposés par les universités : un parcours d'accès spécifique santé (PASS) avec une « mineure » d'une autre discipline et une licence avec une option « accès santé » (L.AS).

### 2.1.1. Le parcours d'accès spécifique santé (PASS)

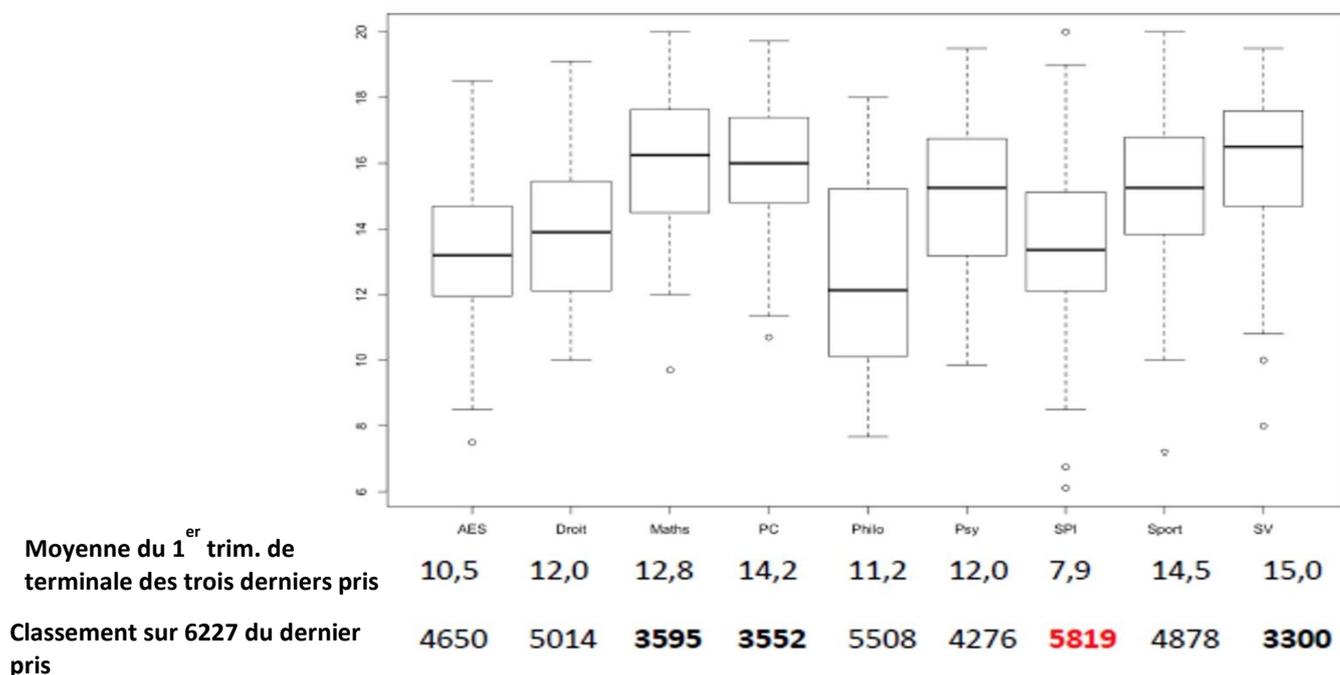
Les parcours d'accès spécifique santé (PASS) analysés sont proposés dans 38 universités qui offrent chacune entre 1 et 18 mineures.

#### 2.1.1.1 Une complexité dès le stade de la candidature

S'agissant des PASS, les mineures font l'objet d'un sous-vœu de la part des candidats. Il est parfois difficile pour les élèves et leurs familles de choisir leur mineure car leur souhait est essentiellement et prioritairement d'être inscrit en PASS pour pouvoir accéder aux études de santé. Cet objectif peut les conduire à adopter différentes stratégies dont celle d'augmenter le nombre de leurs sous-vœux dans des mineures variées, qui auront été certes demandées, mais parfois non souhaitées et qui engageront de fait le parcours ultérieur de l'étudiant, notamment avec un accès en L2 ou en L.AS<sup>82</sup>.

Le graphique 12 ci-dessous, mis à disposition de la mission, illustre parfaitement la question dans le cas d'une université. On y constate des écarts très significatifs entre les différents indicateurs selon la mineure choisie : si les sciences de la vie, plus proche de la discipline santé, attirent des élèves avec de meilleures moyennes et sont plus sélectives, ça n'est plus le cas de mineures éloignées du domaine santé ou scientifique comme l'AES<sup>83</sup>.

Graphique 12 : distribution des notes et classement selon les mineures



Source : université de Franche-Comté

NB : la note moyenne des candidats sélectionnés pour PASS est de 14,9.

Lecture : Concernant la mineure sciences de la vie, la moyenne du premier trimestre des trois derniers pris est de 15,0 et le classement du dernier admis de 3 300. Le diagramme précise quant à lui la répartition des notes en quartiles.

<sup>82</sup> La mineure permet à l'étudiant qui n'accède pas aux études de MMOP mais qui a obtenu une moyenne suffisante en fin de première année, de poursuivre en deuxième année de licence dans la discipline choisie.

<sup>83</sup> Voir également sur cette question le rapport de l'IGÉSR n° 2021-128 sur L'entrée dans les études de santé.

### 2.1.1.2 Une formation très attractive qui concentre les bons élèves et les catégories socioprofessionnelles favorisées<sup>84</sup>

En 2021, le nombre de places offertes par l'ensemble des formations proposant le parcours PASS est de 27 494 (capacité d'accueil). La licence PASS est la formation qui sature le plus ses capacités d'accueil en phase principale (99,1 %), ce qui atteste de son attractivité. Elle concentre également une majorité de femmes (68,7 % parmi les candidats pour 70 % des admis). La présence importante de bacheliers avec la mention bien ou très bien dès les candidatures (47,4 %) est amplifiée lors de la phase de propositions pour se stabiliser à 71,6 % des admis. Le taux de boursiers est bien maîtrisé tout au long de la procédure avec une évolution de 17,9 % des candidats à 19 % des admis.

La place de la catégorie socioprofessionnelle « cadres et professions intellectuelles supérieures » est importante et augmente légèrement au fil du processus au détriment des catégories « employés » et « ouvriers » ; elle représente au final 51 % des admis.

### 2.1.1.3 Une formation qui privilégie les trois disciplines emblématiques de l'ancienne série S

Comme l'atteste le graphique 13, les trois doublettes mathématiques-physique-chimie (M-PC), physique-chimie-sciences de la vie et de la Terre (PC-SVT) et mathématiques-sciences de la vie et de la Terre (M-SVT) concentrent à elle seules l'essentiel des candidatures et des admis : près de 68 % de candidats et plus de 88 % des admis. La mission a constaté, au cours des entretiens, la volonté des équipes en charge du recrutement « de rester sur le recrutement d'origine avec des profils scientifiques pour PASS et de diversifier le vivier dans le cadre du recrutement relatif au parcours L.AS ». Cette position est jugée comme cohérente avec les attendus nationaux de la formation<sup>85</sup>. La mission souligne également, par exemple, la faible place de la doublette sciences économiques et sociales-sciences de la vie et de la Terre (0,7 %) parmi les admis.

### 2.1.1.4 Le profil physique-chimie - sciences de la vie et de la Terre (PC-SVT) avec mathématiques complémentaires (MC) très majoritaire à chaque phase du processus de recrutement

Le graphique 13 ci-après illustre l'adéquation du profil PC-SVT avec MC avec la formation PASS. En effet, le poids relatif des élèves ayant suivi cette doublette de spécialités augmente à mesure que la procédure avance : il s'agit de la doublette la plus présente au niveau des candidatures, celle pour laquelle les propositions sont proportionnellement les plus importantes et enfin celle où on observe la plus forte acceptation de la part des candidats bénéficiant d'une proposition.

Les bacheliers avec profil M-PC avec mathématiques expertes (ME) reçoivent proportionnellement plus de propositions mais en acceptent moins. Il s'agit là sans doute plutôt d'un vœu secondaire, et ce constat est sans doute lié à la qualité des dossiers scolaires des élèves qui suivent les spécialités M-PC avec ME (cf. supra, partie 1).

Le profil PC-SVT sans MC candidate, bénéficie proportionnellement de moins de propositions mais les concrétise davantage en admission.

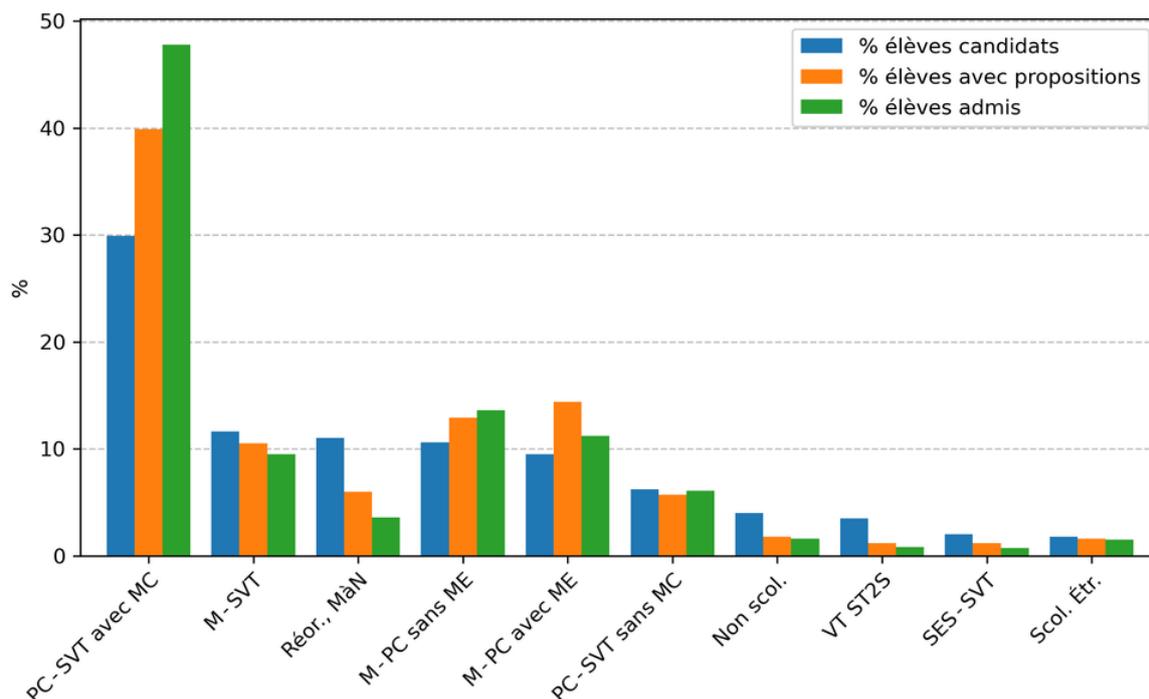
Enfin, le profil M-SVT candidate mais a, en proportion, moins de propositions et les accepte moins souvent.

---

<sup>84</sup> Le nombre de candidats ayant fait au moins un vœu confirmé au cours de la phase principale est de 82 621 dont 17,9 % de boursiers, 67,3 % de femmes, 28,7 % de mention B et 18,7 % de mention TB. Le nombre de candidats ayant eu au moins une proposition sur PASS en phase principale est de 41 143 dont 18,6 % de boursiers et 68,7 % de femmes, 38,4 % de mentions B et 32,3 % de mention TB. Le nombre de candidats admis à l'issue de la PP est de 25 173 dont 19 % de boursiers et 70 % de femmes et 39,7 % de mentions B et 31,9 % de mention TB. La phase complémentaire concerne 733 candidats, 556 ont une proposition et 237 sont admis.

<sup>85</sup> Par exemple pour le premier attendu : « Disposer de très bonnes connaissances et compétences scientifiques : capacité à analyser, poser une problématique et à mener un raisonnement, capacité d'abstraction, de logique et de modélisation, disposer d'une très bonne maîtrise des compétences classiques et expérimentales attendues en physique, chimie, sciences de la vie et de la Terre, mathématiques à la fin de la classe de terminale » <https://www.onisep.fr/Ressources/Univers-Formation/Formations/Post-bac/parcours-specifique-acces-sante>

**Graphique 13 : Parcours PASS – pourcentage des principales catégories parmi les candidats (90 %), les propositions et les admis à l’issue de la phase principale en 2021**



Source : mission à partir des extractions Parcoursup

Lecture : le profil PC-SVT avec MC représente 30 % des candidatures en PASS, 40 % des propositions faites par la formation et 48 % des admis en phase principale.

Le graphique 30 présenté en annexe 7 confirme les analyses précédentes et atteste d’une grande affinité du profil PC-SVT avec MC, d’une sous-acceptation des profils M-PC avec ME et d’une forme de sur-acceptation des profils PC-SVT sans mathématiques complémentaires. Les étudiants de la catégorie « Étudiants (réorientation, mise à niveau) » représentent 11 % des candidats, 6 % des propositions et seulement 3,6 % des admis ; en effet, eu égard au nombre de places limité en PASS, les formations ont tendance à privilégier les néobacheliers, d’autres dispositifs comme les passerelles pouvant permettre des admissions par réorientation.

#### 2.1.1.5 Des pratiques de classement diverses et parfois discutables

Si l’analyse précédente revêt un caractère globalisant, les entretiens conduits par la mission auprès des acteurs en charge du choix des candidatures montrent une diversité importante des pratiques de classement des candidatures.

Si plusieurs universités utilisent des formules prenant en compte les différentes matières, deux universités rencontrées par la mission ont mis en place un modèle numérique analysant les résultats des années précédentes en lien avec les notes obtenues en terminale, des coefficients de régression donnant les pondérations des différentes matières. Il s’agit pour ces formations d’exploiter les éléments dans le dossier du candidat qui sont les plus significatifs pour la réussite à l’accès à la deuxième année des études de santé. Si ce modèle a l’avantage d’objectiver les critères de réussite dans des formations avec un nombre de candidatures très important, il peut en revanche conduire à figer certaines déterminations et confirmer le poids important conféré aux mathématiques, puisque cet enseignement était inhérent au baccalauréat S, réputé comme le mieux adapté pour réussir.

Par ailleurs, la mission a constaté, dans une université, l’application de pondérations qui prennent en compte, d’une part, l’apprentissage du latin ou du grec, pour un poids significatif et, d’autre part, le lycée d’origine via un calcul comparant les notes du contrôle continu et des épreuves anticipées (mais sur des données déjà anciennes). La prise en compte de ces éléments repose sur des fondements largement contestables au vu du contenu et des attendus de la formation.

Une autre université, qui n’a pas utilisé un tel modèle, a toutefois – en cours de procédure – réalisé des ajustements tardifs pour contrebalancer la prévalence excessive de la doublette PC-SVT suite à l’application de sa première formule. Il s’agissait pour cette formation de faire remonter dans la liste des candidats ayant pris la spécialité mathématiques, confirmant ainsi le poids important conféré aux mathématiques, que l’on retrouve dans d’autres universités.

Enfin, la mission a, sur un autre exemple, constaté l’application d’un fort bonus par spécialité scientifique suivie : mathématiques, physique-chimie, sciences de la vie et de la Terre, biologie - écologie.

Cette hétérogénéité est sans doute due pour partie à la difficulté pour les formations de conjuguer une transformation profonde des profils du lycée général avec une transformation des modalités d’accès aux études de santé qui est encore en phase de consolidation. Mais elle résulte également de différences dans le contenu de formation qui peuvent justifier un traitement différent des dossiers. Pour autant, deux points apparaissent importants pour éclairer et rassurer les familles :

- Inviter les conférences de doyens à engager une réflexion sur les critères utilisés, pour éviter qu’un profil soit plébiscité dans une PASS et quasiment écarté d’une autre<sup>86</sup> ;
- Être beaucoup plus précis et transparent sur les spécificités éventuelles de chaque formation.

La mission souligne par ailleurs une forte cohérence des profils et des attentes, mais un tropisme de certaines formations sur les mathématiques qui subsiste. Enfin, le traitement des quotas hors académie semble être problématique dans certaines académies visitées : une différence parfois importante a été observée entre le quota fixé par l’académie et la réalité constatée au moment des inscriptions, avec un nombre beaucoup plus important que prévu d’étudiants hors académie.

### 2.1.2. La licence avec option « accès santé » (L.AS)

#### 2.1.2.1 Données générales

La mission a fait le choix de consolider les données des différentes licences accès santé (L.AS), conformément au tableau 3 ci-dessous qui précise le nombre de places, le nombre d’élèves inscrits en phase principale (PP), le taux de boursiers et le pourcentage de femmes.

**Tableau 3 : licences accès santé (L.AS) – données générales**

GROUPES DE FORMATIONS	Nombre de places (capacité)	Candidats inscrits (ayant fait au moins un vœu confirmé PP)	% de boursiers	% de femmes
Licence - LAS sciences pour la santé	5 054	31 901	16	72,6
Licence - LAS autres sciences	3 710	53 009	15,2	60,3
Licence - LAS autres sciences humaines	3 586	33 967	20,6	70
Licence - LAS SVT et biologie	2 917	60 031	14,2	70,5
Licence - LAS droit	2 240	22 969	19,	76,8
Licence - LAS STAPS	2 100	38 476	13,5	40,8
Licence - LAS psychologie	966	39 075	17	83,7

Source : mission à partir des extractions Parcoursup

<sup>86</sup> Cette réflexion interroge plus largement sur le niveau de convergence des principaux critères, entre des formations disposant d’un algorithme de pré classement national comme les IFSI, les écoles de commerce ou d’ingénieurs regroupées en réseau ou en banque d’épreuves ou la filière STAPS et les formations qui décident localement, comme les CPGE ou BTS. Cette réflexion rejoint une question soulevée par le CESP (2020). 2<sup>e</sup> rapport annuel au Parlement.

[https://services.dgesip.fr/T454/S949/comite\\_ethique\\_et\\_scientifique\\_parcoursup](https://services.dgesip.fr/T454/S949/comite_ethique_et_scientifique_parcoursup)

La capacité d'accueil totale est de 20 573 (contre 27 494 pour PASS) et, à l'exception notable de la licence – L.AS STAPS, les femmes sont très majoritaires dans les candidatures<sup>87</sup>.

### 2.1.2.2 Dynamique du recrutement

Le tableau 4 illustre la dynamique du recrutement en phase principale comme en phase complémentaire. Le taux de remplissage montre des écarts sensibles entre les différentes mentions de licence : de 90 % pour la mention sciences pour la santé à moins de 72 % pour le groupement de licences « autres sciences ». Le taux de remplissage global à l'issue de la procédure Parcoursup est de 80,8 % contre 92,4 % en PASS.

**Tableau 4 : licences accès santé (L.AS) – dynamique du recrutement**

	Licence – L.AS sciences pour la santé	Licence – L.AS autres sciences	Licence – L.AS autres sciences humaines	Licence – L.AS SVT et biologie	Licence – L.AS droit	Licence – L.AS STAPS	Licence – L.AS psychologie
Capacité	5 054	3 710	3 586	2 917	2 240	2 100	966
Candidats en phase principale	31 901	53 009	33 967	60 031	22 969	38 476	39 075
Propositions en phase principale	12 933	20 245	14 683	15 020	10 086	6 342	5 170
Admis en phase principale	4 454	2 182	2 361	2 286	1 404	1 780	760
Candidats en phase complémentaire	226	2 051	2 185	32	1 412		
Propositions en phase complémentaire	182	1 231	1 314	16	824		
Admis en phase complémentaire	90	487	492	8	315		
Total admis	4 544	2 669	2 853	2 294	1 719	1 780	760
Remplissage	89,9 %	71,9 %	79,6 %	78,6 %	76,7 %	84,8 %	78,7 %

Source : mission à partir des extractions Parcoursup

L'analyse générale des profils des candidats montre que deux profils émergent : celui qui relève du groupe « réorientations – mise à niveau », attestant notamment d'une problématique spécifique liée aux étudiants de PASS qui n'ont pas réussi à accéder en deuxième année des études de santé et qui se réinscrivent en première année de L.AS<sup>88</sup>, ainsi que des néo bacheliers ayant suivi la doublette PC-SVT avec MC.

La mission souligne trois points fréquemment entendus sur le terrain :

- l'absence de distinction des candidats dans une mention de licence entre ceux qui visent la licence générale et ceux qui souhaitent candidater avec l'option L.AS : les commissions souhaiteraient pouvoir les différencier afin de pouvoir prendre en compte des critères différents pour le classement des vœux et proposer le cas échéant des OUI-SI adaptés ;

<sup>87</sup> Le nombre d'élèves inscrits ayant fait au moins un vœu confirmé en phase principale pour une licence L.AS est de 170 526. Le taux de boursiers parmi les inscrits est de 16,2 % et le pourcentage de femmes de 63,6 %.

<sup>88</sup> Parmi les 39 763 candidats ayant fait au moins un vœu confirmé en L.AS en phase principale et relevant du profil Étudiants (réorientation, mise à niveau), 25,7 % (soit 10 233) sont issus de PASS (en 2020-2021). Ces derniers représentent 29,7 % des admis de ce profil à l'issue de la phase principale.

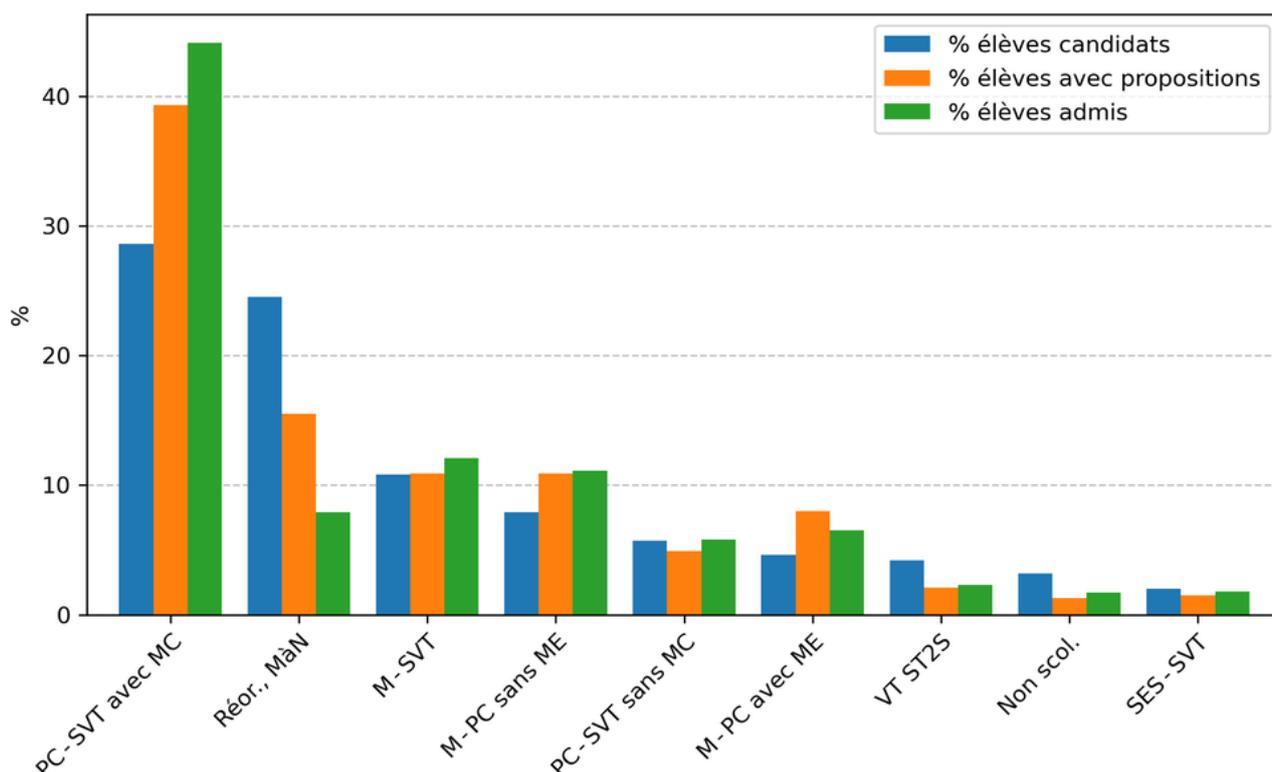
- un recrutement en PASS fondé sur les enseignements scientifiques, dans la continuité de l'ancienne PACES et une diversification des profils attendue en MMOP via les L.AS ;
- le fait que les licences L.AS ne trouveraient pas encore leur place auprès des familles : pour certains étudiants de PASS la réorientation en première année de L.AS est parfois « *vécue comme une catastrophe* ».

La réforme étant récente, il faudra poursuivre l'analyse et étudier les profils qui intègrent MMOP quel que soit le vivier.

### 2.1.2.3 Focus sur deux mentions de L.AS : sciences pour la santé et droit

Concernant la mention L.AS sciences pour la santé, le graphique 14 atteste de l'affinité du profil PC-SVT avec MC pour la formation, se traduisant à chaque étape de la phase principale, par une part relative de plus en plus grande. Ce profil pèse au final pour 44,1 % des admis à l'issue de la phase principale, à mettre en perspective avec les 47,8 % pour la licence STAPS. La mission relève l'importance du marqueur mathématiques complémentaires. En effet, les profils PC-SVT sans MC, certes moins nombreux, ne représentent que 5,8 % des admis à l'issue de la phase principale (versus 6,1 % pour la licence PASS). Elle observe enfin qu'en dehors du groupe Étudiants (réorientations – mise à niveau), les doublettes scientifiques PC-SVT avec ou sans MC, M-PC avec ou sans ME (mathématiques expertes), M-SVT représentent l'essentiel des admis.

**Graphique 14 : L.AS sciences pour la santé – répartition des principales doublettes d'enseignement parmi les candidats (90 %), les propositions et les admis à l'issue de la phase principale en 2021**



Source : mission à partir des extractions Parcoursup

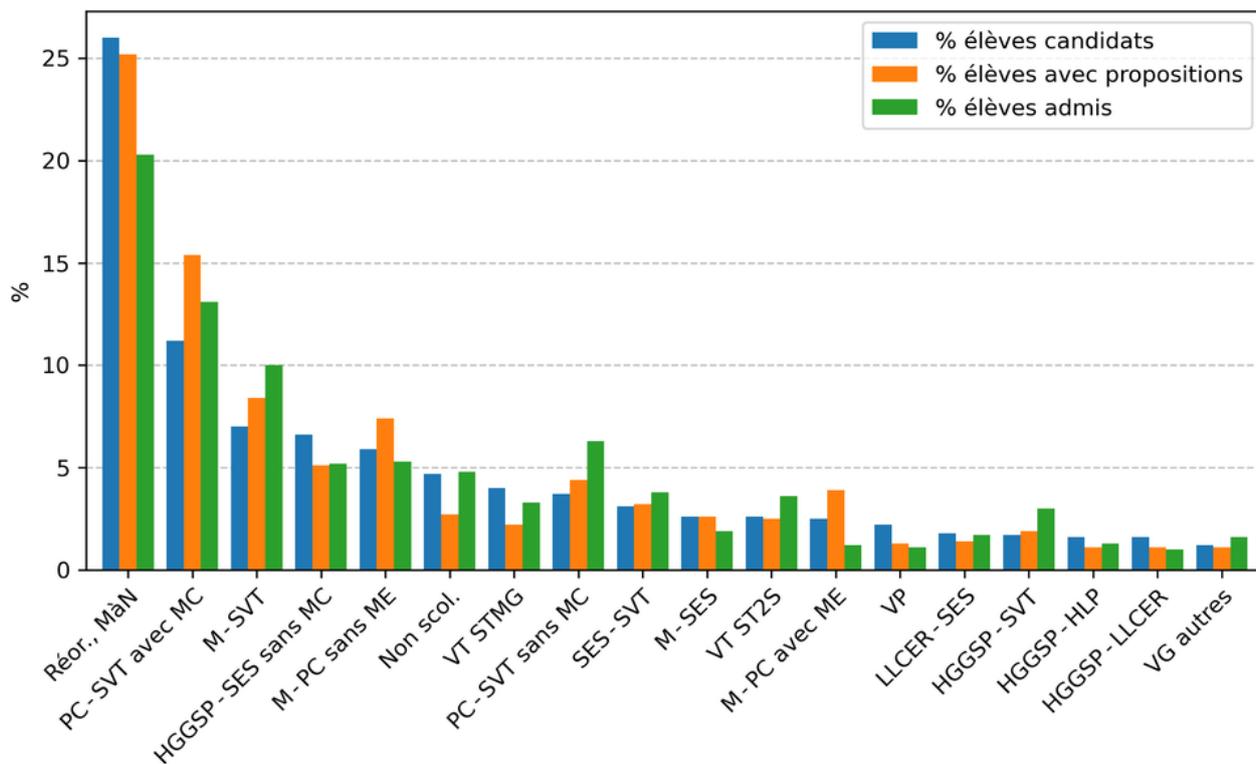
Lecture : le profil PC-SVT avec MC représente 29 % des candidatures en L.AS sciences pour la santé, 39 % des propositions faites par la formation et 44 % des admis en phase principale.

À noter que plusieurs universités n'ont mis en place que des L.AS. Dans ce cas, la L.AS sciences pour la santé correspond le plus au profil du PASS.

Concernant la mention L.AS droit, le graphique 15 montre une plus grande diversité de profils de doublettes de spécialités, même si les doublettes scientifiques sont encore significativement présentes. Le groupe

« réorientations – mise à niveau » voit son poids relatif décroître à chaque étape de la phase principale. Concernant les néobacheliers, la mission constate la présence notable des profils HGGSP-SES sans MC, SES-SVT, HGGSP-SVT, LLCER-SVT pour la voie générale, et des profils STMG et ST2S pour la voie technologique.

**Graphique 15 : L.AS droit – répartition des principales doublettes d’enseignement parmi les candidats (90 %), les propositions et les admis à l’issue de la phase principale en 2021**



Source : mission à partir des extractions Parcoursup

Lecture : le profil PC-SVT avec MC représente 11 % des candidatures en L.AS droit, 15 % des propositions faites par la formation et 13 % des admis en phase principale.

Force est de constater que les L.AS ne sont pas aussi attractives que les PASS, sauf pour les sciences pour la santé. Comme la mission l’a observé sur le terrain, les L.AS doivent encore gagner en lisibilité en termes de parcours, en particulier en direction des élèves et de leur famille. Par contre, elles semblent en mesure de construire progressivement une plus grande diversité de profils.

## 2.2. Les formations en SHS et les profils autour des SES : des stratégies différentes

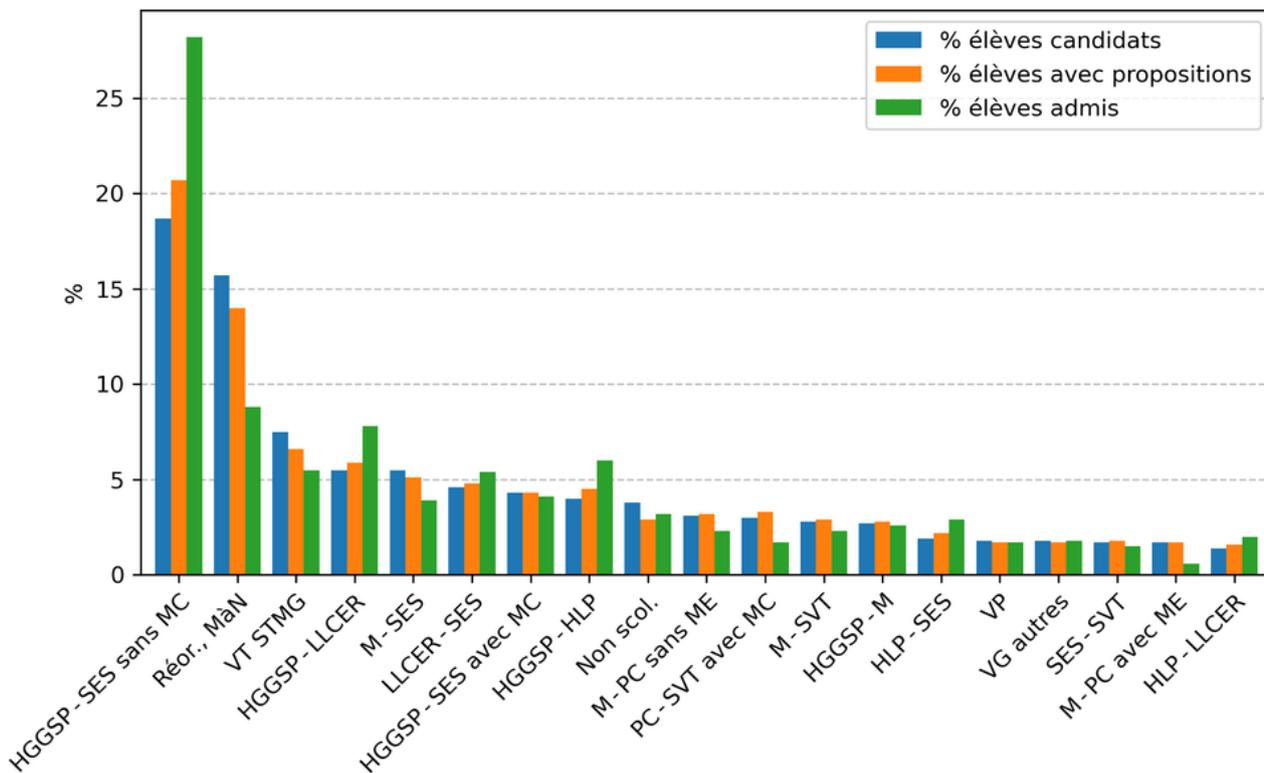
Concernant les licences du domaine SHS, le classement opéré par les commissions d’examen des vœux s’appuie fortement sur le tronc commun et prend peu en compte les spécialités (à l’exception des SES). La mission a pu constater que les licences qui ne sélectionnent pas n’ont pas vraiment mené de réflexion sur leur attractivité ou l’adaptation de la première année de licence.

## 2.2.1. Les formations du champ des sciences humaines et sociales : des stratégies différentes selon les taux de pression et les profils d'étudiants recherchés

### 2.2.1.1 Les formations qui accueillent tous types de profils sans privilégier de façon marquée certains enseignements de spécialités

#### Les licences droit et sciences politiques et les IEP : une diversité des profils tournés vers les SHS

Graphique 16 : licence droit et sciences politiques – répartition des principales doublettes d'enseignement parmi les candidats (90 %), les propositions et les admis à l'issue de la phase principale en 2021



Source : mission à partir des extractions Parcoursup

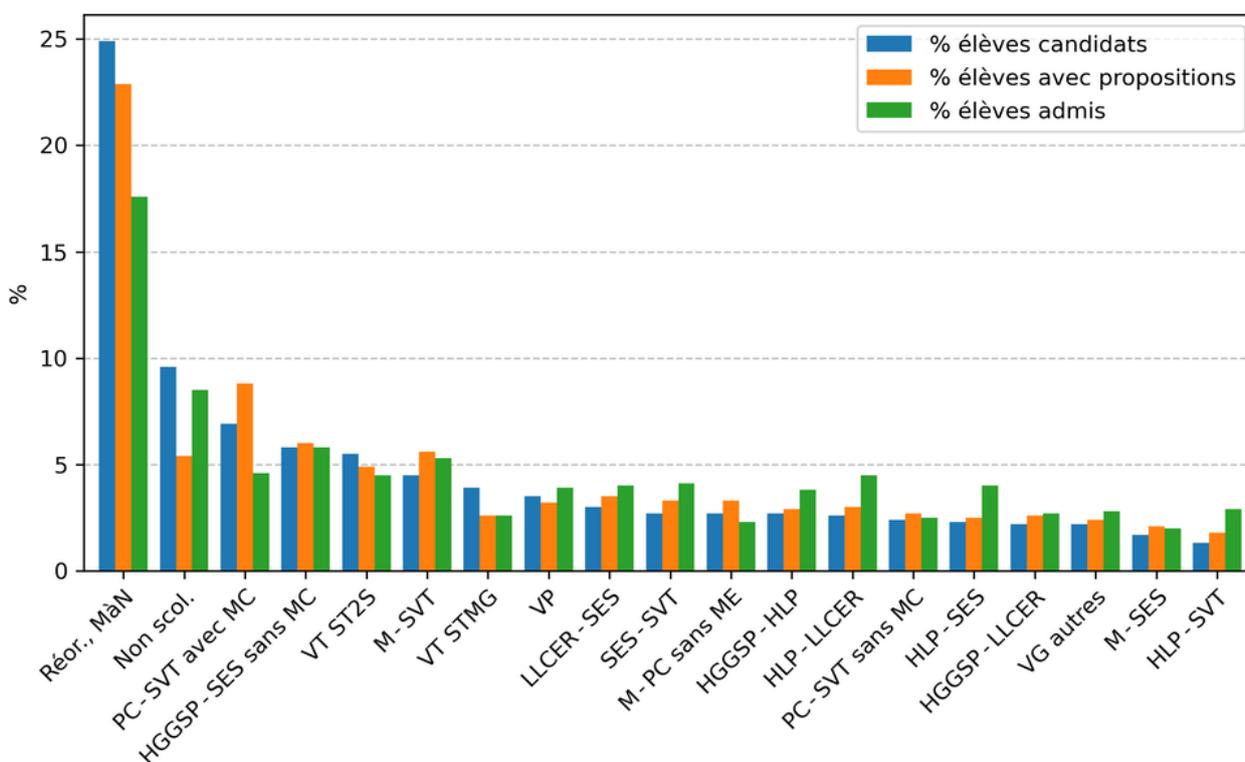
Lecture : le profil HGGSP-SES sans MC représente 19 % des candidatures en licence de droit, 21 % des propositions faites par la formation et 28 % des admis en phase principale.

Sur ce champ du droit et des sciences politiques, les formations recherchent des étudiants curieux et des profils d'excellents généralistes. Toutes les spécialités du champ lettres, langues et sciences humaines sont présentes dans les principaux profils sélectionnés et admis par ces formations, avec une forte représentation d'HGGSP qui représente plus de 50 % des admis en droit et 60 % en IEP. Les profils de doublettes de spécialités sont très proches entre les deux types de formation, la différence se faisant sur la sélectivité des IEP (les mentions TB représentent 43 % des candidatures et 91 % des propositions et des admissions) et leur forte attractivité avec un taux d'acceptation de plus de 80 %. Le réseau des sept instituts d'études politiques de région note une baisse significative, parmi leurs admis de la session 2021, des candidats présentant un profil scientifique ainsi que des candidats issus de classes préparatoires, et une augmentation des étudiants de L1<sup>89</sup>. Ce constat est confirmé par les données extraites de la base Parcoursup : les profils scientifiques ont quasiment disparu en 2021 (5 % des admis en IEP ont une doublette de spécialités scientifiques et 8 % en licence de droit) alors qu'ils représentaient encore 20 % des admis en 2020 en IEP et 16 % en droit.

<sup>89</sup> Sur l'ensemble des IEP, 2 233 candidats de la catégorie « étudiants (réorientations, mise à niveau) » font un vœu en direction de cette formation, 636 (soit 28,4 % d'entre eux) reçoivent une proposition et 533 l'acceptent.

**La licence de psychologie attire et recrute les doublettes de spécialités mixtes lettres-sciences humaines et sciences composées notamment des spécialités HLP et SVT**

**Graphique 17 : licence psychologie – répartition des principales doublettes d’enseignement parmi les candidats – (90 %), les propositions et les admis à l’issue de la phase principale en 2021**



Source : mission à partir des extractions Parcoursup

Lecture : les étudiants en réorientation ou en mise à niveau représentent 25 % des candidatures en licence de psychologie, 23 % des propositions faites par la formation et 18 % des admis en phase principale.

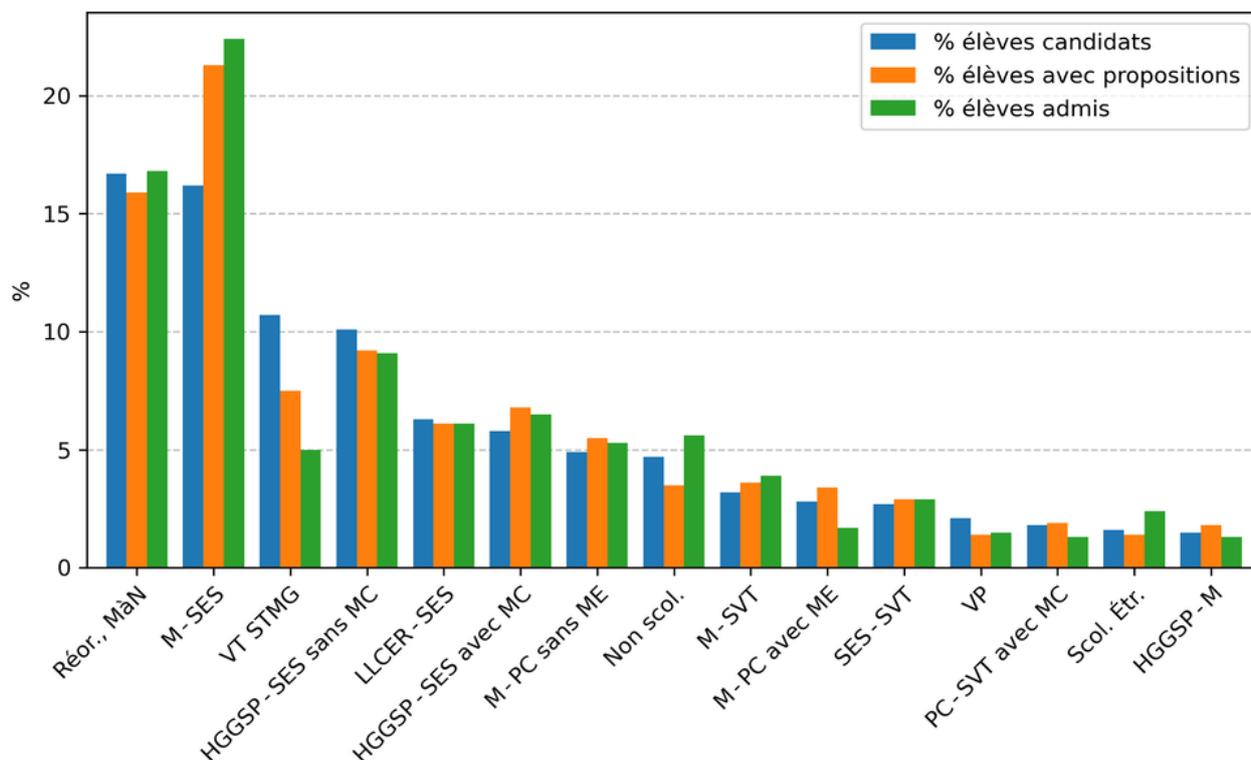
Parmi les doublettes dont les candidats acceptent à plus de 50 % les propositions qu’ils reçoivent de la licence de psychologie se trouvent celles composées de la spécialité HLP, associée à un enseignement scientifique ou du champ des lettres et sciences humaines : près de 70 % des 1 241 candidats de la doublette HLP-SVT qui s’y portent candidats reçoivent une réponse positive et 57,5 % des appelés s’y inscrivent ; plus de la moitié des 2 260 candidats du profil HLP-SES reçoivent une proposition et plus de la moitié de ces derniers s’inscrivent ; pour les 2 532 candidats de la doublette HLP-LLCER, propositions et admissions présentent les mêmes proportions<sup>90</sup>.

Les commissions auditionnées par la mission constatent que les bacheliers scientifiques, bien classés, viennent peu comparativement à des doublettes mixtes comme SES-SVT.

<sup>90</sup> Comparées aux profils de néobacheliers, les candidatures émanant d’étudiants en réorientation sont très élevées : 24 686 pour 11 352 propositions et 3 030 admissions, soit 26,6 % des appelés.

### Les licences d'économie et d'économie-gestion : prépondérance des doublettes avec mathématiques

Graphique 18 : licence SEG – répartition des principales doublettes d'enseignement parmi les candidats (90 %), les propositions et les admis à l'issue de la phase principale en 2021



Source : mission à partir des extractions Parcoursup

Lecture : les étudiants en réorientation ou en mise à niveau représentent 17 % des candidatures en licence de SEG, 16 % des propositions faites par la formation et 17 % des admis en phase principale.

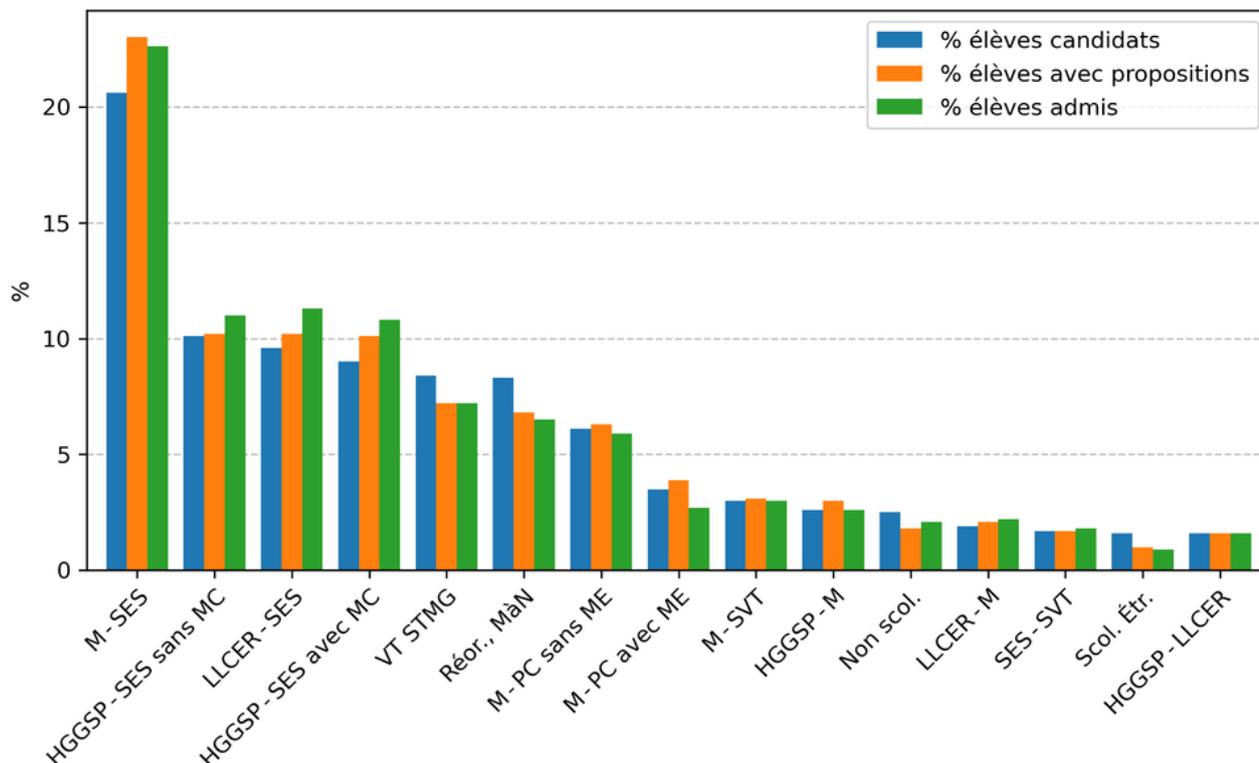
Les admissions dans ces formations représentent 3,4 % des étudiants admis en première année dans l'enseignement supérieur. Les profils candidatant en licence SEG sont, outre les étudiants en réorientation (16,8 %), les élèves ayant suivi un enseignement de mathématiques, à la grande satisfaction des commissions de recrutement qui craignaient l'arrivée d'étudiants n'ayant pas suivi une telle spécialité et qui apprécient particulièrement le nouveau profil M-SES. D'après ces mêmes commissions, les étudiants ayant suivi l'enseignement de spécialité mathématiques semblent avoir un bon niveau en mathématiques, nécessaire pour les débouchés en finances ou en statistiques.

En dehors de la spécialité mathématiques, un certain nombre de candidats ont suivi l'option mathématiques complémentaires. Les commissions de recrutement souhaitent malgré tout que les lycéens n'abandonnent pas l'enseignement de spécialité mathématiques à l'issue de la classe de première et le poursuivent en classe de terminale, même si cela doit être au détriment de l'enseignement de spécialité SES. Par ailleurs la mission remarque que les lycéens suivant uniquement des enseignements de spécialité scientifiques ont très peu candidaté, contrairement aux élèves de séries S précédemment.

De manière générale, les commissions de recrutement se sont appuyées sur les résultats obtenus en mathématiques (généralement assortis d'un bonus), en français, histoire géographie, philosophie et langues.

## Les écoles de commerce et management post-bac accueillent toutes des doublettes avec mathématiques ou SES

Graphique 19 : écoles de commerce et management (post-bac) – répartition des principales doublettes d'enseignement parmi les candidats (90 %), les propositions et les admis à l'issue de la phase principale en 2021



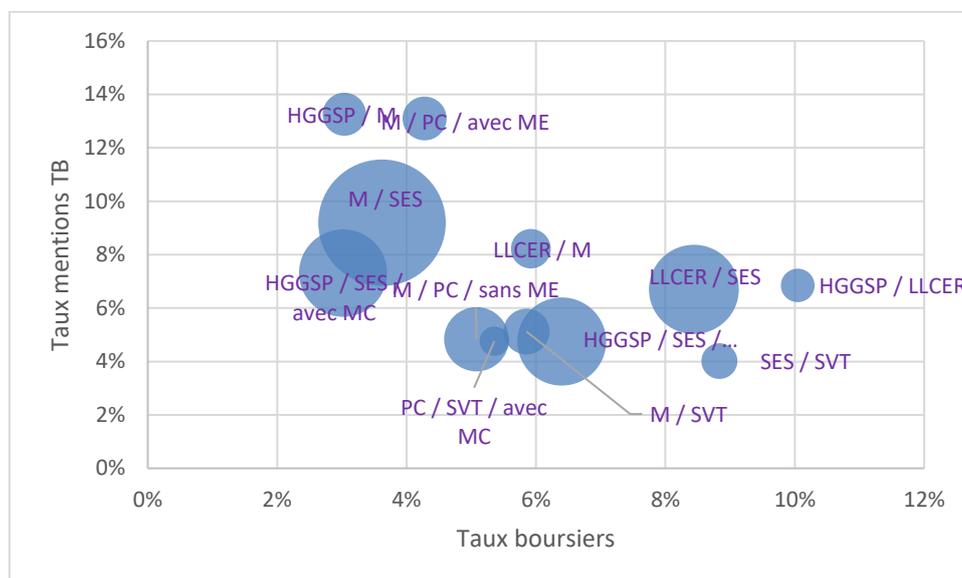
Source : mission à partir des extractions Parcoursup

Lecture : le profil M-SES représente 21 % des candidatures en écoles de commerce, 23 % des propositions faites par la formation et 23 % des admis en phase principale.

Ces formations qui représentent 2,41 % des admissions en première année d'enseignement supérieur recrutent sur des profils variés mais comportant dans la doublette soit les mathématiques, soit les SES. Un certain nombre de candidats avec un profil comportant des mathématiques enregistre un taux de propositions supérieur à 90 %. De manière plus générale, hormis pour les bacheliers STMG ou les étudiants en réorientation, ces taux sont situés au-delà de 80 %. Le taux d'admis par rapport au nombre de candidatures dépasse généralement les 60 % ce qui confirme que les lycéens qui candidatent souhaitent intégrer ces écoles (cf. supra, partie 1). À l'issue des auditions et compte tenu de ce qui a pu être observé dans les effectifs fournis par Parcoursup, le profil des étudiants recrutés n'a pas changé : la prédominance de lycéens ayant suivi un enseignement de mathématiques demeure.

Une particularité de cette famille de formations, qui la différencie par exemple des IEP et des CPGE, est qu'elle combine une forte sélection sociale avec une sélectivité scolaire relativement faible, comme le montre le graphique ci-dessous :

**Graphique 20 : taux de mention TB et taux de boursiers en école de commerce post-bac par doublettes de spécialités en 2021**

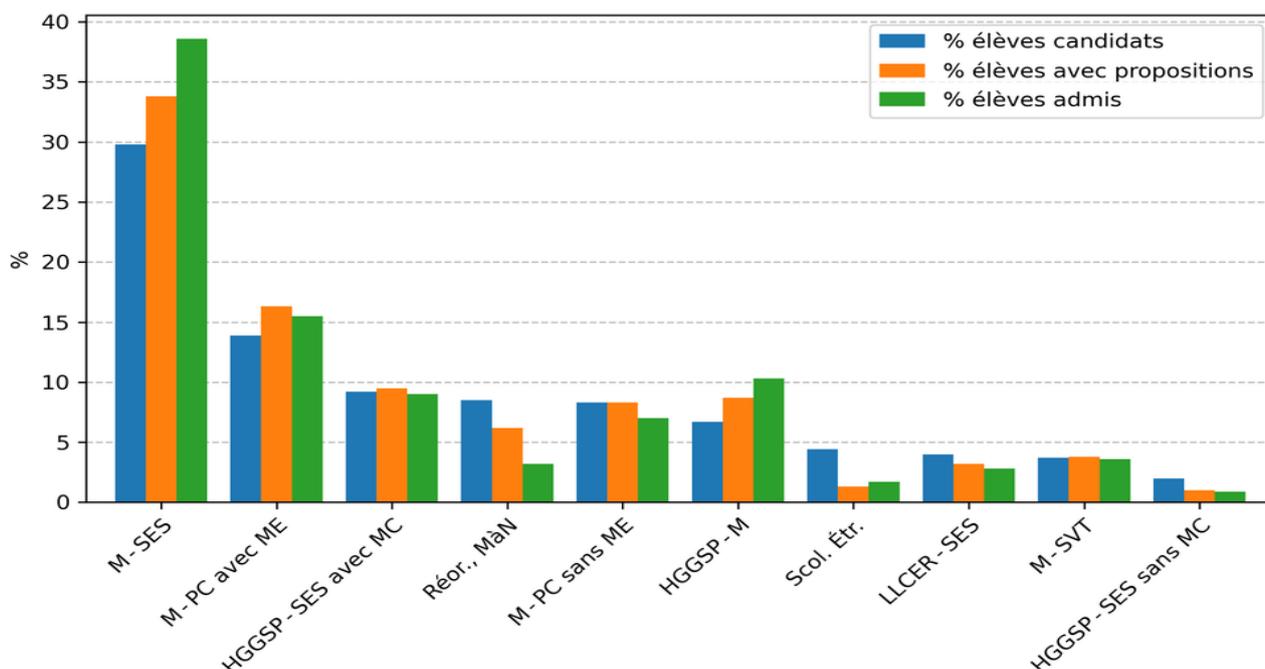


Source : mission à partir des extractions Parcoursup

Lecture : parmi les admis en école de commerce post-bac, le profil HGGSP-LLCER se caractérise par un taux de boursiers de 10 % et un taux de mentions TB de 7 %.

### Les classes préparatoires économiques et commerciales série générale (ECG) : une formation qui recherche des compétences en mathématiques

**Graphique 21 : CPGE ECG – répartition des principales doublettes d’enseignement parmi les candidats parmi les candidats (90 %), les propositions et les admis à l’issue de la phase principale en 2021**



Source : mission à partir des extractions Parcoursup

Lecture : le profil M-SES représente 30 % des candidatures en CPGE ECG, 34 % des propositions faites par la formation et 39 % des admis en phase principale.

Ces formations recrutent essentiellement des lycéens ayant choisi à plus de 80 % l'enseignement de spécialité mathématiques en classe de terminale ou l'option mathématiques complémentaires (sept profils représentent plus de 80 % des candidatures). Le choix du second enseignement de spécialités ne semble pas peser sur le recrutement, ce qui ouvre à une relative diversité des profils. Lorsque cette seconde spécialité est couplée avec une spécialité scientifique, les candidats intègrent peu ces formations malgré une proportion élevée de propositions, ce qui n'était pas le cas les années précédentes pour le recrutement en CPGE économique et commerciale voie scientifique.

Les classes préparatoires ECG ont eu des difficultés cette année à recruter le nombre attendu d'étudiants, comme le montre le tableau 5, avec un taux de remplissage relativement faible pour des CPGE recrutant en voie générale<sup>91</sup>, en particulier dans les parcours comportant un enseignement d'histoire, géographie et géopolitique (HGG).

**Tableau 5 : taux de remplissage des CPGE ECG en 2021**

Classes préparatoires ECG	Nombre de places (capacité maximale)	Nombre d'admis	Taux de remplissage
Mathématiques appliquées + ESH <sup>92</sup>	3 047	2 212	73 %
Mathématiques appliquées + HGG	1 778	1 107	62 %
Mathématiques approfondies + ESH	1 437	1 044	73 %
Mathématiques approfondies + HGG <sup>93</sup>	2 684	1 821	68 %
Total	8 946	6 184	69 %

Source : mission à partir des extractions Parcoursup

L'analyse des causes est délicate et dépasse le cadre de la mission, mais nécessite sans doute d'aller au-delà des explications conjoncturelles (nouvelle organisation de la formation, absence de journées d'information dans les lycées pour cause de pandémie) et d'interroger l'adéquation entre un vivier renouvelé et l'offre de formation.

**Tableau 6 : taux de candidature en CPGE ECG en 2021**

Doublettes	Nombre candidats en ECG	Taux candidature en ECG
M-SES	7 165	29 %
M-HGGSP	1 624	26,4 %
HGGSP SES avec MC	2 682	19,2 %
LANGUES-LITTÉRATURE MATHS	463	9,3 %
HUMANITES-LITTÉRATURE-PHILO MATHS	73	7,2 %
MATHS PHYSIQUE-CHIMIE	5 324	7,2 %

Source : mission à partir des extractions Parcoursup

Lecture : 26,4 % des candidats Parcoursup de profil M-HGGSP ont effectué au moins un vœu en CPGE ECG.

<sup>91</sup> Toutes les autres CPGE recrutant en voie générale ont un taux de remplissage supérieur à 80 %, qu'elles soient littéraires ou scientifiques.

<sup>92</sup> Économie et sociologie (le glossaire est en annexe 3).

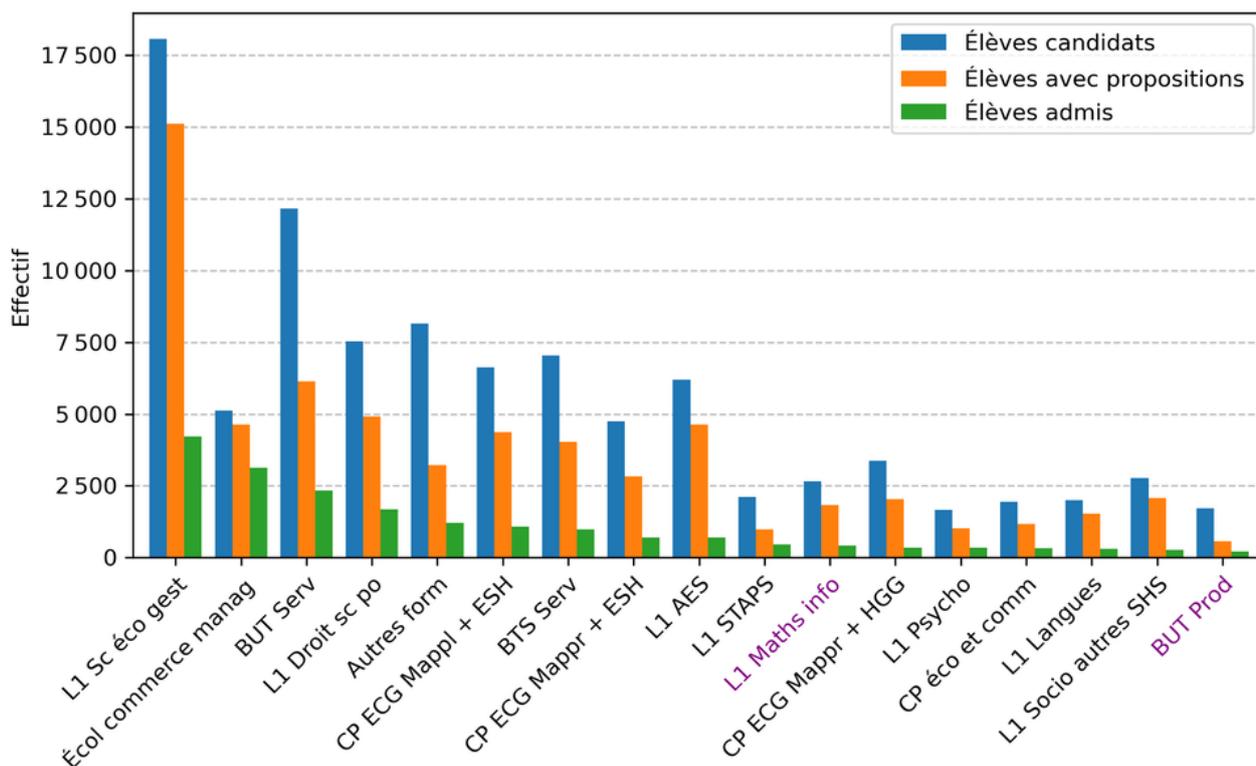
<sup>93</sup> Histoire, géographie et géopolitique (le glossaire est en annexe 3).

La mission constate que parmi les deux profils ayant le plus d'appétence pour la CPGE ECG, le profil M-SES est en proportion quatre fois plus fréquent, alors que l'offre de formation est équilibrée entre les parcours ESH et HGG. Par ailleurs, le profil M-PC candidate moins que l'ancienne série S, et cette tendance est sans doute amenée à se poursuivre.

## 2.2.2. Le devenir de profils construits autour de la spécialité sciences économiques et sociales

### 2.2.2.1 Profil Math-SES : un vivier nettement attiré par le champ de l'économie et en particulier par les écoles de commerce et de management

**Graphique 22 : profil math-SES – Nombres d'élèves du profil ayant candidaté, reçu des propositions et admis, pour les principales formations (90 %), en phase principale en 2021**



Source : mission à partir des extractions Parcoursup

Légende : dans l'intitulé des formations, les domaines sont regroupés : domaine scientifique en magenta, de la santé en rouge et autres en noir.

Lecture : les candidats avec un profil M-SES sont 18 067 à avoir formulé au moins un vœu en L1 SEG, 15 120 à avoir reçu au moins une proposition et 4 218 à l'avoir acceptée en phase principale.

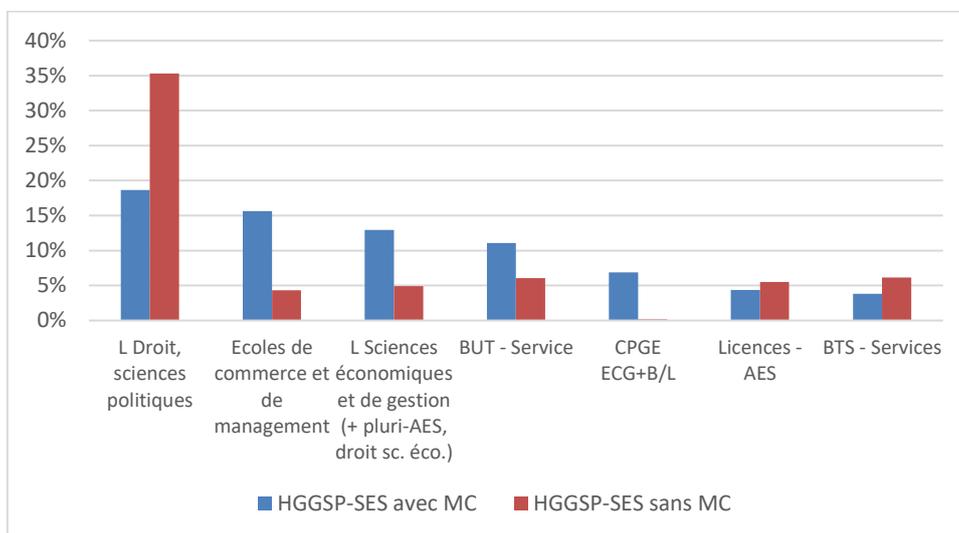
Le profil mathématiques-SES est choisi par 24 677 lycéens soit 6,6 % des élèves de série générale (cinquième doublette choisie). Dans cette doublette, c'est la spécialité SES qui guide le choix des élèves. Très peu en effet se dirigent vers des études de mathématiques (2 % de ce profil). Les lycéens de ce profil candidatent majoritairement en licence sciences économiques et de gestion, qui reste la formation la plus choisie à chacune des étapes (candidatures / propositions / admissions) mais ces candidatures semblent majoritairement des candidatures de précaution. La mission observe le même phénomène pour la filière ECG sur laquelle ces lycéens candidatent beaucoup mais qu'ils intègrent en faible proportion (20,3 % des propositions se transforment en admissions). Les écoles de commerce post-bac, dans lesquelles 91 % des candidats de ce profil obtiennent une proposition, sont en huitième position dans la phase de vœux, mais terminent en deuxième position en phase d'admission devant les BUT services<sup>94</sup>.

<sup>94</sup> Les BUT services représentent la troisième filière en nombre de candidatures mais le rapport entre le nombre de candidatures et le nombre de propositions (39,6 %) est le plus faible de toutes les formations sur lesquelles cette doublette candidate, ce qui peut s'expliquer par les quotas de lycéens de la voie technologique visés dans les IUT.

### 2.2.2.2 Profil HGGSP-SES : le rôle déterminant de l'option mathématiques complémentaires

Lorsque l'option MC est couplée avec des enseignements de spécialité du domaine des SHS, les élèves privilégient des études en sciences humaines. Ils s'inscrivent en licence de droit, dans les écoles de commerce et management, en licence SES ou en BUT Services. Pour la doublette HGGSP-SES, le fait d'avoir choisi l'option mathématiques complémentaires amène un choix nettement plus fort pour les écoles de commerce, la licence d'économie ou la licence SES et les BUT Services.

**Graphique 23 : admission des profils HGGSP-SES avec ou sans MC en 2021**



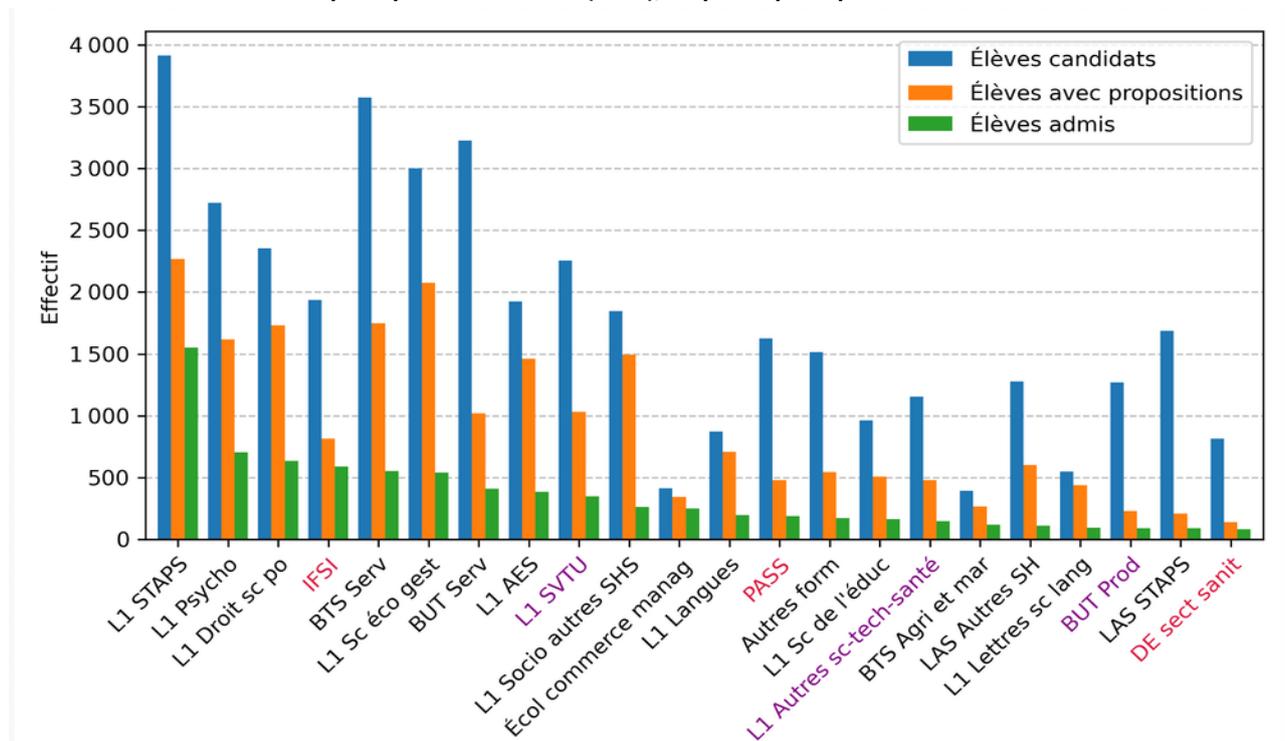
Source : mission à partir des extractions Parcoursup

Lecture : Parmi le profil HGGSP-SES avec MC, 15 % est admis en école de commerce, contre moins de 5 % pour le profil HGGSP-SES sans MC.

L'enseignement optionnel mathématiques complémentaires joue donc bien son rôle, puisqu'il a été conçu pour une « poursuite d'études dans l'enseignement supérieur, en particulier en médecine, économie ou sciences sociales ». Cependant, lors des auditions, les membres des commissions de recrutement ont fait part de leur crainte quant à la maîtrise par les lycéens des contenus du programme de cet enseignement, du fait d'une grande hétérogénéité de mise en œuvre et de niveau d'exigence.

### 2.2.2.3 Profil SES-SVT : un choix de spécialité atypique qui a des difficultés à trouver sa place dans les formations ciblées

**Graphique 24 : profil SES-SVT – nombres d'élèves du profil ayant candidaté, reçu des propositions et admis, pour les principales formations (90 %), en phase principale en 2021**



Source : mission à partir des extractions Parcoursup

Légende : dans l'intitulé des formations, les domaines sont regroupés : domaine scientifique en magenta, de la santé en rouge et autres en noir.

Lecture : les candidats avec un profil SES-SVT sont 3 914 à avoir formulé au moins un vœu en L1 STAPS, 2 266 à avoir reçu au moins une proposition et 1 550 à l'avoir acceptée en phase principale.

Cette doublette, choisie par 11 265 lycéens, soit 3 % de l'ensemble des élèves en terminale générale (mais 28 % d'élèves issus de classes défavorisées), est la neuvième doublette la plus choisie. Ce profil est totalement nouveau puisqu'il ne correspond à aucune série de l'ancien baccalauréat. Il est choisi par des élèves de milieu plus modeste et seulement 3 % d'entre eux obtiennent une mention TB. Les élèves de ce profil formulent des vœux en direction des formations aussi bien dans le domaine scientifique et de la santé que dans le domaine des sciences humaines et sociales.

Les taux de proposition sur ce profil, plutôt élevés pour les filières non sélectives, le sont beaucoup moins pour des filières plus en tension comme les BTS, les BUT (31,6 % des candidatures au BUT et 49 % des candidatures au BTS ont reçu une proposition), les IFSI ou la licence PASS (1 627 lycéens de ce profil ont candidaté en licence PASS mais 30 % seulement ont reçu une proposition positive).

Le peu d'appétence des formations scolairement sélectives pour un profil par ailleurs choisi par des élèves socialement plus modestes et surtout scolairement plus fragiles pose question pour un profil pourtant à l'interface d'enjeux essentiels. Il conviendra de veiller à ce que ce profil puisse trouver des débouchés qui valorisent cette combinaison, au-delà des seules licences de psychologie.

## 2.3. Regard sur des profils de la voie générale qui s'orientent préférentiellement vers des études supérieures scientifiques

Au-delà des inquiétudes déjà évoquées émanant de formations scientifiques habituées à recevoir, venant de la filière générale, quasi exclusivement des élèves de S, la mission a estimé que les défis à relever par la Nation en termes de réindustrialisation nécessitaient de porter un regard particulier sur les profils les plus intéressés par les études supérieures scientifiques. Ces défis ne sont pas portés uniquement par la voie

générale, la voie technologique et la voie professionnelle ayant pleinement leur rôle à jouer<sup>95</sup>. Du côté de la voie générale, sur laquelle porteront les analyses qui vont suivre, plusieurs défis complémentaires apparaissent :

- Permettre aux formations scientifiques qui en expriment le besoin d’accueillir une part suffisante de profils ayant développé une forte expertise en mathématiques ;
- Renforcer par rapport à l’ancienne série S l’appétence des élèves ayant suivi au lycée un cursus scientifique pour les formations scientifiques ;
- Assurer, au travers d’une diversification de profils, une augmentation générale des orientations vers les sciences.

Les analyses qui suivent, sans épuiser un problème complexe et qui dépasse la voie générale, proposent de premiers constats et des éléments d’analyse.

### 2.3.1. Un marqueur fort : l’enseignement de spécialité de mathématiques

Le tableau 7 ci-dessous indique les profils à forts flux qui s’orientent le plus vers des études supérieures scientifiques<sup>96</sup>. La mission note qu’il s’agit de profils à doublettes scientifiques qui ont toutes pour point commun d’intégrer l’enseignement de spécialité de mathématiques. La mission a pu constater lors des auditions que les commissions d’examen des vœux des formations scientifiques considèrent que l’enseignement scientifique du tronc commun ne permet pas aux élèves d’acquérir des compétences suffisantes en mathématiques. Elles portent donc un regard attentif sur l’enseignement de spécialité de mathématiques ou, à défaut, sur l’enseignement optionnel de mathématiques complémentaires.

Le tableau 7 montre, de plus, l’effet du choix additionnel de l’enseignement optionnel de mathématiques expertes<sup>97</sup> (ME).

**Tableau 7 : répartition par domaines de certaines doublettes de spécialités qui s’orientent le plus vers les formations scientifiques**

Profils	Candidatures confirmées en PP*	Orientation scientifique sur PS**	Orientation domaine de la santé sur PS**	Orientation autre sur PS**	Orientation hors PS**
M-SI avec ME	1 924	82,8 %	0,2 %	8,8 %	8,2 %
M-NSI avec ME	2 892	80,2 %	0,1 %	9,2 %	10,5 %
M-PC avec ME	42 238	73,4 %	7 %	11,4 %	8,2 %
M-SI sans ME	3 975	60 %	0,4 %	20,8 %	18,8 %
M-NSI sans ME	6 299	56,7 %	0,3 %	20,8 %	22,2 %
M-PC sans ME	34 937	45,4 %	11,2 %	29,4 %	14 %
M-SVT	27 778	31,7 %	13,2 %	40,9 %	14,1 %

Source : mission à partir des extractions Parcoursup

Légende : \* phase principale ; \*\* Parcoursup.

<sup>95</sup> Pour une analyse détaillée des enjeux et des liens entre formation initiale et réindustrialisation de la France, on pourra consulter le rapport IGÉSR n° 2021-187 (octobre 2021). La formation initiale et réindustrialisation à l’aune des nouveaux défis scientifiques, technologiques, environnementaux et dans une perspective de souveraineté renforcée de la France : état des lieux et politiques territoriales.

<sup>96</sup> BTS et BUT du domaine de la production, classes préparatoires scientifiques, écoles d’ingénieurs, écoles nationales vétérinaires, L.AS sciences pour la santé, L.AS SVT et biologie, L.AS autres sciences, licences des mentions mathématiques, informatique, physique, chimie, sciences de la vie, de la Terre et de l’univers, autres sciences, technologie et santé.

<sup>97</sup> Pour rappel, cet enseignement « est destiné aux élèves qui ont un goût affirmé pour les mathématiques et qui visent des formations où les mathématiques occupent une place prépondérante » (Extrait du préambule du programme d’enseignement optionnel de mathématiques expertes de terminale générale paru au BO spécial n° 8 du 25 juillet 2019).

Lecture : les candidats avec un profil M-NSI avec ME sont 1 924 à avoir confirmé au moins une candidature sur Parcoursup. À l'issue de la procédure, 82,8 % sont admis dans un domaine scientifique, 0,2 % dans le domaine de la santé, 8,8 % dans un autre domaine et 8,2 % n'a pas d'admission sur Parcoursup.

La dernière ligne du tableau concerne la doublette M-SVT. L'approche adoptée par la mission est globale et ne distingue pas ici le choix d'option avec ou sans mathématiques expertes. Les résultats attestent d'une orientation importante vers les domaines des sciences et de la santé – près de 45 % – mais aussi la part très significative – plus de 40 % – de la catégorie « orientation autre » ; cette dernière est sans doute susceptible de constituer un réservoir potentiel pour les formations des domaines des sciences et de la santé<sup>98</sup>.

### 2.3.2. Un focus sur la doublette mathématiques - physique-chimie

#### 2.3.2.1 Une doublette de spécialités très choisie

La doublette mathématiques - physique-chimie (M-PC) est celle qui alimente le plus, en nombre, la première année des formations scientifiques du supérieur ; elle est aussi la plus choisie par les élèves de la voie générale et correspond à 77 175 inscrits sur Parcoursup ayant confirmé au moins un vœu en phase principale. Cela représente 20,1 % des candidats de cette voie et 45,5 % des candidats ayant suivi deux enseignements de spécialité scientifiques. Enfin, parmi eux, une majorité (54,7 %) suit l'enseignement optionnel de mathématiques expertes (ME).

Le tableau 8 ci-dessous illustre les spécificités du profil des élèves qui choisissent la doublette M-PC : une majorité d'hommes, un taux de boursiers inférieur à la moyenne, une surreprésentation de la catégorie socio-professionnelle des parents « Cadres et professions intellectuelles supérieures » et une part importante de mentions TB. L'ensemble de ces paramètres est accentué lorsque l'élève suit en plus l'option mathématiques expertes.

**Tableau 8 : profil des candidats en phase principale ayant choisi la doublette mathématiques - physique-chimie en 2021**

	Tous profils voie générale	M-PC	M-PC avec ME
<b>Hommes</b>	43,8 %	63,9 %	68 %
<b>Boursiers</b>	18,8 %	13 %	10,4 %
<b>PCS 3*</b>	45,1 %	59,1 %	65,3 %
<b>Mentions TB</b>	14,5 %	27,4 %	40 %

Source : mission à partir des extractions Parcoursup

Légende : \* Professions et catégories socio-professionnelles.

Lecture : Les hommes représentent 43,8 % de l'ensemble des candidats de la voie générale, 63,9 % des candidats avec un profil M-PC et 68 % des candidats avec un profil M-PC avec ME.

#### 2.3.2.2 Une orientation marquée en direction des formations scientifiques avec une nette amplification lorsque l'élève suit l'option ME

Si les élèves qui suivent la doublette M-PC avec ou sans ME s'orientent logiquement majoritairement vers des formations scientifiques ou relevant des métiers de la santé, le fait de suivre ou non l'option ME modifie très sensiblement les parcours des élèves comme l'atteste le tableau 7, le profil avec ME choisissant beaucoup plus résolument des parcours scientifiques<sup>99</sup>.

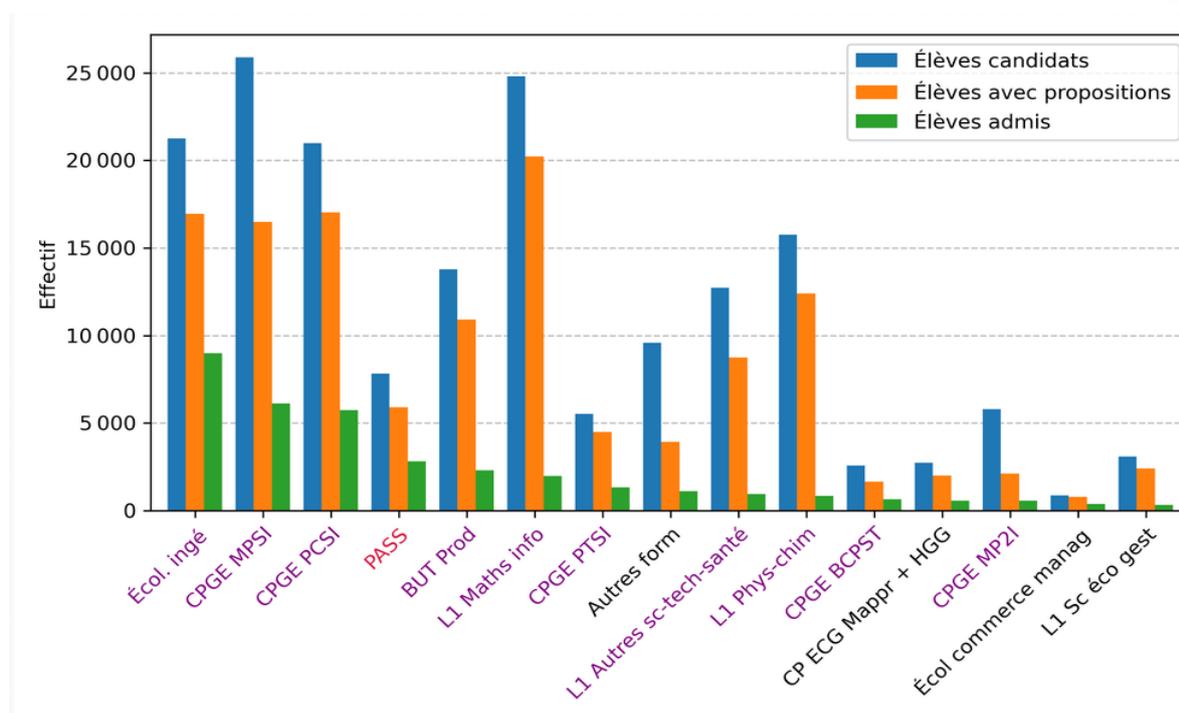
Le graphique 25 précise les choix d'orientation des candidats relevant du profil M-PC avec ME lors de la phase principale de Parcoursup. Ils se concentrent surtout sur des formations scientifiques, majoritairement

<sup>98</sup> Un focus sur les mentions TB du profil M-SVT confirme ce potentiel, puisque ce profil s'oriente déjà à 22 % en PASS et à 25 % en CPGE scientifiques ou écoles d'ingénieurs.

<sup>99</sup> On peut noter que cette orientation est bien plus forte que pour les anciennes terminales S spécialité mathématiques, qui est le profil le plus proche dans l'ancien baccalauréat. Les données issues de l'observation du panel 2014 indiquaient en effet une orientation en 2014 à 56 % vers les formations scientifiques, chiffre très stable depuis 2010 et jusqu'à 2020.

sélectives, et sur la licence PASS : 38,4 % s'orientent vers les classes préparatoires aux grandes écoles scientifiques, 23,5 % vers les écoles d'ingénieurs, 6 % vers les BUT du secteur de la production et 7,4 % vers la licence PASS. La mission souligne également que si ces élèves candidatent volontiers sur les mentions de licences mathématiques, informatique ou physique-chimie et y obtiennent des propositions, ils les choisissent au final moins lors de la phase d'admission. La licence mathématiques informatique représente un bon exemple du vœu de sécurité pour ce profil avec près de 25 000 candidats, 20 000 propositions et moins de 2 000 admis. Ce profil représente pourtant le deuxième profil le plus présent dans cette licence (17 % des admis).

**Graphique 25 : profil M-PC avec ME – nombres d'élèves du profil ayant candidaté, reçu des propositions et admis, pour les principales formations (90 %), en phase principale en 2021**



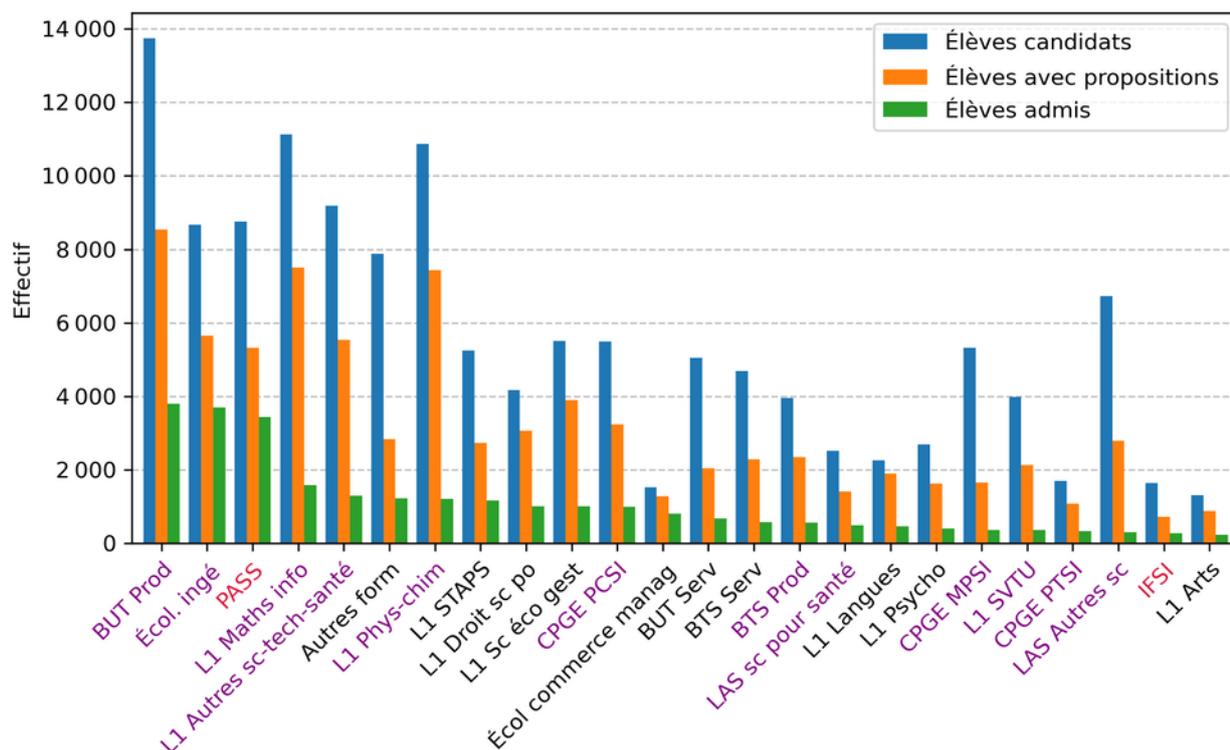
Source : mission à partir des extractions Parcoursup

Légende : dans l'intitulé des formations, les domaines sont regroupés : domaine scientifique en magenta, de la santé en rouge et autres en noir.

Lecture : les candidats avec un profil M-PC avec ME sont 25 888 à avoir formulé au moins un vœu en CPGE MPSI, 16 477 à avoir reçu au moins une proposition et 6 109 à l'avoir acceptée en phase principale.

La situation des élèves suivant la doublette M-PC sans ME est sensiblement différente. Le graphique 26 montre que, même si trois choix de formation émergent – BUT du domaine de la production (13,1 % des admis relevant de ce profil), écoles d'ingénieurs (12,8 %) et licence PASS (11,9 %) –, les formations choisies sont beaucoup plus diversifiées. Outre les licences scientifiques (mathématiques, informatique, physique-chimie, sciences pour la santé), les licences STAPS (4 %), droit sciences politiques (3,5 %), sciences économiques et gestion (3,5 %) et les écoles de commerce et de management (2,8 %) sont également présentes dans les admissions, confirmant ainsi le tableau 7 qui relève une orientation significative vers des formations autres que scientifiques ou relevant du domaine de la santé.

**Graphique 26 : profil M-PC sans ME – nombres d’élèves du profil ayant candidaté, reçu des propositions et admis, pour les principales formations (90 %), en phase principale en 2021**



Source : mission à partir des extractions Parcoursup

Légende : dans l’intitulé des formations, les domaines sont regroupés : domaine scientifique en magenta, de la santé en rouge et autres en noir.

Lecture : les candidats avec un profil M-PC sans ME sont 13 748 à avoir formulé au moins un vœu en BUT production, 8 543 à avoir reçu une proposition et 3 803 à l’avoir acceptée en phase principale.

Les élèves qui ont choisi la doublette M-PC, avec ou sans ME, se sont donc majoritairement orientés vers des formations scientifiques, mais pas uniquement. Il s’agit sans aucun doute là d’une forme de rémanence de la situation qui prévalait avec la série S de la voie générale. De manière plus générale, la mission souligne qu’il y a là un subtil équilibre à trouver : les élèves doivent pouvoir choisir des spécialités pour lesquelles ils ont de l’appétence et donc qui les préparent efficacement aux études supérieures sans que leur choix ne les enferme dans des parcours prédéfinis.

Les formations scientifiques les plus sélectives favorisent nettement le profil M-PC avec ME, ce qui doit toutefois être relié avec les caractéristiques scolaires très particulières de ce profil (plus de 40 % de mentions TB, soit le double des autres profils scientifiques). Il n’est pas sûr que l’option ME en soi constitue à niveau scolaire équivalent un élément d’appréciation décisif. Toutefois, cet état de fait pose à la fois la question de la pluralité des profils dans ces formations scientifiques très sélectives et celle de la disponibilité de l’offre de l’option ME dans tous les établissements scolaires.

Enfin, la doublette M-PC est marquée par une faible diversité sociale et de genre, ce qui se répercute mécaniquement sur les formations qui recrutent significativement ce type de profil. Cette question n’est pas nouvelle, mais force est de constater qu’en l’état, la réforme du lycée n’a pas significativement fait évoluer les choses.

### 2.3.3. Les doublettes mathématiques - sciences de l’ingénieur et mathématiques-numérique et sciences informatiques privilégient des orientations scientifiques

#### 2.3.3.1 Des doublettes à effectifs plus réduits et aux typologies différentes de celles de la doublette M-PC

Les doublettes mathématiques-sciences de l’ingénieur (M-SI) et mathématiques-numérique et sciences informatiques (M-NSI) ont un effectif moindre que la doublette M-PC ; elles enregistrent respectivement 5 899 et 9 191 inscrits sur Parcoursup ayant confirmé au moins un vœu en phase principale, soient 1,5 %

et 2,4 % des candidats de la voie générale (ou encore 3,5 % et 5,4 % des candidats ayant deux enseignements de spécialité scientifiques). Près d'un tiers des élèves de chacune de ces doublettes a suivi l'enseignement optionnel de mathématiques expertes (ME).

Le tableau 9 met en évidence des typologies des profils M-SI et M-NSI pour partie similaires :

- il s'agit de profils tous deux à forte dominante masculine ;
- les positionnements socio-professionnels des familles se situent dans la moyenne de la voie générale ;
- le niveau scolaire (estimé à partir du taux des mentions TB) est cependant très différent : autant le profil M-NSI se rapproche du profil M-PC sur ce point, autant le profil M-SI se situe nettement en-dessous, y compris par rapport à la moyenne de la voie générale.

**Tableau 9 : comparaison des profils des candidats en phase principale ayant choisi les doublettes M-PC, M-SI et M-NSI en 2021**

	Tout profil voie générale	M-PC	M-SI	M-NSI
<b>Hommes</b>	43,8 %	63,9 %	87,9 %	89,9 %
<b>Boursiers</b>	18,8 %	13 %	18,2 %	19,9 %
<b>PCS 3*</b>	45,1 %	59,1 %	42,8 %	43,3 %
<b>Mentions TB</b>	14,5 %	27,4 %	7,2 %	23,7 %

Source : mission à partir des extractions Parcoursup

Légende : \* Professions et catégories socioprofessionnelles.

Lecture : Les hommes représentent 43,8 % de l'ensemble des candidats de la voie générale, 63,9 % des candidats avec un profil M-PC, 87,9 % des candidats avec un profil M-SI et 89,9 % des candidats avec un profil M-NSI.

### 2.3.3.2 Des orientations vers les formations scientifiques plus importantes que pour la doublette M-PC

Les parts des orientations scientifiques indiquées dans le tableau 7 pour ces doublettes sont importantes et, au même titre que pour la doublette M-PC :

- elles le sont d'autant plus que l'enseignement optionnel de mathématiques expertes a été retenu par les candidats ;
- les profils M-SI et M-NSI avec l'option ME s'orientent davantage vers les formations scientifiques sélectives qu'en l'absence du choix de l'option ME comme le montre le tableau 10.

**Tableau 10 : taux des admissions dans les formations scientifiques sélectives des profils M-SI et M-NSI, avec ou sans l'option ME en 2021**

M-SI avec ME	M-SI sans ME	M-NSI avec ME	M-NSI sans ME
55 %	16,6 %	40,9 %	9,4 %

Source : mission à partir des extractions Parcoursup

Lecture : Le taux d'admission dans les formations scientifiques sélectives du profil M-SI avec ME est de 55 %.

### 2.3.3.3 Des doublettes M-SI et M-NSI en nombre insuffisant

Un certain nombre de formations – notamment les BUT et STS du domaine de la production, les classes préparatoires scientifiques PTSI et MP2I, les écoles d'ingénieurs et les licences d'informatique – ont régulièrement exprimé leur souhait de recruter davantage dans les viviers M-SI et M-NSI et regrettent que ceux-ci ne soient pas plus importants, alors qu'ils reçoivent des propositions dès que leur dossier est solide

en termes de résultats scolaires. Ce point est à mettre en relation avec le fait que les enseignements de spécialité SI et NSI sont moins proposés dans les lycées et doivent encore trouver une place dans le paysage de la voie générale, à la mesure des attentes de l'enseignement supérieur. Mais il faut également signaler les stratégies qui se mettent parfois en place en fin de première, où les élèves préfèrent abandonner un enseignement qu'ils aiment et où ils réussissent, pour ne conserver que la doublette M-PC qui est supposée correspondre aux attentes de l'enseignement supérieur.

La communication pour accompagner la réforme au niveau des choix des enseignements de spécialité par les élèves, ainsi que des profils recherchés par les formations mérite donc d'être poursuivie, avec un discours spécifique des formations elles-mêmes sur leur volonté d'accueillir des profils larges, qui sont souvent, par rapport à la doublette M-PC :

- plus divers socialement : doublettes M-NSI et M-SI ;
- plus mixtes : doublette M-SVT, qui sera étudiée au paragraphe suivant.

#### **Recommandation n° 7 :**

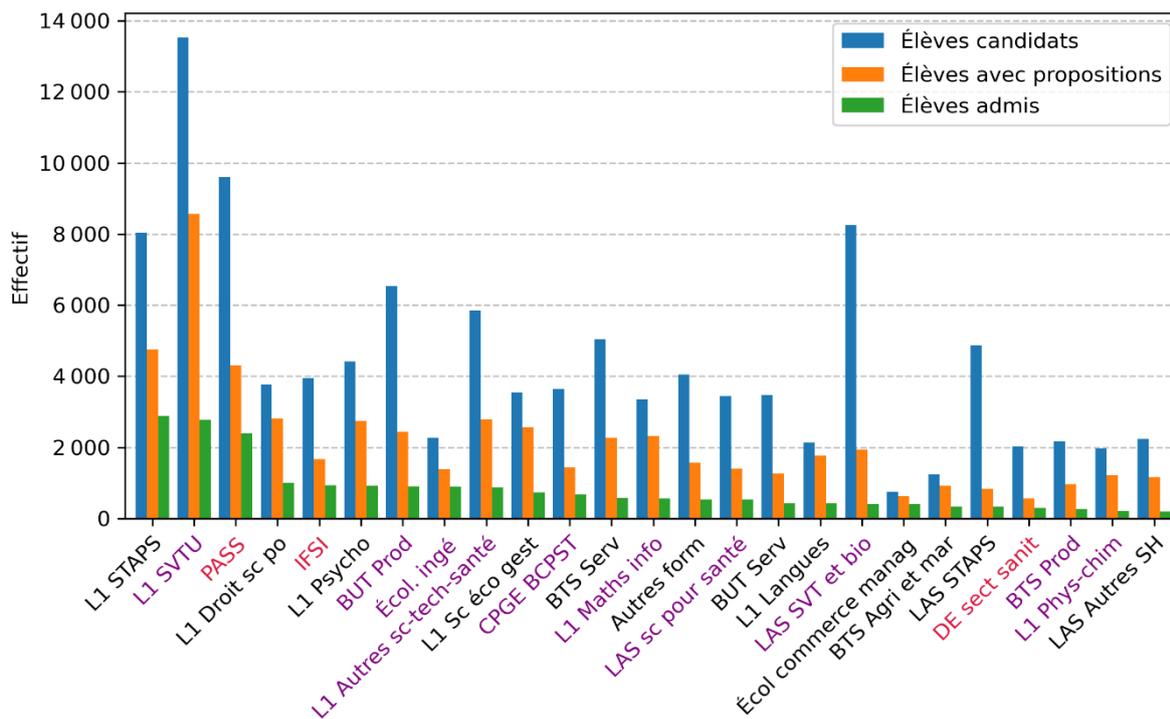
Valoriser auprès des élèves les compétences acquises en choisissant les enseignements de spécialités SI ou NSI et faire connaître l'intérêt exprimé par les formations scientifiques du supérieur pour ces deux enseignements de spécialité.

#### **2.3.4. La doublette mathématiques et sciences de la vie et de la Terre : des orientations très variées**

La doublette M-SVT avec 27 778 candidats en phase principale, est la troisième doublette parmi les doublettes scientifiques en termes de flux. L'une de ses particularités réside dans la présence importante de femmes : plus de 60 %. Comme l'atteste le graphique 27 ci-dessous, trois formations émergent au niveau du nombre d'admis à l'issue de la phase principale (PP) : licence STAPS (12,7 %), licence SVTU (12,2 %) et licence PASS (10,6 %), chacune relevant de l'un des trois domaines de formation identifiés dans cette partie ; le pourcentage se réfère au nombre total d'admis de ce profil à l'issue de la PP. La diversité des orientations choisies est grande. Ainsi, si les IFSI représentent 4,1 % des orientations, les poids des orientations vers les licences droit et sciences politiques (4,4 %), psychologie (4 %) et sciences économiques et gestion (3,9 %) traduisent des choix d'orientation très variés qui parfois les éloignent très significativement des domaines explorés dans le cadre de ces deux enseignements de spécialités.

Ce constat d'ensemble relatif aux élèves suivant la doublette M-SVT illustre donc à la fois l'attractivité des filières relevant du domaine de la biologie et la diversité importante de leurs parcours à l'issue de la classe de terminale générale.

**Graphique 27 : profil M-SVT – nombres d'élèves du profil ayant candidaté, reçu des propositions et été admis, par formation, en phase principale en 2021**



Source : mission à partir des extractions Parcoursup

Légende : dans l'intitulé des formations, les domaines sont regroupés : domaine scientifique en magenta, de la santé en rouge et autres en noir.

Lecture : les candidats avec un profil M-SVT sont 8 046 à avoir formulé au moins un vœu en L1 STAPS, 4 759 à avoir reçu au moins une proposition et 2 887 à l'avoir acceptée en phase principale.

## 2.4. Formations BTS et BUT, filières STMG et STI2D, les effets et limites de la politique des quotas

### 2.4.1. Les éléments de contexte : une volonté d'orientation des bacheliers technologiques et professionnels vers des filières sélectives courtes

En France, tous bacheliers confondus, 21 % poursuivent des études en STS et 10 % en IUT<sup>100</sup>. Ce chiffre global cache des différences importantes selon le type de baccalauréat. Ainsi, 8 % des bacheliers généraux, 40 % des bacheliers technologiques et 34 % des bacheliers professionnels sont accueillis en STS ; 9 % des bacheliers généraux, 12 % des bacheliers technologiques et 0,4 % des bacheliers professionnels sont accueillis en IUT<sup>101</sup>.

La note d'information 2019/12 de la DEPP<sup>102</sup> montre, à travers l'étude du panel des élèves entrés en sixième en 2007, que les bacheliers professionnels continuent cependant de se destiner à des formations de licences générales dans des proportions significatives (7 % dans la cohorte traitée et 5 % d'après l'État de l'enseignement supérieur n° 14). Cette étude de panel de la DEPP apporte aussi des informations précieuses, montrant que le choix d'une licence générale n'est pas le fait des élèves au niveau scolaire le mieux reconnu.

<sup>100</sup> France Portrait Social (2021). INSEE. P 106. <https://www.insee.fr/fr/statistiques/5435421>

<sup>101</sup> État de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation n° 14 (avril 2021). MESRI. Chapitre 11. <https://www.enseignementsup-recherche.gouv.fr/fr/l-etat-de-l-enseignement-superieur-de-la-recherche-et-de-l-innovation-en-france-47821>

<sup>102</sup> DEPP (2019). Le devenir des bacheliers professionnels qui poursuivent des études. Note d'information n° 19-12. <https://www.education.gouv.fr/le-devenir-des-bacheliers-professionnels-qui-poursuivent-des-etudes-11738>

Dans ce contexte et depuis plusieurs années, la France vise à rééquilibrer les profils d'étudiants de ces filières courtes de l'enseignement supérieur en accueillant plus de bacheliers professionnels en STS et plus de bacheliers technologiques en IUT. Cette volonté est à nouveau affirmée à travers deux textes :

- le décret n° 2017-515 du 10 avril 2017, a porté une expérimentation pour trois ans d'une admission de bacheliers professionnels dans une section de techniciens supérieurs. Il précise les modalités de mise en œuvre et d'évaluation de l'expérimentation qui permet aux recteurs d'académie dans les régions académiques dont la liste est fixée par arrêté d'admettre dans une section de techniciens supérieurs de l'enseignement public les titulaires d'un baccalauréat professionnel, sur l'avis d'orientation favorable du conseil de classe de leur établissement d'origine. Il apparaît comme une réponse à la demande de poursuite d'études des bacheliers professionnels dans des voies de formation pouvant être considérées comme peu pertinentes<sup>103</sup> dans les représentations collectives ;
- l'arrêté du 6 décembre 2019 portant réforme de la licence professionnelle qui précise les conditions d'installation des parcours de licence professionnelle organisés au sein des instituts universitaires de technologie (IUT) en leur conférant l'appellation de bachelor universitaire de technologie (BUT). Tout en s'inscrivant dans un programme fixé au national, la délivrance du BUT permet des adaptations locales de la formation. Parmi les objectifs assignés à cette évolution, l'accueil en première année d'au moins 50 % de bacheliers technologiques appréciés sur l'ensemble des spécialités portées par l'IUT est un attendu visant à conforter la légitimité de ces bacheliers à intégrer ce type de formations courtes de l'enseignement supérieur. Il est à noter que pour les BUT dans le secteur des services, 35 000 places sont offertes, soit 17 500 qui pourraient être réservées aux bacheliers technologiques, chiffre à mettre en rapport avec le flux d'effectif des seuls bacheliers STMG qui est de 70 000. Les BUT ne sauraient donc constituer pour les bacheliers STMG la seule voie, ni même la voie principale d'orientation post-bac, ce qui pose la question de l'accueil et de la réussite de ces bacheliers dans les autres voies, BTS et licences en particulier.

#### 2.4.2. L'accueil des publics cibles : une ambition insuffisamment réalisée

La procédure Parcoursup est un bon marqueur pour analyser les évolutions des choix de formation des bacheliers en ce qu'elle constitue l'agrégation de l'ensemble des processus de sélection des candidats à l'œuvre dans ces formations sur l'ensemble du territoire national.

##### 2.4.2.1 Les candidats en BTS et IUT issus de baccalauréat technologique et professionnel

Évoquons tout d'abord les données d'inscription sur Parcoursup en 2020 et 2021. Le tableau 12 ci-dessous rappelle le nombre de candidats bacheliers technologiques et professionnels dans les campagnes 2020 et 2021, distribués selon l'année d'obtention de leur baccalauréat, et ayant confirmé au moins un vœu sur la plateforme en phase principale.

**Tableau 11 : nombre de candidats par type de baccalauréat, campagnes Parcoursup 2020 et 2021**

	Bac obtenu en 2020	Bac obtenu en 2021
Bacheliers Technologiques	149 009	136 193
Bacheliers Professionnels	117 488	113 790
TOTAL	266 497	249 983

Source : mission à partir des extractions Parcoursup

Lecture : 149 009 bacheliers technologiques ont confirmé au moins un vœu sur la plateforme Parcoursup en 2020.

Un certain nombre de ces candidats initialement inscrits sur la plateforme Parcoursup n'ont pas confirmé leurs vœux : si cela concerne 382 bacheliers technologiques en 2021, le phénomène est plus marqué pour les bacheliers professionnels (1 345).

<sup>103</sup> Ibid.

Les élèves candidatant dans les formations BTS-BUT sont boursiers dans des proportions importantes et très majoritairement des hommes pour les spécialités de production (près de 70 %), et très majoritairement des femmes dans les spécialités de services (près de 60 %). Les pourcentages de catégories sociales favorisées sont à l'avantage des candidats de BUT (35 % d'enfants de cadres) sur les BTS (22 %), de même que les taux de mentions B ou TB (respectivement 26 % et 19 % de néobacheliers).

*2.4.2.2 Les caractéristiques de la sélection des candidats en STS et IUT : des taux de proposition qui favorisent les populations cibles mais pas toujours concrétisées par les réponses des candidats*

Au sein de ces formations courtes du supérieur, la procédure Parcoursup exprime des processus de sélection de candidats qui restent assez différenciés selon que l'on considère les STS ou les IUT. Les premières se distinguent des seconds par les caractéristiques sociales et sexuées qui jalonnent le séquençage entre candidature, proposition et admission des étudiants. Les STS accompagnent plus fortement la poursuite d'études de jeunes dont les revenus des parents sont faibles. Le processus de sélection des candidats aux STS conforte une population conséquente de boursiers, dont le poids progresse entre candidatures et admissions, de 24 à 29 % pour les spécialités de services et de 22 à 26 % pour celles de production (cf. tableau 12 ci-dessous).

**Tableau 12 : part des boursiers parmi les candidats et les admis en 2021**

	BTS		BUT	
	Services	Production	Services	Production
Taux de boursiers parmi les inscrits	24 %	22 %	21 %	16 %
Taux de boursiers parmi les admis	29 %	26 %	23 %	17 %

*Source : mission à partir des extractions Parcoursup*

*Lecture : Parmi les candidats ayant confirmé au moins un vœu en BTS services sur la plateforme Parcoursup en 2021, 24 % sont boursiers.*

Il en est de même pour le poids des candidats issus d'une PCS « employés ou ouvriers » qui augmente pendant la phase principale : de 35 à 39 % en STS production et de 37 à 41 % en STS services.

Les STS continuent de jouer un rôle important dans la démocratisation de l'enseignement supérieur comme en témoigne la capacité de ces formations à accueillir en nombre des populations issues de milieux à faibles revenus.

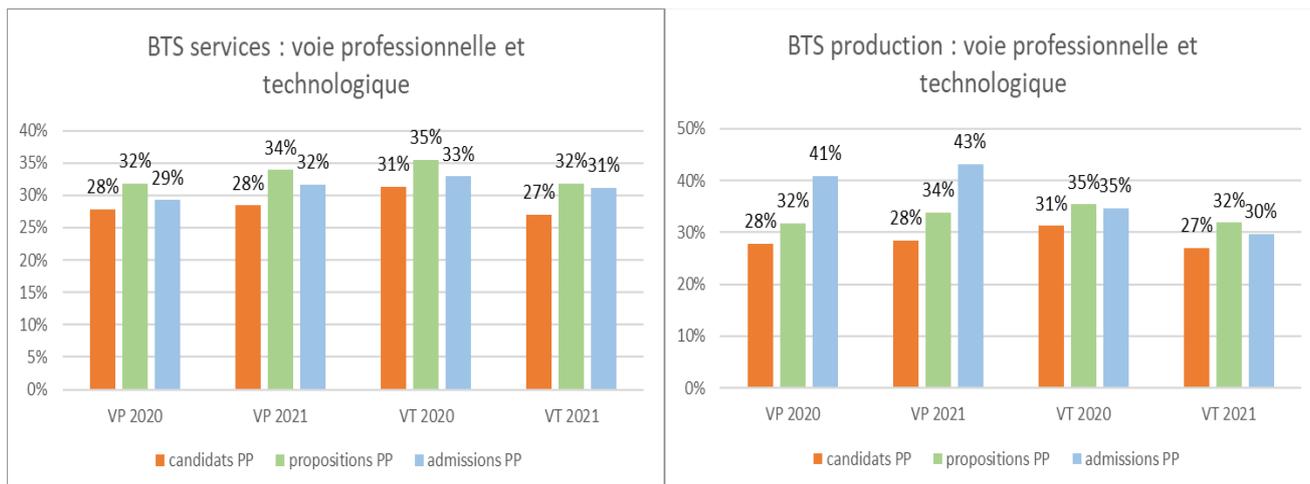
Il en est de même, mais dans une moindre mesure, des IUT. Le taux de boursiers des candidats y est certes moindre initialement (respectivement 21 % pour les BUT services et 16 % pour les BUT production) mais surtout, ce taux progresse plus faiblement au fil de la procédure, passant de 16 à 17 % pour les spécialités de production, et de 21 à 23 % pour les spécialités de services. Cette observation est sans doute liée à un effet de composition dans la mesure où le poids des bacheliers généraux reste significatif dans l'admission à ces formations.

Les graphiques suivants montrent une certaine parité entre bacheliers technologiques et bacheliers professionnels en STS, avec une acceptation renforcée des bacheliers professionnels dans les spécialités de production (41 % d'admissions pour 28 % des candidatures).

**Situation dans les BTS**

Le processus d'affectation va globalement dans le sens de la réalisation des objectifs attendus par les pouvoirs publics mais l'écart est sensible entre STS et IUT. Ainsi en BTS, alors que les bacheliers professionnels ne représentent que 28 % des candidats ayant formulé un vœu, ils représentent 34 % des candidats qui reçoivent une proposition. Pour autant, la situation est assez contrastée entre le secteur des services puisque seuls 32 % des candidats bacheliers professionnels 2021 acceptent une proposition (contre 43 % dans le secteur de la production).

**Graphique 28 : candidatures, propositions et admissions des bacheliers professionnels et technologiques en BTS en phase principale en 2020 et 2021**



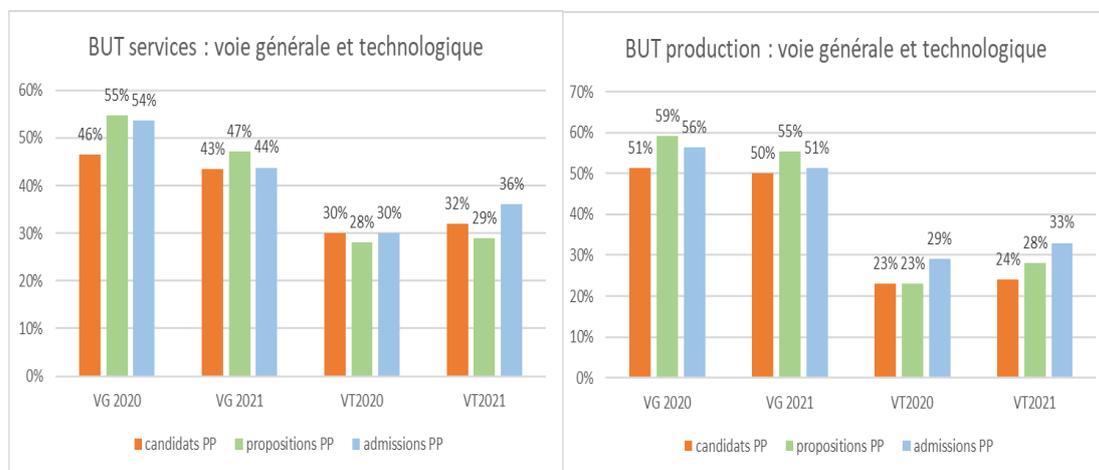
Source : mission à partir des extractions Parcoursup

Lecture : les bacheliers de la voie technologique en 2020 représentent 31 % des candidatures en BTS services, 35 % des propositions et 33 % des admissions en phase principale.

### Situation dans les BUT

En BUT des secteurs de la production, alors que les bacheliers technologiques ne représentent que 24 % des candidats ayant formulé un vœu, ils sont 28 % à recevoir une proposition et 33 % à l'accepter.

**Graphique 29 : candidatures, propositions et admissions des bacheliers généraux et technologiques en BUT en phase principale en 2020 et 2021**



Source : mission à partir des extractions Parcoursup

Lecture : les bacheliers de la voie technologique en 2021 représentent 32 % des candidatures en BUT services, 29 % des propositions et 36 % des admissions en phase principale.

Mais la situation n'est pas aussi favorable dans les BUT des secteurs des services. Les bacheliers technologiques représentent 32 % des candidats ayant formulé un vœu, 29 % à recevoir une proposition et finalement 36 % des admis. La concurrence prédominante en IUT reste celle des bacheliers généraux qui, à la fois candidatent en nombre plus important et bénéficient d'un pourcentage d'admission supérieur à celui des bacheliers technologiques.

Enfin, dans les secteurs de la production, les femmes candidatent en nombre (25 % pour les BTS et 33 % pour les BUT), mais elles ne représentent au final que 15 % des admises en STS et 17 % en IUT. Ce phénomène de déséquilibre femmes-hommes n'est pas observé dans les secteurs des services.

Un trait particulier de ces formations réside en dernier lieu dans le poids non négligeable de la phase complémentaire pour les BTS (entre 8 et 9 % des candidatures pour 5 à et 6 % des admis), même si les établissements décrivent une phase au cours de laquelle des profils « éloignés des attendus » sont affectés. Certaines formations accueillent également des étudiants après la fermeture de Parcoursup, pour éviter de conserver des places vacantes, et ceci de manière parfois significative.

### Trajectoire des bacheliers<sup>104</sup>

En complément de l'analyse du processus de choix des candidatures par les formations et de confirmation des propositions par les bacheliers, il est intéressant de noter les différences d'affectations existantes entre les différents profils de bacheliers.

Pour les bacheliers STI2D, l'affectation est assurée essentiellement dans les formations de STS ou d'IUT. En ce sens, les destinations principales attendues des élèves sont bien au rendez-vous des intentions exprimées. Le contraste avec les futurs bacheliers STMG est assez marqué.

En effet, pour les bacheliers STMG, la mission note une affectation privilégiant les BTS et les BUT, mais qui est assez diversifiée dans les destinations, le taux d'admission dans les formations L1 restant élevé, avec plus de 6 000 élèves admis sur un total de 36 000 élèves admis. La question de l'orientation post-bac des bacheliers STMG dépasse le cadre strict de la mission, mais constitue néanmoins un défi à relever. Elle rappelle simplement ici deux préconisations du rapport que l'IGÉSR avait consacré en mars 2021 à l'offre de formation dans l'enseignement supérieur pour les bacheliers technologiques<sup>105</sup> :

**Encadré 2 : Rappel de certaines préconisations du rapport IGÉSR consacré à l'offre de formation dans l'enseignement supérieur pour les bacheliers technologiques**

« Recommandation 8 : Créer des spécialités de BTS et de BUT pour les séries de bacheliers technologiques qui ne disposent que de peu de possibilités voire d'aucune possibilité de poursuite d'études en STS ou IUT, et développer les formations supérieures de spécialisation à bac + 1, qui semblent attirer les bacheliers technologiques.

Recommandation 18 : Généraliser les dispositifs d'accompagnement en première année dans l'enseignement supérieur : (...) développer à l'université les dispositifs d'accompagnement, dans le cadre des contrats pédagogiques personnalisés, en particulier en faveur des bacheliers STMG très nombreux à être accueillis dans les cursus licence avec des taux de réussite faibles ».

Les trajectoires empruntées par les bacheliers professionnels se rapprochent de celles observées pour les bacheliers STMG : elles sont d'une grande variété de destination, au-delà des STS et des IFSI.

#### 2.4.2.3 Places vacantes et territorialité : des spécificités des IUT et BTS

Si les données Parcoursup 2021 témoignent d'un résultat de la procédure différencié mais conforme aux attentes (plus de bacheliers professionnels en STS, plus de bacheliers technologiques en IUT), il reste des difficultés, des points de tension voire de blocages que les observations de terrain ont pu permettre de confirmer<sup>106</sup>.

### La problématique des places vacantes

La première observation à relever est qu'à la fin du processus Parcoursup, le taux d'admission des élèves en BTS services et production, reste faible (103 059 admis pour une capacité de 160 741 places, soit environ 64 % en 2021) avec des taux variables selon les séries de baccalauréats technologiques, calculé par rapport au nombre d'élèves ayant formulé un vœu (inférieur à 59 % pour les STMG, 69 % pour les STI2D). Pour les bacheliers professionnels, le taux global d'admission est de 43,5 %. Cette situation est concomitante à l'existence d'un nombre élevé de places vacantes dans ces formations, que la mission a pu constater de façon quasi-systématique dans les observations de terrain réalisées.

<sup>104</sup> Les données détaillées sont disponibles en annexe 8.

<sup>105</sup> IGÉSR (mars 2021). L'offre de formation dans l'enseignement supérieur pour les bacheliers technologiques. Rapport n° 2020-124.

<sup>106</sup> Ces observations sont fondées sur l'audition de 45 formations réparties dans 17 lycées pour les BTS, 34 BUT répartis dans neuf universités.

Les explications invoquées par les interlocuteurs ont été multiples. Certaines relèvent de facteurs externes à la procédure Parcoursup :

- la multiplicité d’ouverture de centres de formation, conséquence de la loi pour la liberté de choisir son avenir professionnel qui suscite un flux de sortie de la procédure Parcoursup ;
- la concurrence entre les modalités de formation avec notamment le développement de l’apprentissage dans des centres de formation hors du champ de Parcoursup ;
- un problème de vivier pour les bacheliers technologiques en BUT et pour les bacheliers professionnels en BTS, en particulier dans certains territoires, non urbains, où les élèves vont vouloir privilégier une offre de proximité ;
- la situation économique, qui créerait une tentation plus forte de rentrer sur le marché du travail, en alternative à l’amorce d’une poursuite d’études via une inscription sur Parcoursup.

Pour les interlocuteurs rencontrés, la faible affectation des bacheliers professionnels et technologiques respectivement dans les BTS et les IUT trouve aussi ses racines dans certaines des caractéristiques de la procédure Parcoursup :

- du côté des formations, les profils cibles sont largement classés, mais on arrive très rapidement à un épuisement quasi-systématique des listes des candidats de ces voies<sup>107</sup>. Le travail de valorisation des candidats de la voie technologique doit être renforcé en amont pour que cela ne soit pas une orientation « par défaut » au lycée<sup>108</sup> ;
- en BTS, plus spécifiquement, toutes les équipes rencontrées ont posé la question de la pertinence de certains « avis favorable » formulés pour les bacheliers professionnels dans le cadre de l’expérimentation. L’avis est formulé pour un ensemble de formations alors que la cohérence du parcours peut dépendre des formations demandées. Ainsi, des élèves sont imposés alors que le dossier ne le justifie pas aux yeux des commissions d’examen des vœux aussi bien en termes de pertinence de choix de poursuite d’études que de niveau scolaire ; dans le même temps des élèves avec des profils plus en phase et de meilleur niveau estimé, mais sans avis favorable, sont positionnés plus loin dans les listes<sup>109</sup>.

Les places vacantes, nombreuses, justifient la mise en place d’une phase complémentaire qui est pourtant fortement discutée par les équipes qui expriment des difficultés spécifiques à cette phase. Elles regrettent à la fois des affectations de candidats pas toujours au niveau par rapport à ceux issus de la phase principale et qui n’auraient pas été appelés, et le manque de clarté de cette procédure qui propose des candidatures de qualité variable « au fil de l’eau ».

### Recommandation n° 8 :

Améliorer l’accès des élèves de baccalauréat professionnel en STS en :

- travaillant dans chaque académie à une meilleure adéquation de l’avis favorable avec les compétences attendues et les formations demandées ;

---

<sup>107</sup> Témoignage d’un IUT rencontré par la mission avec 266 dossiers classés : « Au bout de trois semaines la liste était épuisée. Il y avait 68 places et en fin de procédure seulement 41 inscrits en ayant pris tous les dossiers qui avaient été classés malgré une ouverture de phase complémentaire fin août. On est donc très loin des 50 % demandés. Petit à petit, au fur et à mesure, les étudiants en séries technologiques ont disparu. Les dossiers ont été étudiés jusqu’au bout en phase complémentaire mais les candidats ne sont pas venus ».

<sup>108</sup> Alors même qu’un des interlocuteurs rencontrés insistait sur le fait qu’« il y a une chance sur deux d’intégrer un IUT avec un bac technologique et seulement une chance sur dix pour un bachelier général ».

<sup>109</sup> Témoignage d’un lycée rencontré par la mission : la commission est obligée de classer les dossiers avec avis favorable devant ceux qui n’ont pas d’avis favorable. Mais la commission a constaté des aberrations : des élèves obtenant des notes inférieures à 9, donc assez faibles, placés au-delà des 121 classés, mais disposant d’un avis favorable, sont obligatoirement remontés dans le classement alors que des candidats qui n’avaient pas d’avis favorables mais avec de bien meilleurs résultats ne sont pas classés. La responsable de la commission a listé les établissements pour lesquels il y avait des incohérences comme par exemple un bac pro esthétique très bien classé grâce à son avis favorable, avec un dossier et des notes très faibles, face à de très bons autres dossiers sans avis favorable.

- généralisant la pratique du surbooking ou des appels par bloc pour les publics ciblés afin d'accélérer leur affectation dans les formations pertinentes.

### **Dispersion territoriale et maîtrise de la procédure Parcoursup**

La mission a pu observer combien la capacité à maîtriser la procédure Parcoursup était très hétérogène d'un établissement à l'autre. D'une manière générale, pour ces formations courtes du supérieur, et pour les BTS en particulier, le travail d'examen des vœux des candidats est perçu comme très lourd sur une période réduite, et la coordination et la responsabilité de ce dernier sont le plus souvent concentrées sur un très petit nombre de personnes<sup>110</sup>, même si ces formations s'attachent à ce que tous les membres des équipes puissent consulter et donner avis sur tous les dossiers.

La dimension territoriale des processus est également un sujet de préoccupation qu'il conviendrait de mieux prendre en compte et d'améliorer. La mission a noté l'absence de régulation territoriale entre métropoles et antennes avec une question à approfondir sur l'impact en chaîne lié à la hiérarchisation des territoires dans les choix des élèves. Les rectorats doivent être pleinement impliqués, à la fois dans une connaissance fine des viviers locaux, dans l'estimation d'une éventuelle concurrence entre formations existantes, et dans l'application de choix qui peuvent être différents au cours de la procédure d'affectation des candidats.

#### **Recommandation n° 9 :**

Approfondir l'analyse sur le recrutement en BTS, notamment sur l'impact de la politique dite « des quotas » en notant que les trois systèmes à l'œuvre (pourcentage de boursiers, pourcentage à respecter par types de bacheliers et expérimentation d'avis favorable à la poursuite d'études des bacheliers professionnels) se superposent et interfèrent de façon complexe.

Un certain nombre de constats étant posés pour certaines formations et certains profils de bacheliers, la mission envisage des pistes pour améliorer la continuité du parcours des élèves.

## **3. Pour une consolidation du continuum lycée - enseignement supérieur**

Les analyses qui précèdent, au-delà de recommandations immédiates, appellent naturellement à proposer des pistes destinées à renforcer le continuum bac – 3 / + 3, grâce à des données statistiques plus fines, mais aussi à une articulation sco - sup mieux intégrée dans la construction du parcours des élèves futurs étudiants. Ces pistes portent sur les actions communes entre enseignements secondaire et supérieur, sur la poursuite du travail d'orientation en amont et sur l'adaptation des formations du supérieur aux nouveaux profils.

### **3.1. Le renforcement du lien entre enseignements secondaire et supérieur : une nécessité pour mieux répondre aux objectifs de réussite dans l'enseignement supérieur**

#### **3.1.1. La liaison bac – 1 / bac + 1 : une interface complexe qui appelle des besoins de formation**

Les nombreuses auditions conduites dans tous types d'établissement, au cours desquelles les commissions d'examen des vœux des candidats à l'accès à l'enseignement supérieur ont été interrogées sur leur procédure de classement des candidats, ont souvent révélé un besoin de formation à l'outil Parcoursup (cf. supra partie 1), parfois mal connu des membres des commissions qui se privent ainsi d'une partie des informations et des outils mis à leur disposition par la plateforme (au profit d'outils et de procédures « locales » qui reposent parfois sur des représentations non actualisées des enseignements dispensés dans les lycées et des attentes de la société vis-à-vis de l'enseignement supérieur).

Les spécialités du cycle terminal sont un nouvel objet, mal identifié par certaines commissions, qui les confondent avec les options : certaines formations pour lesquelles, par exemple, un enseignement de langue ancienne est un marqueur d'excellence familial, ne prêtent aucune attention aux sections linguistiques (sections européennes et de langues orientales ou sections binationales et internationales), soit qu'elles ne les repèrent pas sur Parcoursup, soit qu'elles n'en comprennent pas la plus-value.

---

<sup>110</sup> Deux-trois personnes parfois pour étudier plus de 800 dossiers.

Ces éléments ne sont pas les seuls à passer inaperçus dans l'univers foisonnant d'informations de Parcoursup. La question qui se pose n'est pas nécessairement de bonifier les options et activités particulières mais d'avoir conscience de l'ensemble des éléments d'appréciation à disposition de façon à déterminer, en connaissance de cause, la manière de les évaluer. Il s'agit également de traiter sur le même plan d'égalité les options réputées d'excellence et les divers dispositifs dans lesquels des lycéens peuvent s'impliquer dans des lycées et territoires diversifiés.

### **3.1.2. Les cordées de la réussite : un dispositif qui nécessite une implication des acteurs à chaque moment de la chaîne**

Le guide de l'outil d'aide à la décision, réalisé par le service à compétence nationale, concernant « l'examen des dossiers » mentionne (p. 5) l'introduction de nouveaux « marqueurs » en 2021. Un de ces marqueurs concerne les lycéens ayant « participé à une cordée de la réussite durant [leur] cycle terminal » qui sont identifiés par la mention « CO ».

La mission a régulièrement interrogé les formations concernant la possible prise en compte de cet élément, les cordées de la réussite étant un pilier de la politique interministérielle en faveur de l'égalité des chances (cf. supra partie 1). Aucune formation n'a indiqué avoir vu ou récupéré cet élément lors de l'export, sauf une, qui a constaté qu'il n'était pas renseigné. De fait, alors que la possibilité existe, les moyens n'ont pas été mis en œuvre afin de renseigner cet élément dans Parcoursup. À plusieurs reprises, il a été dit à la mission que les proviseurs avaient eu d'autres priorités durant la crise sanitaire. Il convient de rappeler que l'appartenance à une cordée peut être prise en compte par la commission lors de l'étude du dossier quand le candidat lui-même le mentionne.

Par ailleurs, certaines formations ont ponctuellement pris en compte dans leur recrutement l'appartenance à une cordée ou dispositif équivalent quand il était piloté par l'établissement. C'est ainsi qu'un lycée a pris en compte sur une liste à part les élèves encordés pour lesquels il était tête de cordée. C'est également le cas d'une université rencontrée par la mission qui accorde un bonus de 5 % sur la note du classement en PASS quand l'élève appartient à la cordée identifiée par l'université (en se fondant elle aussi sur une liste des élèves obtenue en dehors de Parcoursup).

Aussi, au vu de cette situation, la mission préconise que le ministère puisse communiquer sur la nécessaire identification des lycéens encordés dans Parcoursup. C'est à cette condition que le ministère pourra rendre compte de l'objectif du Président de la République, exprimé lors de son déplacement à Clermont-Ferrand le 8 septembre 2020, de passer de 80 000 élèves encordés en 2019 à 200 000 en 2020, et plus largement d'augmenter l'impact de cette politique par une mise en œuvre effective.

#### **Recommandation n° 10**

S'assurer de l'identification des « élèves encordés » dans Parcoursup et rappeler aux établissements d'enseignement supérieur la possibilité légale et l'opportunité d'utiliser cette variable.

### **3.1.3. Les données générées par le suivi de l'accès à l'enseignement supérieur : une ressource à exploiter pour mieux comprendre l'impact des modalités et critères de classement**

L'importance prise par la procédure Parcoursup dans la transition bac – 1 / + 1 conduit la mission à insister sur la responsabilité des autorités académiques dans sa mise en œuvre. La régulation nationale de cette procédure doit aller de pair avec une part croissante d'intervention du niveau académique. Si les commissions académiques des formations post-baccalauréat (CAFPB) sont les lieux naturels pour travailler le pilotage de cette transition bac – 1 / + 1, la mission relève aussi des besoins croissants en matière d'information et de professionnalisation des différents acteurs du processus d'orientation (dans les établissements scolaires) et de recrutement (dans les formations de l'enseignement supérieur), besoins auxquels doivent répondre les services académiques d'information et d'orientation. Les services académiques ou de région académique produisent également des notes et des analyses après chaque campagne Parcoursup. Ces documents nourrissent la réflexion académique sur la stratégie de communication auprès des deux niveaux d'enseignement, secondaire et supérieur, et permettent des études fines, par type de vœu, sur le comportement des candidats comme des commissions d'examen des vœux. Ils servent de base au dialogue avec l'enseignement supérieur et aux rencontres organisées entre les deux niveaux d'enseignement.

Le renforcement du positionnement sur le bac – 1/+ 1 pourrait également fonder un rôle accru des autorités académiques en matière de suivi des curseurs de la procédure pour venir à l'appui des objectifs du projet académique, dans le respect du caractère national de Parcoursup et de l'autonomie des établissements d'enseignement supérieur. Plusieurs exemples qui sont autant de pistes de réflexion pour conforter la responsabilité locale dans la mise en œuvre du processus Parcoursup peuvent être évoqués :

- Renforcer l'intervention des SAIO en matière de formation des équipes d'enseignants en charge de l'examen des vœux des candidats, notamment en CPGE et BTS ;
- Mutualiser les études académiques et les mettre à profit pour une meilleure compréhension des modalités de classement et de leurs effets ; faire de la pédagogie auprès des établissements et des formations pour expliciter le rôle des indicateurs et des données chiffrées dans le suivi, par exemple, de l'ouverture sociale des études supérieures ;
- Installer un programme d'analyse des rapports publics d'examen des vœux émis par les commissions pour renforcer leur dimension pédagogique vis-à-vis des candidats ;
- Adapter le calendrier et les modalités de la bascule entre les listes de candidats pour les BTS et BUT en fonction des spécificités territoriales ;
- Partager la responsabilité de l'utilisation du *surbooking* et de l'appel par bloc avec les établissements pour y avoir recours plus facilement.

Une communication renforcée à destination de l'utilisateur peut aussi passer par un encouragement et un suivi plus systématique des initiatives portées dans les lycées pour asseoir la construction des parcours d'orientation ainsi que par l'explicitation de la transition sco - sup lors de rencontres mettant en avant les particularités académiques de l'offre de formation, en complément des dispositifs déjà existants (salons, JPO, autres dispositifs d'échanges d'information).

Au vu du déficit d'information constaté par la mission chez certaines commissions d'examen des vœux, qui peinent à justifier leurs choix de critères de classement des candidatures ou à en percevoir les effets, et dans les lycées vis-à-vis de certaines formations, notamment les formations courtes<sup>111</sup>, il semble souhaitable à la mission d'augmenter les actions d'information en direction de ces publics, y compris des séminaires mixtes où l'enseignement secondaire et supérieur peuvent se rencontrer et partager leurs constats et leurs interrogations sur la notation en lycée et sur les critères d'appréciation des dossiers Parcoursup. La mission encourage l'utilisation des indicateurs qu'elle a développés qui présentent les avantages de la simplicité et de l'harmonisation des analyses.

#### **Recommandation n° 11 :**

- Organiser dans chaque région académique des séminaires réunissant les proviseurs et les responsables des formations du supérieur pour présenter le bilan de l'année et l'évolution de l'offre de formation ;
- Intégrer, à l'échelon national comme à l'échelon académique et de région académique, les indicateurs développés par la mission comme des éléments de suivi annuel partagés.

## **3.2. Poursuite et approfondissement de la réforme du lycée**

### **3.2.1. Le rôle de l'orientation et de la réorientation**

L'orientation, au lycée et à l'université, sont des enjeux cruciaux pour des parcours de réussite qui échappent aux déterminismes sociaux ou de genre. Beaucoup de travaux ont été menés, et la mission fait siennes les préconisations du rapport annuel de l'IGÉSR<sup>112</sup>.

---

<sup>111</sup> Par exemple, d'après les interlocuteurs de la mission, les formations courtes de type FCIL (Formations complémentaires d'initiative locale), susceptibles d'accueillir des bacheliers professionnels sans avis favorable à la poursuite d'études, ne sont pas assez connues dans les établissements scolaires. Certains IUT ont également mentionné le manque de connaissance de leur spécialité par les lycéens.

<sup>112</sup> IGÉSR (2020). L'orientation : de la quatrième au master, *op. cit.*

### Encadré 3 : Rappel de certaines préconisations du rapport thématique annuel 2020 de l'IGÉSR

« Préconisation 12 : Formaliser systématiquement dans le cadre d'une information à destination des parents la nature et les modalités de l'accompagnement et de l'aide à l'orientation des élèves mis en place dans l'établissement. Rendre publique l'organisation retenue sur le site web de l'établissement.

Préconisation 13 : Doter les directions d'établissement du secondaire des outils leur permettant de procéder au suivi des élèves ayant quitté l'établissement. Dans le cadre de l'évaluation des établissements et afin de leur permettre de s'autoévaluer, mettre à disposition des établissements les résultats de cohortes réelles à partir de l'identifiant élève.

Préconisations 19 : Former les personnels enseignants à l'orientation. Intégrer des modules de formation à l'orientation dans le cadre de la formation initiale et continue. Ces modules de formation donneront lieu à la délivrance d'une attestation qui sera prise en compte dans le déroulement de carrière des personnels. »

Par ailleurs, l'importance accordée à la formation initiale en France met une pression forte sur les choix d'orientation des élèves dans l'enseignement supérieur, qui sont perçus comme définitifs, alors même que la réorientation, loin d'être les prémices d'un échec, peut au contraire apparaître comme un élément d'individualisation d'un parcours de réussite dans l'enseignement supérieur<sup>113</sup>.

#### 3.2.2. La place des mathématiques

La question des mathématiques a été abordée à plusieurs reprises dans ce rapport, et a fait l'objet de nombreux échanges avec les formations. Il apparaît important d'être prudent dans les conclusions à tirer car cette première année du nouveau baccalauréat est du point de vue de l'enseignement des mathématiques singulière à plusieurs titres, abstraction faite de la pandémie :

- les parcours en mathématiques des élèves de la voie générale, avec la mise en place d'options, sont nouveaux et diversifiés ; ils nécessitent donc une révision des critères de sélection des formations et éventuellement de leurs besoins ;
- l'enseignement scientifique, qui inclut notamment une pratique mathématique en situation, est encore très peu connu des formations.

La particularité de l'enseignement des mathématiques au lycée dans le processus de sélection des élèves par les formations d'enseignement supérieur est qu'il semble encore être un passage obligé pour poursuivre certaines études supérieures, ceci pour des formations très différentes : scientifiques, économiques... Ainsi, les prérequis attendus par les formations de l'enseignement supérieur sont très variés.

Parmi les points positifs de la réforme figure le succès des options de terminales (complémentaires et expertes), qui sont bien identifiées par les formations. En revanche, la question du cadrage de ces options sans épreuves terminales se pose, les formations exprimant parfois des inquiétudes sur ce qui a été effectivement étudié, sur le niveau réel d'exigence et sur la question de leur évaluation. La mission identifie donc trois éléments de vigilance : la conformité des contenus enseignés dans le cadre de ces options, le recours à des situations d'évaluations en accord avec les objectifs fixés et l'existence d'une offre optimale pour chaque élève.

Il apparaît, en revanche, que la question du suivi de l'enseignement de spécialité mathématiques en classe de première constitue un point sensible. En effet, la plupart des formations exprimant des besoins dans les domaines des statistiques et des probabilités (DCG, économie, psychologie) recommandent de suivre *a minima* l'enseignement de spécialité mathématiques en classe de première. Or, certains élèves, inquiets du niveau attendu en spécialité mathématiques en classe de première, qui prépare sans doute davantage à la poursuite d'études en sciences, renoncent à cet enseignement de spécialité dont l'exigence du programme n'est, par ailleurs, pas forcément en adéquation avec leurs besoins futurs. Ils peuvent ainsi se trouver écartés par les commissions d'examen des vœux de certaines formations, les privant de choix qui auraient pu correspondre à leurs souhaits de poursuite d'études<sup>114</sup>. Pour rassurer ces élèves, plusieurs pistes sont

<sup>113</sup> Pascal Aimé, Philippe Bézagu, Mélanie Caillot (avril 2021). Mesure de la réussite étudiante en licence au regard de la mise en œuvre de la loi ORE, une approche par les crédits ECTS, volet 2 (rapport n° 2021-078). IGÉSR.

<sup>114</sup> On peut citer l'exemple du DCG, qui recommande fortement d'avoir suivi la spécialité mathématique en première, alors que dans les faits, seule une petite partie du contenu de cette spécialité est effectivement mobilisée dans cette formation.

envisageables dont l'analyse dépasse le cadre de la mission (une attention particulière pourrait être apportée à la progression suivie par les enseignants lors du premier trimestre de l'année de première, la constitution de groupes de compétence, etc.).

#### Recommandation n° 12

- Réexaminer du côté des formations supérieures les besoins réels en mathématiques au vu des contenus dispensés ;
- Garantir l'équité d'accès à l'offre d'options mathématiques de terminale, et mieux cadrer le contenu et les exigences des enseignements ;
- Évaluer la pertinence de l'organisation et de la mise en œuvre de la spécialité mathématiques de première au regard des objectifs d'équité, d'équilibre de genre et d'ouverture sociale.

#### 3.2.3. L'enseignement scientifique

La présence dans le tronc commun de la série générale d'un enseignement scientifique constitue l'une des nouveautés majeures de la réforme du lycée. Les compétences développées par cet enseignement ne sont pas identifiées par les formations d'enseignement supérieur, qu'il s'agisse de son apport en termes de compétences scientifiques, de pratiques des mathématiques en situation ou de développement de l'esprit critique et de connaissance de la démarche scientifique. Il apparaît donc essentiel, pour le devenir de cet enseignement, de faire connaître les compétences développées par celui-ci.

La mission a pu constater que les formations ne prennent pas en compte cet enseignement dans leurs critères de classement des candidatures.

#### Recommandation n° 13 :

- Mieux informer les formations du supérieur des compétences développées par les élèves de la voie générale qui ont suivi l'enseignement scientifique ;
- Évaluer la mise en œuvre de l'enseignement scientifique avec l'objectif de garantir le niveau de maîtrise par les élèves des compétences visées par celui-ci.

### 3.3. Poursuite de l'adaptation de l'offre de formation aux nouveaux profils

L'implication plus forte des élèves dans la construction de leur parcours de lycée et de leurs choix sur Parcoursup a abouti à un véritable changement dans les profils mais aussi dans les aspirations de bacheliers qui entrent en 2021 dans l'enseignement supérieur.

Les défis qui en découlent sont différents suivant les types de formation :

- une amélioration de la réussite des bacheliers professionnels en BTS et en BUT, qui doit impérativement accompagner l'évolution engagée de la poursuite d'études de ces bacheliers. Cette réussite appelle à la fois une poursuite de l'amélioration des mécanismes d'entrée dans la formation, une adaptation pédagogique des formations mieux appropriée aux profils accueillis et un accompagnement le cas échéant vers une réorientation ;
- pour les licences non sélectives, la grande hétérogénéité des publics va perdurer et se conjuguer avec l'arrivée de bacheliers ayant développé des compétences supérieures dans le champ de la formation visée, à côté d'étudiants issus notamment des baccalauréat technologiques et professionnels. Ainsi, plus de 50 % des néobacheliers admis en licence de langues ont suivi la spécialité LLCER en terminale<sup>115</sup>, phénomène qui, pour l'instant, n'a pas été intégré par les licences rencontrées par la mission comme un élément à même de modifier le contenu de l'offre de formation. Il faut souligner que certaines universités ont développé une logique de portails scientifiques pluridisciplinaires, susceptibles de mieux prendre en compte la diversité des profils des nouveaux bacheliers accueillis en licence (cf. infra) mais cette politique reste à consolider ainsi qu'à développer en SHS dès lors que les universités considèrent y trouver une valeur ajoutée

---

<sup>115</sup> Ce qui implique d'avoir suivi 6 h de spécialité, à quoi s'ajoutent 3 h 30 de langues dans le tronc commun.

d'accueil des étudiants<sup>116</sup>. À ce titre, les universités se sont saisies de manière inégale de la logique de spécialisation progressive voulue par la loi du 13 juillet 2013 ;

- pour les formations scientifiques sélectives, qui n'accueillaient en série générale que des bacheliers S, la diversité plus grande des profils, à la fois en termes de disciplines étudiées et de niveau de maîtrise des mathématiques, constitue un défi devant lequel toutes les formations ne réagissent pas de la même manière :
  - les écoles d'ingénieurs ont pour une grande part, à l'instar de plusieurs UFR de sciences, repensé l'organisation de leur première année, voire de leur premier cycle pour accueillir de nouveaux profils scientifiques (M-SVT, M-NSI),
  - les CPGE scientifiques, à l'exception de BCPST et MP2I pour lesquelles les programmes ont été conçus pour accueillir des profils plus variés, ont encore des difficultés pour accueillir d'autres profils que M-PC ou à la rigueur M-SI.

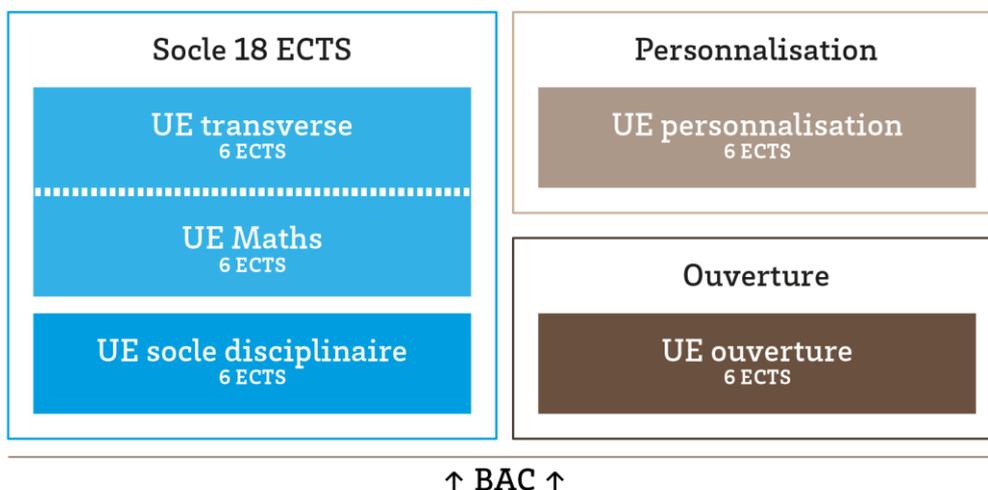
Le fait que les élèves choisissent leurs enseignements de spécialité et participent ainsi à la construction de leur parcours aura des conséquences sur leur manière d'envisager l'offre de formation du supérieur, et en particulier le lien avec les compétences qu'ils ont pu construire.<sup>117</sup>

Pourtant, plusieurs formations, en particulier universitaires, ont anticipé cette évolution en repensant leur offre de formation pour offrir, à côté des traditionnels parcours de remédiation, des parcours accélérés s'appuyant sur les spécialités suivies par les élèves au lycée, et des parcours « combinés », pour tenir compte à la fois des nouveaux besoins et du souhait des étudiants d'hybrider les disciplines. La mission présente deux exemples, parmi d'autres, de ces nouvelles offres.

#### Encadré 4 : l'exemple de l'université de Bordeaux

Le portail sciences et technologies est un premier semestre d'orientation qui permet de confirmer ou non le choix de parcours initial :

##### Organisation du premier semestre du portail sciences et technologies de l'université de Bordeaux



Source : site de l'université de Bordeaux (<https://jechoisis.u-bordeaux.fr/choisir/sciences-et-technologies/licences/portail-st>)

<sup>116</sup> La mission n'a détecté aucune initiative d'éventuelles adaptations de L1 en SHS (université rencontrée ou via la conférence des directeurs d'UFR lettres, langues, arts, sciences humaines et sociales), en lien notamment avec une réflexion sur le renforcement de leur attractivité avec la création de parcours nouveaux.

<sup>117</sup> C'est ainsi que, face à un choix entre deux parcours au sein de la CPGE ECG, menant tous deux aux mêmes écoles et ne nécessitant aucun prérequis, les profils M-SES ont privilégié le parcours économie et sociologie à 75 %, tandis que les profils M-HG privilégiaient les parcours histoire-géographie-géopolitique à 90 %.

La part socle est composée de 18 ECTS répartis dans trois unités d'enseignement (UE) :

- l'UE transverse (6 ECTS) : PIX (compétences numériques), langues, méthodologie ;
- l'UE Maths (6 ECTS) : outils mathématiques ou mathématiques générales (en fonction de la spécialité choisie au lycée) ;
- l'UE socle disciplinaire (6 ECTS) : discipline de la mention d'entrée (UE niveau 1 ou 2 selon le profil étudiant).

La part personnalisation de ce semestre est composée de six ECTS et d'une UE issue d'une mention de licence différente de celle choisie par l'étudiant et qui est dispensée par le collège sciences et technologies.

La part ouverture est composée de six ECTS et d'une UE à choisir parmi :

- n'importe quelle UE disciplinaire du portail sous réserve qu'elle soit d'une autre discipline que celles choisies pour le socle disciplinaire ou la part personnalisation ;
- n'importe quelle UE d'un autre collège sous réserve de compatibilité d'emploi du temps.

Après ce premier semestre, l'étudiant peut avoir accès, suivant les choix d'UE du semestre 1, à au moins une des neuf mentions de licence en sciences et technologies.

### Encadré 5 : l'exemple de Sorbonne Université

Sorbonne Université a également complètement revu son offre de formation pour l'adapter à la réforme du lycée. D'une part, l'université s'est organisée en 2021 autour de quatre portails pluridisciplinaires : sciences formelles, sciences de l'ingénieur, sciences de la matière et sciences de la nature. Pour chacun de ces portails, l'université a explicitement défini des « profils recommandés »<sup>118</sup>, par exemple M-SI et M-NSI pour le portail sciences formelles. Pour les étudiants hors du profil adapté, l'université propose une remédiation durant le premier semestre, tout en maintenant un dispositif de type « oui si » pour des profils plus éloignés.

D'autre part, l'université a revu l'organisation de ses niveaux et parcours de formation en créant un cycle d'intégration qui correspond à la première année quel que soit le portail et la discipline. Ce cycle, organisé autour d'une majeure et d'une mineure, offre différents parcours, classique ou renforcé, fondés sur une orientation progressive et pouvant déboucher sur des remédiations ou des doubles licences.

Sorbonne Université a ainsi repensé l'orientation et une spécialisation progressives adaptées à la diversité des nouveaux profils. Une diversité d'offres et de parcours y répond qui permet à la fois de soutenir des étudiants qui auraient besoin de remédiation ou d'offrir des doubles-licences à d'excellents étudiants.

## Conclusion

Le travail de la mission, centré sur l'étude des choix des nouveaux bacheliers, a révélé en creux le rôle structurant joué par le dispositif Parcoursup, qui est à la fois :

- un dispositif d'information, offrant à tous les élèves une égale visibilité des formations et de leurs attendus, et à toutes les formations un accès à un vivier national, voire international ;
- un outil de régulation des flux, impliquant un effort constant d'établissement de règles claires basées sur des principes partagés afin que les décisions prises puissent être perçues comme légitimes ;
- un outil au service d'une politique publique, au travers de la détermination précise des critères utilisables dans les classements de candidatures ou de mécanismes de places garanties pour les élèves boursiers.

Ce rôle structurant, qui n'était pas nécessairement totalement anticipé au début de la création du téléservice, renforce la nécessité de rendre compte très précisément des effets du processus, afin de conserver la confiance des utilisateurs comme des citoyens. À cet effet, à côté d'un renforcement nécessaire de la transparence des opérations, il apparaît essentiel de mener régulièrement des études, qu'elles émanent d'équipes de recherche ou d'institutions comme l'IGÉSR, l'INSEE ou la Cour des comptes, afin d'éclairer le débat public de manière la plus complète possible et de décliner l'utilisation d'indicateurs simples tels que ceux ici proposés par la mission.

<sup>118</sup> Voir : <https://sciences.sorbonne-universite.fr/actualites/quels-choix-de-specialites-au-lycee>

De plus, il importe, pour terminer, de signaler que l'équité du processus et la satisfaction des usagers ne peuvent être disjointes de l'offre d'enseignement supérieur disponible. L'analyse menée par la mission n'a pas interrogé les capacités d'accueil mais ce point mérite à lui seul une étude sur l'adéquation entre les besoins et la façon dont les capacités d'accueil sont déterminées. La question de l'adaptation des enseignements en première année d'étude supérieure et des moyens dont disposent les établissements, en particulier les universités<sup>119</sup>, pour accueillir la diversité des profils d'entrants et les conduire à la réussite de leurs parcours reste un élément décisif pour rendre le processus d'orientation moins angoissant et agir au final de manière forte sur la qualité du parcours – 3/+ 3 des jeunes, en particulier des plus modestes.

Mélanie CAILLOT

Olivier SIDOKPOHOU

---

<sup>119</sup> Voir à ce sujet par exemple : Gabrielle Fac et Élise Huiler (décembre 2021). Enseignement supérieur : pour un investissement plus juste et plus efficace. Les notes du conseil d'analyse économique, n° 68.

## Liste des préconisations

### Recommandation n° 1

Intégrer dans le panel d'indicateurs de suivi du parcours des lycéens établis par la DEPP des indicateurs liés au niveau scolaire.

### Recommandation n° 2

- Afficher des objectifs de mixité par formation, dans la lignée de ce que préconise le rapport *Faire de l'égalité filles - garçons une nouvelle étape dans la mise en œuvre du lycée du XXI<sup>e</sup> siècle pour le lycée* ;
- Examiner la possibilité d'évolutions réglementaires pouvant permettre à toutes les formations de favoriser la mixité dans leurs procédures de classement en accord avec les principes généraux d'égalité et d'équité.

### Recommandation n° 3

Augmenter significativement les taux de boursiers dans les formations très sélectives en fixant chaque année des objectifs, non seulement pour les propositions faites aux candidats mais aussi pour les admis.

### Recommandation n° 4

- Au niveau national, clarifier le type de critères qui peuvent être utilisés dans l'examen des vœux ;
- Au niveau académique, décliner des formations relatives à la procédure Parcoursup auprès des membres des commissions d'examen des vœux.

### Recommandation n° 5

Concernant l'utilisation des résultats du lycée d'origine dans la procédure de classement des candidatures, la mission propose deux scénarios à étudier :

- rappeler aux formations l'interdiction d'utiliser, pour les candidats scolarisés dans des établissements publics et privés sous contrat, les résultats (taux de réussite, taux de mentions, etc.) de leur établissement d'origine comme des éléments pouvant affecter leur classement ;
- anonymiser le lycée d'origine.

Cette recommandation, quelle que soit la solution privilégiée à l'issue de l'étude, nécessite de renforcer en parallèle :

- côté lycée, le travail sur le cadrage du contrôle continu ;
- côté Parcoursup, la mise à disposition des formations d'indicateurs chiffrés concernant les groupes de référence (en précisant les périmètres des groupe classe et groupe de spécialité) ;
- côté formation, l'utilisation, à côté des notes brutes, d'indicateurs comme les classements et les écarts à la moyenne en les intégrant comme possibilité dans l'outil d'aide à la décision (OAD) proposé par Parcoursup.

### Recommandation n° 6

- Engager les formations à détailler davantage, et plus précisément dans le rapport public d'examen des vœux, les éléments et critères utilisés pour l'examen des candidatures, en les assortissant d'exemples ;
- Veiller à ce que les établissements d'enseignement supérieur, sous l'autorité du recteur, en lien étroit avec leurs commissions d'examen des vœux, vérifient que les attendus publiés sur leur fiche dans Parcoursup et les éléments figurant dans le rapport public correspondent à l'ensemble des critères de classement et éléments d'appréciation effectivement retenus par leurs commissions<sup>120</sup>.

---

<sup>120</sup> Cette proposition rejoint les analyses de la Cour des comptes qui porte dans son rapport déjà cité de 2020 la préconisation suivante : « Rendre publics les "algorithmes locaux" utilisés par les commissions d'examen des vœux pour l'ensemble des formations proposées (MENJ et MESRI) ».

### Recommandation n° 7

Valoriser auprès des élèves les compétences acquises en choisissant les enseignements de spécialités SI ou NSI et faire connaître l'intérêt exprimé par les formations scientifiques du supérieur pour ces deux enseignements de spécialité.

### Recommandation n° 8

Améliorer l'accès des élèves de bac pro en STS en :

- travaillant dans chaque académie à une meilleure adéquation de l'avis favorable avec les compétences attendues et les formations demandées ;
- généralisant la pratique du surbooking ou des appels par bloc pour les publics ciblés afin d'accélérer leur affectation dans les formations pertinentes.

### Recommandation n° 9

Approfondir l'analyse sur le recrutement en BTS, notamment sur l'impact de la politique dite « des quotas » en notant que les trois systèmes à l'œuvre (pourcentage de boursiers, pourcentage à respecter par types de bacheliers et expérimentation d'avis favorable à la poursuite d'études des bacheliers professionnels) se superposent et interfèrent de façon complexe.

### Recommandation n° 10

S'assurer de l'identification des « élèves encordés » dans Parcoursup et rappeler aux établissements d'enseignement supérieur la possibilité légale et l'opportunité d'utiliser cette variable.

### Recommandation n° 11

- Organiser dans chaque région académique des séminaires réunissant les proviseurs et les responsables des formations du supérieur pour présenter le bilan de l'année et l'évolution de l'offre de formation ;
- Intégrer, à l'échelon national comme à l'échelon académique et de région académique, les indicateurs développés par la mission comme des éléments de suivi annuel partagés.

### Recommandation n° 12

- Réexaminer du côté des formations supérieures les besoins réels en mathématiques au vu des contenus dispensés ;
- Garantir l'équité d'accès à l'offre d'options mathématiques de terminale, et mieux cadrer le contenu et les exigences des enseignements ; évaluer la pertinence de l'organisation et de la mise en œuvre de la spécialité mathématiques de première au regard des objectifs d'équité, d'équilibre de genre et d'ouverture sociale.

### Recommandation n° 13

- Mieux informer les formations du supérieur des compétences développées par les élèves de la voie générale qui ont suivi l'enseignement scientifique ;
- Évaluer la mise en œuvre de l'enseignement scientifique avec l'objectif de garantir le niveau de maîtrise par les élèves des compétences visées par celui-ci.

## Table des tableaux

Tableau 1 : exemple des indicateurs retenus par la mission pour le PASS et pour le profil PC-SVT avec MC (phase principale) en 2021 .....	10
Tableau 2 : affinités des profils HLP-HGGSP et HLP-LLCER en 2021 pour des formations ayant le plus attiré les bacheliers L en 2020 .....	14
Tableau 3 : licences accès santé (L.AS) – données générales.....	36
Tableau 4 : licences accès santé (L.AS) – dynamique du recrutement .....	37
Tableau 5 : taux de remplissage des CPGE ECG en 2021.....	45
Tableau 6 : taux de candidature en CPGE ECG en 2021 .....	45
Tableau 7 : répartition par domaines de certaines doublettes de spécialités qui s’orientent le plus vers les formations scientifiques .....	49
Tableau 8 : profil des candidats en phase principale ayant choisi la doublette mathématiques - physique-chimie en 2021 .....	50
Tableau 9 : comparaison des profils des candidats en phase principale ayant choisi les doublettes M-PC, M-SI et M-NSI en 2021 .....	53
Tableau 10 : taux des admissions dans les formations scientifiques sélectives des profils M-SI et M-NSI, avec ou sans l’option ME en 2021 .....	53
Tableau 11 : nombre de candidats par type de baccalauréat, campagnes Parcoursup 2020 et 2021 .....	56
Tableau 12 : part des boursiers parmi les candidats et les admis en 2021.....	57
Tableau 13 : Les doublettes les plus choisies en terminale générale en 2020.....	102
Tableau 14 : situation des candidats préparant un baccalauréat STMG au cours de la procédure Parcoursup 2021 .....	105
Tableau 15 : situation des candidats préparant un baccalauréat STI2D au cours de la procédure Parcoursup 2021 .....	105

## Table des graphiques

Graphique 1 : principaux profils des candidats et des admis dans les IEP en 2021 .....	13
Graphique 2 : admission des candidats ayant formulé au moins un vœu en PASS en 2021 .....	15
Graphique 3 : admission des candidats ayant formulé au moins un vœu en AES en 2021 .....	15
Graphique 4 : principales admissions des candidats ayant formulé au moins un vœu en école d’ingénieurs en 2021 .....	16
Graphique 5 : admission des candidats ayant formulé au moins un vœu en école de commerce en 2021... ..	17
Graphique 6 : taux de mentions très bien (TB) par profil de candidats de la voie générale en 2021 et taux de mentions TB parmi les boursiers pour chaque profil .....	18
Graphique 7 : taux de boursiers par profil de candidats de la voie générale en 2021 .....	19
Graphique 8 : répartition de l’ensemble des candidatures et des candidatures des boursiers en 2021 .....	20
Graphique 9 : comparaison, pour quatre profils, de la répartition des boursiers et des mentions TB pour quelques formations en 2021.....	21
Graphique 10 : taux de mention TB et taux de boursiers en CPGE MPSI-PCSI-PTSI-MP2I en 2021.....	22
Graphique 11 : part des femmes dans les admissions de bacheliers généraux en procédure principale, en 2020 et 2021, dans quelques champs de formation .....	23
Graphique 12 : distribution des notes et classement selon les mineures .....	33
Graphique 13 : Parcours PASS – pourcentage des principales catégories parmi les candidats (90 %), les propositions et les admis à l’issue de la phase principale en 2021.....	35
Graphique 14 : L.AS sciences pour la santé – répartition des principales doublettes d’enseignement parmi les candidats (90 %), les propositions et les admis à l’issue de la phase principale en 2021.....	38

Graphique 15 : L.AS droit – répartition des principales doublettes d’enseignement parmi les candidats (90 %), les propositions et les admis à l’issue de la phase principale en 2021 .....	39
Graphique 16 : licence droit et sciences politiques – répartition des principales doublettes d’enseignement parmi les candidats (90 %), les propositions et les admis à l’issue de la phase principale en 2021 .....	40
Graphique 17 : licence psychologie – répartition des principales doublettes d’enseignement parmi les candidats – (90 %), les propositions et les admis à l’issue de la phase principale en 2021 .....	41
Graphique 18 : licence SEG – répartition des principales doublettes d’enseignement parmi les candidats (90 %), les propositions et les admis à l’issue de la phase principale en 2021 .....	42
Graphique 19 : écoles de commerce et management (post-bac) – répartition des principales doublettes d’enseignement parmi les candidats (90 %), les propositions et les admis à l’issue de la phase principale en 2021 .....	43
Graphique 20 : taux de mention TB et taux de boursiers en école de commerce post-bac par doublettes de spécialités en 2021 .....	44
Graphique 21 : CPGE ECG – répartition des principales doublettes d’enseignement parmi les candidats parmi les candidats (90 %), les propositions et les admis à l’issue de la phase principale en 2021.....	44
Graphique 22 : profil math-SES – Nombres d’élèves du profil ayant candidaté, reçu des propositions et admis, pour les principales formations (90 %), en phase principale en 2021 .....	46
Graphique 23 : admission des profils HGGSP-SES avec ou sans MC en 2021 .....	47
Graphique 24 : profil SES-SVT – nombres d’élèves du profil ayant candidaté, reçu des propositions et admis, pour les principales formations (90 %), en phase principale en 2021 .....	48
Graphique 25 : profil M-PC avec ME – nombres d’élèves du profil ayant candidaté, reçu des propositions et admis, pour les principales formations (90 %), en phase principale en 2021.....	51
Graphique 26 : profil M-PC sans ME – nombres d’élèves du profil ayant candidaté, reçu des propositions et admis, pour les principales formations (90 %), en phase principale en 2021.....	52
Graphique 27 : profil M-SVT – nombres d’élèves du profil ayant candidaté, reçu des propositions et été admis, par formation, en phase principale en 2021 .....	55
Graphique 28 : candidatures, propositions et admissions des bacheliers professionnels et technologiques en BTS en phase principale en 2020 et 2021.....	58
Graphique 29 : candidatures, propositions et admissions des bacheliers généraux et technologiques en BUT en phase principale en 2020 et 2021 .....	58
Graphique 30 : Parcours PASS – Diagramme d’affinité en 2021.....	103
Graphique 31 : Profil M-PC avec ME – Diagramme d’affinité en 2021 .....	104

## Annexes

Annexe 1 :	Lettre de saisine .....	75
Annexe 2 :	Lettre de désignation .....	77
Annexe 3 :	Glossaire .....	78
Annexe 4 :	Liste des personnes auditionnées par la mission.....	80
Annexe 5 :	Champ d'études et données fournies à la mission .....	96
Annexe 6 :	Les doublettes les plus choisies en terminale générale en 2020 .....	102
Annexe 7 :	Diagrammes d'affinité de la formation PASS et du profil M-PC avec ME .....	103
Annexe 8 :	Devenir des bacheliers technologiques STI2D et STMG.....	105
Annexe 9 :	Bibliographie .....	106





**MINISTÈRES  
ÉDUCATION  
JEUNESSE  
SPORTS  
ENSEIGNEMENT  
SUPÉRIEUR  
RECHERCHE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

Lettre de saisine

*Paris, le*

*Les Ministres*

**Madame Caroline PASCAL**  
Cheffe de l'Inspection générale de l'éducation, du sport et de la recherche

**Objet : Mission d'expertise et de suivi des vœux des lycéens dans le cadre de la procédure Parcoursup 2021.**

L'accès à l'enseignement supérieur de la première génération d'élèves s'étant présentés au nouveau baccalauréat marque la jonction entre les deux politiques systémiques portées par les ministères chargés de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur que sont la loi relative à l'orientation et à la réussite des enseignants (ORE) et la réforme des lycées. L'enjeu de leur coordination consiste à ce que, par le dialogue entre les acteurs, le lycée puisse être, bien davantage que par le passé, le cadre de la construction progressive de projets d'études supérieures réellement choisis, de manière éclairée, et un tremplin pour la réussite des étudiants dans le 1<sup>er</sup> cycle de l'enseignement supérieur.

Les premiers éléments statistiques publiés par la Direction de l'évaluation, de la prospective et de la performance, à l'automne 2020, ont d'ores et déjà montré que les élèves des lycées s'étaient appropriés ces nouvelles possibilités d'ouverture des parcours, rompant, dans la voie générale, avec la logique rigide des anciennes séries. La construction progressive d'un parcours et d'un projet d'orientation a abouti, dès l'ouverture de Parcoursup, à des vœux d'orientation vers l'enseignement supérieur qui témoignent de la maturité de cette première génération de bacheliers du nouveau lycée et de la manière dont elle s'est pleinement saisie de l'esprit de cette réforme.

Il reste à présent aux formations de l'enseignement supérieur à accueillir ces nouveaux étudiants, mieux formés et plus conscients des enjeux et des exigences de l'enseignement supérieur, à prendre en compte des profils plus divers et dont les parcours d'enseignement ont été affectés depuis deux années par les conséquences de la crise sanitaire. La phase d'examen des choix des lycéens et de leurs dossiers par les formations du supérieur est donc une étape cruciale. L'attention portée par les élèves et leur famille sur la satisfaction qui sera donnée à leurs vœux sera à la mesure des projets d'orientation qu'ils ont mûris en particulier au travers des choix de parcours d'enseignement choisis dans le nouveau lycée.

C'est pourquoi nous souhaitons que vous diligentiez une mission d'expertise et de suivi qui puisse analyser l'intégralité du processus d'orientation, depuis les vœux émis par les élèves jusqu'à l'inscription dans les formations du supérieur. Vous serez particulièrement attentifs à la manière dont ces formations veilleront à conserver dans leur classement la diversité de profils présente dans les vœux, ainsi qu'aux efforts qu'elles feront en matière d'ouverture sociale et d'équilibre de genres.

Au-delà d'une analyse globale, vous vous attacherez à suivre plus précisément :

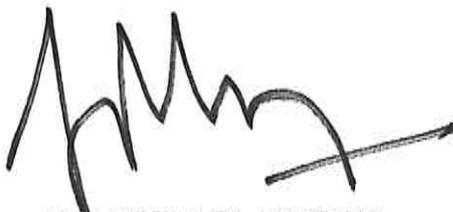
- Un panel de formations ;
- Un panel de doublettes de spécialités de terminale générale et de séries technologiques ;
- Un panel d'établissements d'enseignement supérieur.

Vous pourrez utilement prendre l'attache des associations et des conférences de l'enseignement supérieur pour la définition de ces panels, afin que les enseignements que vous tirerez de cette étude puissent être utiles aux acteurs nationaux avec lesquels nos ministères ont engagé cette démarche d'orientation progressive depuis 2018.

Vous pourrez évidemment pour votre mission, bénéficier du concours des directions de nos ministères, en particulier la direction générale de l'enseignement scolaire, la direction générale de l'enseignement supérieur et de l'insertion professionnelle, la direction de l'évaluation, de la prospective et de la performance ainsi que de l'appui, en tant que de besoin, de l'Onisep.

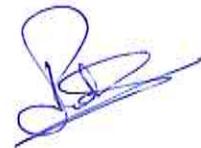
Eu égard au calendrier de l'orientation, nous attendons une remise de votre rapport final pour le début du mois d'octobre.

Le Ministre

A black ink signature consisting of several sharp, upward-pointing peaks followed by a long horizontal stroke that ends in a small upward hook.

Jean-Michel BLANQUER

La Ministre

A blue ink signature with a large, stylized initial 'F' and 'V' followed by a horizontal line.

Frédérique VIDAL

**Section des rapports**

N°20-21 243

Affaire suivie par :  
Manuèle RichardTél : 01 55 55 30 88  
Mél : manuele.richard@igesr.gouv.frSite Descartes  
110 rue de Grenelle  
75357 Paris SP 07

Paris, le 15 juin 2021

La cheffe de l'inspection générale  
de l'éducation, du sport et de la recherche

à

Monsieur le directeur de cabinet  
du ministre de l'éducation nationale,  
de la jeunesse et des sportsMonsieur le directeur de cabinet  
de la ministre de l'enseignement supérieur,  
de la recherche et de l'innovation**Objet** : Mission n° 20-21 243 d'expertise et de suivi des vœux des lycéens dans le cadre de la procédure Parcoursup 2021.**Référence** : Courrier des ministres MENJS et MESRI.

Le ministre de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports et la ministre de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation ont souhaité que l'inspection générale de l'éducation, du sport et de la recherche effectue une mission d'expertise et de suivi des vœux des lycéens dans le cadre de la procédure Parcoursup 2021.

J'ai l'honneur de vous informer que j'ai désigné les inspecteurs généraux suivants pour effectuer cette mission :

Mme Mélanie Caillot, pilote - [melanie.caillot@igesr.gouv.fr](mailto:melanie.caillot@igesr.gouv.fr)  
 M. Olivier Sidokpohou, pilote - [olivier.sidokpohou@igesr.gouv.fr](mailto:olivier.sidokpohou@igesr.gouv.fr)  
 M. Yannick Alméras - [yannick.almeras@igesr.gouv.fr](mailto:yannick.almeras@igesr.gouv.fr)  
 Mme Marie-Odile Bouquet - [marie-odile.bouquet@igesr.gouv.fr](mailto:marie-odile.bouquet@igesr.gouv.fr)  
 M. Frédéric Forest - [frederic.forest@igesr.gouv.fr](mailto:frederic.forest@igesr.gouv.fr)  
 Mme Isabelle Leguy - [isabelle.leguy@igesr.gouv.fr](mailto:isabelle.leguy@igesr.gouv.fr)  
 M. Dominique Obert - [dominique.obert@igesr.gouv.fr](mailto:dominique.obert@igesr.gouv.fr)  
 M. Jean-Michel Paguet - [jean-michel.paguet@igesr.gouv.fr](mailto:jean-michel.paguet@igesr.gouv.fr)  
 M. Michel Quéré - [michel.quere@igesr.gouv.fr](mailto:michel.quere@igesr.gouv.fr)



Caroline PASCAL

**CPI :**

Mme Mélanie Caillot  
 M. Olivier Sidokpohou  
 M. Yannick Alméras  
 Mme Marie-Odile Bouquet  
 M. Frédéric Forest

Mme Isabelle Leguy  
 M. Dominique Obert  
 M. Jean-Michel Paguet  
 M. Michel Quéré  
 M. Pascal Aimé, responsable du collège ESRI

## Glossaire

ADIUT	Assemblée des directeurs d'Institut universitaire de technologie
AES	Filière universitaire d'administration économique et sociale
A/L	Classe préparatoire littéraire filière lettres classiques
APB	Admission post-bac
BCPST	Classe préparatoire biologie, chimie, physique et sciences de la Terre
B/L	Classe préparatoire littéraire filière lettres et sciences sociales
BUT	Bachelor universitaire de technologie
BTS	Brevet de technicien supérieur
CAFPB	Commissions académiques des formations post-baccalauréat
C3D Staps	Conférence des directeurs et doyens STAPS
CDEFM	Conférence des directeurs d'écoles françaises de management
CDEFI	Conférence des directeurs des écoles françaises d'ingénieurs
CDUS	Conférences des doyens et directeurs des UFR scientifiques
CESP	Comité éthique et scientifique de Parcoursup
CFVU	Conseil de la formation et de la vie universitaire
CGE	Conférence des grandes écoles
CNIL	Commission nationale de l'informatique et des libertés
CPU	Conférence des présidents d'université
CPGE	Classes préparatoires aux grandes écoles
DRAIO	Direction régionale académique de l'information et de l'orientation
DCG	Diplôme de comptabilité et de gestion
DE	Diplôme d'État
DEPP	Direction de l'évaluation, de la prospective et de la performance
DGESIP	Direction générale de l'enseignement supérieur et de l'insertion professionnelle
DN MADE	Diplôme national des métiers d'arts et du design
ECG	Classe préparatoire économique et commerciale générale
EDS	Enseignement de spécialité
ESH	Économie, sociologie et histoire du monde contemporain
FAGE	Fédération des associations générales étudiantes
HGG	Histoire, géographie et géopolitique du monde contemporain
HGGSP	Histoire-géographie, géopolitique et sciences politiques
HLP	Humanités, littérature et philosophie
<i>ibid.</i>	<i>Ibidem</i> , dans le même ouvrage.
IDF	Île-de-France
IEP	Institut d'études politiques
IFSI	Institut de formation en soins infirmiers
IGÉSR	Inspection générale de l'éducation, du sport et de la recherche
INP	Institut national polytechnique
INSA	Institut national des sciences appliquées
IUT	Institut universitaire de technologie
L.AS	Licence avec option « Accès Santé »
LGT	Lycée général et technologique
LLCA	Littérature, langues et cultures de l'Antiquité
LLCER	Langues, littératures, civilisations étrangères et régionales
M	Mathématiques
MC	Mathématiques complémentaires
ME	Mathématiques expertes
MENJS	Ministère de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports
MESRI	Ministère de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation

MMOP	Maïeutique, médecine, odontologie ou pharmacie
MP2I	Classe préparatoire mathématiques, physique, ingénierie et informatique
MPSI	Classe préparatoire mathématiques, physique et sciences de l'ingénieur
NSI	Numériques et sciences informatiques
OAD	Outil d'aide à la décision
ONISEP	Office national d'information sur les enseignements et les professions
<i>Op. cit.</i>	Opus citatum, ouvrage déjà cité.
ORE	Loi du 8 mars 2018 relative à l'orientation et à la réussite des étudiants
PACES	Première année commune aux études de santé
PASS	Parcours accès spécifique santé
PC	Phase complémentaire de la procédure Parcoursup
PC	Physique-chimie
PCS	Professions et catégories socioprofessionnelles
PCSI	Classe préparatoire physique, chimie et sciences de l'ingénieur
PP	Phase principale de la procédure Parcoursup
PTSI	Classe préparatoire physique, technologie et sciences de l'ingénieur
RERS	Repères et références statistiques. Publication annuelle de la DEPP et de la SD-SIES, Repères et références statistiques réunit en un seul volume toute l'information statistique disponible sur le système éducatif et de recherche français.
SAIO	Service académique d'information et d'orientation
Série ES	Baccalauréat, série économiques et sociales
Série L	Baccalauréat, série littéraire
Série S	Baccalauréat, série scientifique
SEG	Sciences économiques et de gestion
SES	Sciences économiques et sociales
SI	Sciences de l'ingénieur
SIES	Sous-direction des systèmes d'information et des études statistiques, DGESIP-DGRI
SHS	Sciences humaines et sociales
STAPS	Sciences et techniques des activités physiques et sportives
STI2D	Baccalauréat technologique sciences et technologies de l'industrie et du développement durable
STL	Baccalauréat technologique sciences et technologies de laboratoire
STMG	Baccalauréat technologique sciences et technologies du management et de la gestion
STS	Section de technicien supérieur
SVT	Sciences de la vie et de la Terre
TB	Mention très bien
UNEF	Union nationale des étudiants de France
VP	Voie professionnelle
VT	Voie technologique

### Liste des personnes auditionnées par la mission

(Les fonctions indiquées sont celles occupées à la date des entretiens avec la mission)

#### Ministère de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation (MESRI)

- Jérôme Teillard, chef de projet Réforme de l'accès à l'enseignement supérieur
- Sonia Bonnafe, cheffe du service à compétence nationale Parcoursup
- Olivier Richard, service à compétence nationale Parcoursup
- Hugo Gimbert, chargé de recherche au CNRS, chargé de mission Parcoursup au MESRI
- Pierrette Schuhl du service statistique des systèmes d'informations et des études statistiques (SIES)
- Clotilde Lixi, SIES A2
- Cosima Bluntz, cheffe du pole étude et statistique, SIES
- Pierre Boulet ; SIES A2
- Carine Burriland, SIES

#### Ministère de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports

- Fabienne Rosenwald, directrice de la direction de l'évaluation, de la prospective et de la performance (DEPP)
- Benjamin Vignolles, chef du bureau des études et des statistiques à la DEPP
- Laurence Dauphin, DEPP

#### Conférence des présidents d'université (CPU)

- Guillaume Gellé, vice-président, président de l'université Reims - Champagne-Ardenne
- François Germinet, président de la commission formation et insertion professionnelle, président de CY Cergy Paris Université
- Nicole Ménager, consultante auprès de la CPU

#### Assemblée des directeurs d'Institut universitaires de technologie (ADIUT)

- Martial Martin, président
- Anne-Laurence Ferrari, vice-présidente réussite

#### Conférence des grandes écoles (CGE)

- Laurent Champaney, président, directeur général de l'ENSAM
- Delphine Manceau, présidente de la commission amont de la CGE, directrice générale de NEOMA Business school, présidente de la banque de concours Ecricome

#### Conférence des directeurs d'écoles françaises d'ingénieurs (CDEFI)

- Jacques Fayolle, président
- Isabelle Schöniger, directrice exécutive
- Astrid Woitellier, responsable du concours puissance Alpha
- Emmanuel Perrin, chargé de mission sur les 1<sup>ers</sup> cycles
- Claude Maranges, président de la CA2I - Commission d'admission inter-INSA
- Fabrice Guerrin, président du concours GEIPI Polytech

#### Conférence des directeurs d'Écoles françaises de management (CDEFM)

- Alice Guilhon, présidente

### **Fédération des associations générales étudiantes (FAGE)**

- Paul Mayaux, président
- Yann Carcel, vice-président en charge des affaires académiques

### **Union national des étudiants de France (UNEF)**

- Maryam Pougetoux, vice-présidente en charge des questions universitaires et de la jeunesse
- Benjamin Peutevynck, membre du bureau en charge des questions universitaires

### **Conférence des doyens des facultés de médecine**

- Patrice Diot, président de la conférence des doyens des facultés de médecine
- Bach Nga Pham, directrice de l'UFR médecine de l'université de Reims, vice-présidente de la conférence des doyens des facultés de médecine
- José Labarère, vice-doyen de la faculté de médecine et de pharmacie en charge des formations de l'université Grenoble-Alpes

### **Conférence des directeurs et doyens STAPS (C3D Staps)**

- Aurélien Pichon, président de la C3D, doyen de l'UFR STAPS Poitiers
- Stéphane Bellard, doyen de l'UFR STAPS Nantes, chargé de mission orientation pour la C3D

### **Conférence des doyens des facultés d'économie gestion**

- Morgane Chevé, présidente de la conférence des doyens des facultés d'économie gestion

### **Conférence des directeurs d'UFR lettres, langues, arts, sciences humaines et sociales**

- Marie Ledentu, présidente, doyenne de l'UFR lettres et civilisations de l'université Jean Moulin Lyon 3

### **Conférences des doyens et directeurs des UFR scientifiques**

- Laurence Mouret, présidente, directrice de la faculté des sciences d'Aix-Marseille Université

### **Réseau INSA**

- Claude Maranges, président de la CA21 - Commission d'admission Inter-INSA
- Corinne Laurent, directrice du service admission du groupe INSA

### **Réseau des IEP**

- Pierre Mathiot, directeur de l'IEP de Lille et président du concours 2022 des Sciences Po

### **Académie de Bordeaux**

#### **Rectorat de Bordeaux**

- Anne Bisagni-Faure, rectrice
- Claudio Galderisi, recteur délégué à l'enseignement supérieur, à la recherche et à l'innovation
- Sébastien Fouchard, chef du service académique d'information et d'orientation

#### **Sciences Po Bordeaux**

- Dominique Darbon, directeur
- Emmanuel Nadal, directeur général des services
- Vincent Tiberj, pilote du groupe de travail ayant organisé l'entrée de l'IEP sur Parcoursup
- Perrine Baumann, responsable du service des admissions
- Sophia Snijhi, responsable du service vie étudiante et égalité des chances
- Céline Thiriot, directrice des études du 1<sup>er</sup> cycle

## **Université Bordeaux Montaigne**

- Marie Mellac, vice-présidente du conseil des études et de la vie universitaire
- Krystel Le Coz Touvais, directrice générale de services adjointe
- Stéphane Valat, directeur de la scolarité
- Sandrine Dupuy, cellule d'aide au pilotage
- Maria Caterina Manes Gallo, responsable de la mention information-communication et directrice du département d'information-communication
- Corinne Destal, co-responsable de la licence information-communication
- Élisabeth Magne, directrice adjointe de l'UFR humanités
- Delphine Lanneaud, responsable des licences de l'UFR humanités
- Marie Escorne, responsable de la section arts plastiques
- Julien Val, responsable administratif du pôle études de l'UFR sciences des territoires et de la communication
- Maeva Akpweh, gestionnaire au bureau des licences de l'UFR sciences des territoires et de la communication

## **Université de Bordeaux**

- Sandrine Rui, vice-présidente formation, vie universitaire et citoyenne
- Jocelyn Caillaud, directeur général des services adjoint
- Pascal Lalanne, responsable du recrutement en BUT génie biologique
- Axel Hohnsbein, responsable du recrutement en BUT génie électrique et informatique industrielle
- Thierry Bombardier, responsable du recrutement en BUT génie mécanique et productique
- Olivier Bermis, responsable du recrutement en BUT gestion des entreprises et des administrations
- Arnaud Pecher, chef de département informatique
- Sébastien Burdin, responsable du recrutement en BUT mesures physiques
- Linda Lafaysse, responsable du recrutement en BUT techniques de communication Bordeaux
- Yves Barrellon, responsable du recrutement en BUT techniques de communication Périgieux
- Murielle Bénéjat, directrice de l'IUT
- Pierre Maunoury, directeur adjoint de l'IUT
- Jean-Christophe Saint-Pau, doyen de la faculté de droit et science politique
- Catherine Gauthier, vice-doyenne de la faculté droit et science politique
- Laurent Bloch, co-directeur du master 2 droit de la santé
- Marie-Christine Guillemet, bureau accueil, inscriptions, diplomation du pôle scolarité de l'UF droit
- Pascal Lecroart, directeur du collège sciences et technologies
- Ghislaine Godinaud, directrice département licence de l'UF sciences et technologies
- Nicole Rascle, présidente de la commission d'examen des vœux Parcoursup en psychologie
- Léo Gerville Réache, président de la commission d'examen des vœux Parcoursup en STAPS
- Christelle Robert, référente étudiant LAS psycho
- Bruno Quintard, référent étudiant PASS psycho
- Jérémy Bernard, président de la commission Parcoursup en socio
- Pascal Legrain, directeur adjoint du Collège SH et coordinateur au niveau du collège de la réforme santé
- Jean-Luc Pellegrin, directeur du collège santé

- Véronique Chassaing, responsable administrative et financière du collège
- Amadou Alioum, directeur adjoint du collège santé

### **Lycée Gustave Eiffel**

- Laurent Len, proviseur
- Cécile Diot, proviseure adjointe
- Philippe Rascle, proviseur adjoint
- Régis Lamouroux, directeur délégué aux formations professionnelles et technologiques
- Dominique Mauriange, directeur délégué aux formations professionnelles et technologiques
- Cécile Cadiot, professeure en STS électrotechnique
- Jérôme Petit, professeur en STS électrotechnique
- Laetitia Steiner, professeure en STS management corcial opérationnel
- Luc Haon, professeur en STS management corcial opérationnel
- Thomas Lugagne, professeur en STS comptabilité et gestion
- Olivier Moreno, professeur en STS comptabilité et gestion
- Nicolas Choimet, professeur en CPGE scientifiques
- Laurent Deluche, professeur en CPGE scientifiques
- Vincent Boyer, professeur en CPGE scientifiques
- Jean-Philippe Qadri, professeur en CPGE scientifiques
- Florent Richard, professeur en CPGE scientifiques

### **Région académique Île-de-France**

#### **Rectorat**

- Patricia Bloch, DRAIO d'Île-de-France
- Rafaèle Lartigou, cheffe du SAIO de Versailles
- Véronique Winter, cheffe de service adjointe du SAIO de Créteil

#### **Sciences Po**

- Bénédicte Durand, administratrice provisoire de Science Po
- Myriam Dubois-Monkachi, directrice de la formation initiale par intérim, directrice de la scolarité et de la réussite étudiante
- Arnaud Jullian, secrétaire général de Sciences Po
- Gabriela Crouzet, directrice des admissions de Sciences Po
- Vincent Ténrière, adjoint du secrétaire général de Sciences Po en charge du pilotage et des relations institutionnelles
- Françoise Boulay, professeure de chaire supérieure et maître de conférences à Sciences Po

#### **Ex-Université de Paris**

- Agnès Paquelin, membre de la commission d'examen des vœux Parcoursup et responsable pédagogique de la 1<sup>e</sup> année de licence STAPS
- Hugues Miller, responsable de la scolarité de l'UFR STAPS
- Éric Roditi, directeur du département sciences de l'éducation
- Mariam Haspekian, responsable de la licence sciences de l'éducation et du parcours professorat des écoles
- Laetitia Boulc'h, maître de conférences en sciences de l'éducation, responsable de la première année de licence

- Sophie Blanchet, enseignante référente de la LAS du parcours sciences psychologiques
- Matthieu Cassotti, président de la commission des vœux Parcoursup pour le parcours sciences psychologiques
- Béatriz Santos, responsable de la licence de psychologie, présidente de la commission examen des vœux Parcoursup, du parcours psychologie et humanités
- Thomas Lepoutre, membre de la commission examen des vœux Parcoursup, parcours psychologie et humanités
- Yorgos Dimitriadis, responsable parcours L.AS psychologie et humanités et membre de la commission d'examen des vœux Parcoursup, parcours psychologie et humanités
- Isée Bernateau, membre de la commission d'examen des vœux Parcoursup, parcours psychologie et humanités
- Karine le Barch, responsable du parcours sélectif bi-diplômant sciences biomédicales droit
- Marie-Hélène Jeanneret-Crettez, professeur de science économique dans la double licence droit économie et gestion et vice-doyen de la faculté
- Morgane le Bras, chargée de mission formation PASS et L.AS
- Sophie Gil, vice-doyenne de la formation de la faculté de santé
- Martin Flamant, assesseur du doyen à la pédagogie, de la commission d'examen des vœux Parcoursup

#### **Sorbonne Université**

- Sophie Neveu, directrice du département du cycle d'intégration
- Julien Grivaux, responsable du portail sciences formelles
- Sophie Hameau, responsable du portail sciences de la matière
- Paola Giura, chargée de mission « coordination des campagnes de recrutement Parcoursup »
- Jean-Loup Desbarbieux, chargé de mission « accompagnement informatique des campagnes de recrutement Parcoursup »
- Isabelle Mabile, vice-doyenne déléguée, en charge de Parcoursup

#### **Université Paris 1 - Panthéon-Sorbonne**

- Julien Fretel, directeur de la mention
- Thibaud Boncourt, président de la commission Parcoursup de la licence sciences politiques
- Philippe Raimbourg, directeur de l'école de management de la Sorbonne (EMS)
- Caroline Tabourot, vice-directrice de l'EMS et double licence droit-gestion
- Thierry Lafay, responsable de Parcoursup pour la mention gestion-cinéma
- Agnès Roulot, directrice de l'école de droit de P1
- Pierre Moulart, ingénieur d'études - responsable administratif général
- Jérôme Glachant, VP CFVU, professeur d'économie
- Laure Christophe, directrice de la DEVE

#### **Université Paris-Dauphine**

- Sébastien Damart, vice-président formation et vie étudiante
- Hélène Lenoble, déléguée à la vie étudiante
- Dorothee Gallois-Cochet, directrice du département LSO - sciences des organisations
- Baptiste Venet, co-directeur du département LSO - sciences des organisations
- Jacques Fejoz, directeur du département MIDO - mathématique informatique
- Denis Pasquignon, professeur agrégé, responsable de la 1<sup>e</sup> année de licence - mathématique informatique

### **Lycée Sainte-Geneviève**

- Isabelle Malbet, directrice
- Père Benoit de Maintenant, préfet des études
- Guillaume Delion, préfet des études
- Damien Coirier, préfet des études
- Laurence Simonetti, professeur d'histoire en ECG
- Mourad Besbes, professeur de mathématiques en ECG
- Agnès Emond, professeure de biologie en BCPST
- Sébastien Iriart, professeur de physique-chimie en BCPST
- Aymeric Autin, professeur de mathématiques en BCPST

### **Lycée Louis Le Grand**

- Joël Bianco, proviseur
- Véléna Brutus, proviseure adjointe
- Véronique Gadet, enseignante de chimie
- Nicolas Tosel, enseignant de mathématiques
- Guillaume Dewaele, enseignant de sciences physiques

### **Académie de Lille**

#### **Rectorat de Lille**

- Dominique Lévêque, déléguée de région académique à l'information et à l'orientation (DRAIO) des Hauts-de-France
- Sylvie Seynave, chargée de mission Parcoursup
- Lydie Bochet, DRAIO adjointe

#### **Université de Lille**

- Anne Decodts, responsable du service international de l'IAE de Lille
- Vincent Devlamincq, enseignant à l'IUT, responsable de la gestion de Parcoursup
- Nathalie Ethuin, responsable de la licence science politique
- Gaetan Guerlin, responsable de la licence droit et assesseur du doyen en charge des licences
- Bruno Dubois, responsable du parcours et assesseur du doyen en charge des formations tout au long de la vie et de l'enseignement à distance
- Louis de Carbonnières, responsable des parcours
- Tony Delettrez, responsable administratif de la scolarité et directeur adjoint des services d'appui
- Jean-Christophe Deriau, responsable administratif de la scolarité en licence
- Cécily Oden, responsable 1<sup>e</sup> année et de la licence AES
- Sébastien Dereeper, responsable de la licence gestion et responsable du parcours gestion
- Pascal Cuvelier, responsable du parcours L.AS économie et gestion
- Brigitte Mainguet, responsable de la licence portail STAPS et assesseur de la licence
- Ariane Martinez, responsable de la licence arts
- Océane Delleaux, responsable du parcours
- Sonny Walbrou, responsable du parcours
- Olivier Janssen, responsable de la formation licence de psychologie

- Christine Moroni, ancienne responsable de la licence de psychologie et présidente de la commission Parcoursup
- Claire Hofer, ancienne responsable L1 et membre la commission Parcoursup
- Sylvain Clément, responsable de la L3 - licence psychologie
- Mélissa Allé, responsable de la L1 - licence psychologie et de la LAS-1 psychologie
- Dany Bourdet, co-responsables L1 et L2 sciences de l'éducation
- Xavier Sido, co-responsables de la mention sciences de l'éducation et de la formation pour la licence
- Céline Matuszak, responsable de la licence 1 et responsable du parcours communication
- Laurence Favier, responsable du département sciences de l'éducation et du document
- Joana Casenave, responsable de la L1 sciences de l'information et du document et de la LAS-1
- Maude Pupin, responsable de la L1 informatique
- Fanny Minvielle, responsable du parcours SESI
- Sylvain Salvati, co-responsable du parcours renforcé recherche informatique
- Marie Deletombe, responsable du département informatique
- Dominique Conseil, directeur adjoint SUAIO et administrateur Parcoursup
- Vincent Deramecourt, assesseur PASS LAS
- Emmanuel Chazard, enseignant en biostatistique, membre de la commission Parcoursup en PASS

#### **Lycée César Baggio, Lille**

- Abdelaziz Kissany, proviseur
- Sylvie Dupuys, proviseur adjoint LGT
- Sophie Colson, proviseur adjoint LP
- Bertrand Lorthioir, directeur délégué aux formations professionnelles et technologiques
- Ralhya Zoubir, secrétaire du proviseur
- Freddy Pagnier, CPE CPGE
- Fabien Pauchet, professeur CPGE PSI en sciences physiques et chimiques
- Vincent Huart, professeur CPGE PTSI en sciences physiques et chimiques
- Ali Neggaoui, professeur BTS SNIR et BAC PRO SN en sciences industrielles de l'ingénieur option ingénierie informatique
- Olivier Cournilloux, professeur BTS MSEF en sciences industrielles de l'ingénieur option ingénierie électrique

#### **Académie de Toulouse**

##### **Rectorat de Toulouse**

- Anne Viadieu, CSAIO
- Céline Rigollet, responsable du pôle enseignement supérieur au service académique d'information et d'orientation (SAIO)

##### **Lycée Ozenne**

- Pierre Laurens, proviseur
- Irène Monteil, proviseure adjointe
- Sandra Grzeskowiak, proviseure adjointe
- Vincent Lacouture, directeur délégué aux formations professionnelles et technologiques
- Cécile Cazanave, professeure coordonnatrice ECGA, espagnol

- Véronique Cohen Aptel, professeure coordonnatrice ECGB, mathématiques
- Marielle Fritz, enseignante de mathématiques en ECG
- Paula Mendes, professeure coordonnatrice en ECT, économie droit
- Catherine Grauby, professeure coordonnatrice BTS comptabilité gestion, économie-gestion option comptabilité et finance
- Muriel Fines, professeure coordonnatrice BTS gestion des PME, économie-gestion option comptabilité et finance
- Denis Vivares, professeur coordonnateur BCPST, physique-chimie
- Matthieu Marouby, enseignant en mathématiques, BCPST

#### **Lycée des Arènes**

- Dominique Étienne, proviseur
- Yorgos Botsidis, directeur délégué aux formations professionnelles et technologiques
- Christine Korboulewsky, professeure d'économie-gestion en BTS métiers de l'audiovisuel
- Françoise Fuxen, professeure en DN MADE
- Hervé Bacabe, professeur en DN MADE
- Frédéric Jourdain, professeur en BTS métiers de l'audiovisuel
- David Coupée, professeur en BTS métiers de l'audiovisuel

#### **Lycée Déodat de Séverac**

- Jean-Yves Soulier, proviseur
- Sylvie Dispa, proviseure adjointe
- Charlotte Fabre, enseignante en CPGE
- Sonia Gridel, enseignante en CPGE
- Delphine Garcia, enseignante en CPGE
- Carole Labarrère, enseignante en BTS électrotechnique
- Slim Siala, enseignante en BTS électrotechnique
- Pierre Couderc, enseignant en BTS systèmes numériques
- Philippe Kalinowski, enseignant en BTS systèmes numériques
- Jean-François Eberlé, enseignant en BTS systèmes numériques

#### **Lycée Pierre de Fermat**

- Maurice d'Angelo, proviseur
- Thomas Dulaur, proviseur adjoint
- David Rupprecht, professeur de mathématiques en CPGE
- Antoine Pichoff, professeur de mathématiques en CPGE
- Caroline Goutelard, professeure de physique-chimie en CPGE
- Olivier Ginoux, professeur de mathématiques en CPGE
- Élodie Maillet, professeure de mathématiques en CPGE
- Bernard Augère, professeur de biologie-géologie en CPGE
- Emmanuel Vincent, professeur de physique-chimie en CPGE
- Stéphane Bouhours, professeur de physique-chimie en CPGE
- Martin Del Hierro, professeur de mathématiques en CPGE
- Vincent Thébault, professeur d'histoire-géographie en CPGE
- Jean-Baptiste Clériques, professeur de lettres classiques en CPGE

- Bernadette Brochet, professeure de lettres classiques en CPGE

### **Université Toulouse 1 Capitole**

- Chantal Soulet-Dupuy, vice-présidente CFVU
- Frédéric Faisy, directeur général des services
- Agnès Alalinarde, directrice générale des services adjointe
- José Alos, directeur des études et de la scolarité
- Rachida Beluafi, adjointe au directeur des études et de la scolarité
- Évelyne Baïotto, chargée des admissions à la direction des études et de la scolarité
- Philippe Nelidoff, doyen de la faculté de droit et sciences politiques
- Didier Blanc, droit général Toulouse
- Séverin Jean, droit et gestion
- Isabelle Solé-Laporte, droit et gestion
- Olivier Blin, licence FOAD
- Charlotte Rault, formations droit et langues ESL, directrice du DLC
- Hélène Citérici, coordonnatrice des opérations Parcoursup pour la faculté (14 formations)
- Stéphanie Porcario, responsable administrative du pôle licence en droit
- Vincent Rebeyrol, parcours « économie » et « économie-gestion »
- Élodie Alet, parcours « économie » et « économie-gestion »
- Michel-Benoit Bouissou, parcours « économie et droit »
- Stéphane Gregoir, parcours « économie et droit »
- Bénédicte Alziary, parcours « économie et MIASHS »
- Fabien Gensbittel, parcours « économie et MIASHS »
- Isabelle Péchoux, progra ARTE
- Catherine Véra, scolarité TSE
- Hervé Penan, directeur de Toulouse *School of Management*
- Emmanuelle Bach, responsable licence 1<sup>e</sup> année gestion
- Marion Marchand, cheffe de service scolarité licences gestion
- Bruno Bélières, directeur de l'IUT
- Gaëlle Vranckx, responsable scolarité
- Casimir Kam, chef de département informatique
- Corinne Servières, chargée de recrutement sur Parcoursup en informatique
- Xavier Donnez, chef de département GEA
- Thomas Caubel, chargé de recrutement sur Parcoursup en GEA
- Isabelle Vidalenc, cheffe de département InfoCom
- Magali Veaux, chargée de recrutement sur Parcoursup en InfoCom

### **Université Toulouse 3 Paul Sabatier**

- Fabienne Alary, vice-présidente CFVU
- Sylvain Mastrorillo, référent Parcoursup
- Elie Serano, doyen de médecine, resp. PASS
- Monique Courtade-Saidi, en charge de la pédagogie PASS
- Sébastien Boyer, directeur administratif de la faculté de médecine

- Hugues Afoy, directeur chargé de la direction de l'institut de formations aux métiers de la santé du Gers
- Olivier Gasquet, responsable de la licence informatique
- Armelle Bonenfant, responsable de la première année de licence informatique
- Eric Frankenberg, directeur adjoint de l'IUT (formations, scolarité et vie étudiante)
- Nahalie Enaud, directrice des études GEA (IUT de Tarbes)
- Celine Heraut, chef département GEA (IUT de Tarbes)
- Cédric Haurou-Bejottes, responsable des recrutements étudiants en GEA (IUT de Tarbes)
- Frédérique Girard, département TC (IUT de Tarbes)
- Pascal Campargue, département TC (IUT de Tarbes)

## **Académie de Lyon**

### **Rectorat de Lyon**

- Yves Flammier, délégué régional académique à l'information et à l'orientation région académique Auvergne-Rhône-Alpes

### **Lycée du Parc Lyon**

- François Beckrich, proviseur
- Gisèle Villard, proviseure adjointe
- Isabelle Lasfargue, professeure de culture générale (2<sup>e</sup> année) / présidente de la commission de la filière ECG
- Adrien Lalauze, professeur de mathématiques (1<sup>e</sup> année) et président de la commission de la filière BCPST
- Jean-Baptiste Bianquis, professeur d'informatique et président de la commission de la filière MP2I
- Vincent Clapies, professeur de mathématiques (1<sup>e</sup> année) et vice-président de la commission de la filière ECG
- Patrick Dutruge, professeur de SVT (2<sup>e</sup> année) et vice-président de la commission de la filière BCPST
- Anne-Emmanuelle Badel, professeure de physique-chimie (1<sup>e</sup> année) et vice-présidente de la commission de la filière MP2I

### **Lycée Branly Lyon**

- Dominique Fazeli, proviseure
- Pascale Guinet, enseignant chargé de coordonner l'étude des dossiers pour la filière BTS SN IR
- Serge Delbosc, enseignant chargé de coordonner l'étude des dossiers pour la filière BTS SN IR
- Arnaud Brugere, enseignant chargé de coordonner l'étude des dossiers pour la filière BTS systèmes numériques option électronique et communication
- Claude Gabay, enseignant chargé de coordonner l'étude des dossiers pour la filière BTS systèmes numériques
- Loïc Barbarroux, enseignant chargé de coordonner l'étude des dossiers pour la filière TSI
- Stéphane Barriendos, enseignant chargé de coordonner l'étude des dossiers pour la filière en BTS électrotechnique

### **Lycée La Martinière Lyon**

- Gabriel Lienhard, proviseur
- Guylaine Pilla, professeure en charge de la commission de recrutement pour le BTS CG
- Muriel Delacre, professeure en charge de la commission de recrutement pour le BTS GPME

- Hélène Zenner Selon, professeure en charge de la commission de recrutement pour le BTS ESF

### **Université de Lyon 1**

- Céline Brochier, vice-présidente en charge de la CFVU
- Philippe Poncharal, VP DFI
- Émilie Come, DEVU service administration informatique
- Fabien Subtil, DEVU et VP PASS (président de la commission d'examen des vœux)
- Stéphanie Coulovrat Calandreau, DEVU et VP STAPS (présidente de la commission d'examen des vœux)
- Myriam Peronnet, DEVU et VP portail physique-chimie-sciences de l'ingénieur - cursus classique et parcours LAS (présidente de la commission d'examen des vœux)

### **Université de Lyon 1, IUT**

- Sébastien Devillard, chef département génie biologique Villeurbanne Douai
- Matthieu Boulesteix, responsable recrutement génie biologique Villeurbanne Douai
- Sophie Orenga, cheffe département génie biologique Bourg-en-Bresse
- Maxime Guery, responsable recrutement génie biologique Bourg-en-Bresse
- Monique Sigaud, cheffe département chimie
- Nadia Baskali, responsable recrutement chimie
- Sébastien Henry, chef département génie mécanique et productique
- Estelle Homeyer, directrice étude 1<sup>e</sup> année génie mécanique et productique
- Bertrand Dill, responsable recrutement et directeur étude 2<sup>e</sup> année génie mécanique et productique
- Agnès Robat, directrice administrative
- Christophe Viton, directeur
- Julien Maratier, chef département techniques de corcialisation orientation systèmes industriels
- Juliette Griffon, cheffe département techniques de corcialisation
- Caroline Salomon, cheffe département techniques de corcialisation
- Benoit Encelle, responsable recrutement techniques de corcialisation
- Sylvaine Berne, qualité / amélioration continue des formations service qualité / indicateurs IUT Lyon 1
- Edmond Ghrenassia, chef département génie électrique et informatique industrielle
- Jean-François Chateau, responsable recrutement génie électrique et informatique industrielle
- Véronique Cohen, cheffe département gestion des entreprises et des administrations Douai et Bourg-en-Bresse
- David Guichon, responsable recrutement gestion des entreprises et des administrations Douai et Bourg-en-Bresse

### **Académie de Besançon**

#### **Rectorat de Besançon**

- Maurice Dvorsak, délégué régional académie à l'information et à l'orientation région académique Bourgogne-Franche-Comté

#### **Lycée Victor Hugo**

- Jean Boyer, proviseur
- Pascal Gaudillat, professeur en charge de la filière MPII

- Alexis Pietre, professeur en charge de la filière BCPST
- Romain Barbe, professeur en charge de la filière BCPST
- François Schneider, professeur en charge de la filière BTS systèmes numériques

#### **Lycée Pergaud**

- Jean Luc Gorgol, proviseur
- Mathieu Mansuy, professeur de mathématiques en ECS2, responsable du recrutement pour la filière ECG
- Claire Joffrin, professeure en économie gestion, coordonnatrice en BTS gestion de la PME
- Audrey Lauper, professeure de lettres modernes, coordonnatrice en BTS compatibilité et gestion
- Alain Vandenbussche, professeur d'économie gestion, coordonnateur en BTS compatibilité et gestion

#### **Université de Franche-Comté**

- Laurence Ricq, vice-présidente en charge du pôle formation et vie étudiante
- Pierre-Henry Dodart, directeur général des services adjoint
- Robert Ngueutsa, président de la commission d'examen des vœux licence psychologie et LAS psychologie
- Cédric Robert, président de la commission d'examen des vœux licence STAPS à Besançon
- Laurent Guyard, président de la commission d'examen des vœux Licence PC et LAS PC à Besançon
- Jean-Paul Feugeas, président de la commission d'examen des vœux PASS à Besançon
- Caroline Decoster, présidente de la commission d'examen des vœux licence droit et LAS droit à Besançon
- Élodie Hartmann, présidente de la commission d'examen des vœux licence droit et LAS droit à Belfort
- Philippe Nardin, président de la commission d'examen des vœux licence PC et LAS PC à Belfort

#### **Université de Franche-Comté, IUT Besançon-Vesoul**

- Anne-Laurence Ferrari, directrice
- Valérie Spagnul, directrice des études du département Information communication
- Marie-Hélène Gasner, cheffe du département GEA
- Audrey Mandroyan, cheffe du département chimie
- Christophe Bertillon, directeur des études du département génie mécanique et productique

#### **Académie de Marseille**

##### **Rectorat de Marseille**

- Olivier Cassar, délégué régional académique à l'information et à l'orientation pour la région académique Provence-Alpes-Côte d'Azur

#### **Lycée Thiers**

- Éric Gallo, proviseur
- Jean-Marie Seilles, proviseur adjoint
- Adrien Licari-Guillaume, professeur de physique-chimie MP2I et d'informatique tronc commun MPSI, responsable de la commission de recrutement MP2I
- Clémence Hebert-Cattaneo, professeure responsable de la commission de recrutement ECG
- Lionel Ulh, professeur de physique-chimie, responsable de la commission de recrutement en BCPST

- Emmanuel Philippe, professeur de mathématiques, responsable de la commission de recrutement en BCPST

### **Lycée Artaud**

- Marc Carrere, proviseur
- Bérangère Pinault, proviseure adjointe
- Marie-Laure Rochard, responsable de la commission de recrutement en BTS comptabilité gestion
- Jean-Marie Cabrera, professeur de mathématiques, responsable de la commission de recrutement en TSI
- Anne-Marie Béninger, professeure de physique chimie, responsable de la commission de recrutement en TSI
- Alain Monge, professeure, responsable de la commission de recrutement en BTS électrotechnique

### **IFSI**

- Jocelyne Koeger, directrice instituts de formations Saint-Jacques
- Sébastien Colson, maître de conférences, directeur de l'école des sciences infirmières

### **Académie de Rennes**

#### **Rectorat de Rennes**

- Pascal Brasselet, chef du SAIO

### **Cité scolaire de Kerichen, Brest**

- Olivier Champeau, proviseur du lycée La Pérouse-Kerichen
- Nolwenn Perrot, enseignante au lycée La Pérouse-Kerichen (CPGE littéraires)
- Nathalie Le Bouill, enseignante au lycée La Pérouse-Kerichen (CPGE littéraires)
- Sylvain Penven, enseignant au lycée La Pérouse-Kerichen (CPGE littéraires)
- Emmanuel Droguet, enseignant au lycée La Pérouse-Kerichen (CPGE scientifiques)
- Manuel Combes, enseignant au lycée La Pérouse-Kerichen (CPGE scientifiques)
- Laurent Beau, enseignant au lycée La Pérouse-Kerichen (CPGE scientifiques)
- Mathias Bettan, enseignant au lycée La Pérouse-Kerichen (CPGE scientifiques)
- Matthieu Le Floch, enseignant au lycée La Pérouse-Kerichen (CPGE scientifiques)
- Isabelle Morlais, enseignante au lycée La Pérouse-Kerichen (CPGE corciales)
- Lenaik Kerbiriou, enseignante au lycée La Pérouse-Kerichen (CPGE corciales)
- Gilles Bénic, proviseur du lycée Vauban
- Thierry Gardie, enseignant au lycée Vauban (CPGE scientifiques)
- Gwénoél Ars, enseignant au lycée Vauban (CPGE scientifiques)
- Christophe Mary, enseignant au lycée Vauban (BTS Électrotechnique)
- Jean-Jacques Taribo, enseignant au lycée Vauban (BTS Électrotechnique)
- Jean-Jacques Guéneuguès, enseignant au lycée Vauban (BTS SN)

### **Université de Bretagne Occidentale (UBO), Brest**

- Abdeslam Mamoune, Vice-président CFVU, UBO
- Christian Roudaut, responsable du département GMP, IUT UBO

- Frédérique Duthoit, enseignant-chercheur, département Biologie, IUT UBO
- Florian Cassol, responsable du département GE2I, IUT UBO
- Pierre-Marie Martin, maître de conférences, département GE2I, IUT UBO
- Béatrice Cochener-Lamard, doyenne de la faculté de médecine
- Anne Bordron, professeure des universités, enseignant-chercheur
- Jérôme Guérin, doyen de la faculté de STAPS
- Mickael Lavaine, doyen de la Faculté de Droit, Économie, Gestion et AES
- Morgane Letouzé, responsable de la scolarité, Faculté de Droit, Économie, Gestion et AES
- Mohamed Saki, administrateur provisoire de l'UFR de Lettres
- Laurence Dalmon, enseignante en lettres classiques, chargée de mission relation-1 +1

### **Lycée Bréquigny, Rennes**

- Marc Duran, proviseur
- Nathalie Daniel-Risacher, proviseure adjointe
- Karine Rubaud, directrice déléguée des formations du pôle tertiaire
- Delphine Mondolfo, directrice déléguée des formations du pôle industriel et arts appliqués
- Gael Le Guillerm, enseignant (DNMADE)
- Sarah Bruey, enseignante (DNMADE)
- Léopold Boutet, enseignant (BTS SN)
- Romain Quéré, enseignant (BTS SN)
- Sophie Legrand, enseignante (BTS SP3S)
- Anita Le Bihan, enseignante (BTS SP3S)
- Patrick Gautier, enseignant (BTS CG)
- Nathalie Le Tallec (BTS GPME)

### **Lycée Chateaubriand, Rennes**

- Pierre Johannel, proviseur
- Laurent Gautier-Le Goff, Proviseur adjoint
- Emmanuelle Abaléa, CPE
- Mickaëlle Jugdé, CPE
- Mamodyasine Patel, enseignant (CPGE BCPST)
- Mathieu Gentes, enseignant (CPGE BCPST)
- Sophie Sadou, enseignante (CPGE PCSI-PC)
- Pascal Terrien, enseignant (CPGE PC)
- Denis Pétrequin, enseignant (CPGE MP)
- David Bensoussan, enseignant (CPGE lettres)
- Marianne Blache, enseignante (CPGE lettres)
- Lirios Mayans, enseignante (CPGE lettres)
- Benoît Andrieu, enseignant (CPGE ECG)
- Isabelle Chauvin, enseignante (CPGE ECG)

### **Lycée Joliot Curie, Rennes**

- Dominique Boisramé, proviseur
- François Morice, proviseur adjoint
- Claire Barange, enseignante (BTS)
- Philippe Raymond, enseignant (BTS)
- Philippe Quentric, enseignant (CPGE)
- Corinne Gautier, enseignante (CPGE)
- Erwan Bimbard, enseignant (CPGE)

### **Lycée Dupuy de Lôme, Lorient**

- Éric Ouvrard, enseignant en CPGE scientifique MPSI
- Pierrick Soleillant, enseignant en CPGE scientifique MPSI
- Marie-Françoise Couvenhes, enseignante en CPGE ECG
- Christine Sanchez, enseignante en CPGE ECG
- Géraldine Guillou, enseignante BTS comptabilité-gestion
- Anne Pennober, enseignante BTS comptabilité-gestion

### **Université Rennes 1, Rennes**

- David Alis, président, Université Rennes 1
- Mieszko Dusautoy, directeur de cabinet, Université Rennes 1
- Erwan Hallot, VPFVU, Université Rennes 1
- Cécile Lecomte, VP Orientation et réussite éducative, Université Rennes 1
- Nathalie Hauchard, directrice générale des services, Université Rennes 1
- Éric Bellissant, doyen de la faculté de médecine
- Alain Caubet, président de la CEV PASS
- Sophie Allain-Bailhache, Directrice ISTIC, présidente de la CEV informatique électronique
- Samuel Cran, directeur adjoint ISTIC
- Marie-Pierre Lebaud, présidente de la CEV mathématiques et applications
- Karel Pravda-Starov, directeur de l'UFR mathématiques
- Laurence Kern-Cordon, président de la CEV biologie, environnement et sciences du vivant
- Serge Hardy, directeur adjoint de l'UFR biologie, environnement et sciences du vivant,
- Janine Émile, directrice de l'UFR sciences et propriétés de la matière
- Gabriel Delhaye, président de la CEV sciences et propriétés de la matière
- Marie Gayet, présidente de la CEV de droit
- Nathalie Colombier, présidente de la CEV économie gestion
- Thierry Pénard, doyen de la faculté de Sciences économiques
- Abdeltif Amrane, directeur de l'IUT de Rennes 1
- Tarik Ouhman, chef de département GEA, IUT Rennes 1
- Philippe Linger, responsable de la scolarité IUT Rennes 1
- Sami Zegnani, responsable du recrutement GEA, IUT de Rennes 1
- Gilles Moisan, enseignant au département GEA de l'IUT de Saint-Malo (en visio-conférence)
- Guillaume Brault, directeur de la formation et de la vie universitaire

- Erwann Kervéadou, directeur adjoint de la formation et de la vie universitaire

### **Académie de La Réunion**

#### **Université de la Réunion**

- Gilles Lajoie, président du Conseil académique de l'Université de La Réunion
- Marceline Ducrocq-Grondin, vice-présidente du conseil d'administration en charge de la formation et de la vie universitaire
- Marie Boiron, directrice des études et du pilotage des formations
- Jonathan Han-Kwan, direction de l'orientation et des formations pour l'Insertion
- Jérôme Brioude, MCF, responsable de la licence de physique
- François Hermet, MCF, faculté de droit et d'économie
- Helene Magalon, MCF
- Berenice Doray, vice doyenne recherche de l'UFR de santé

#### **Lycée Roland Garros**

- Isabelle Lemarchand, proviseure
- Rudy Chimiak, directeur délégué aux formations professionnelles et technologiques (DDFPT)
- Nazir Patel, directeur délégué aux formations professionnelles et technologiques (DDFPT)

## Champ d'études et données fournies à la mission

### Courrier à l'attention de l'équipe Parcoursup de demande de données (extrait)

La lettre de saisine de de la mission d'expertise et de suivi des vœux des lycéens dans le cadre de la procédure Parcoursup 2021 précise le contenu des attentes. La mission doit pouvoir analyser l'intégralité du processus d'orientation, depuis les vœux émis par les élèves jusqu'à l'inscription dans les formations du supérieur. La mission doit être particulièrement attentive à la manière dont ces formations veilleront à conserver dans leur classement la diversité des profils présente dans les vœux, ainsi qu'aux efforts qu'elles feront en matière d'ouverture sociale et d'équilibre des genres. La mission doit donc procéder à une analyse globale, complétée d'un suivi d'un panel de formations, de doublettes des spécialités de terminale générale et de séries technologiques et d'établissements d'enseignement supérieur.

Après échange avec votre équipe, et compte tenu des objectifs de la mission, nous vous proposons dans un premier temps de nous concentrer sur les données nécessaires à l'analyse globale. La mission a effectué un état des lieux des données qui lui seront potentiellement utiles et formule en conséquence une demande à l'équipe Parcoursup dans la mesure des possibilités techniques.

La mission propose une analyse selon deux entrées : une entrée « profils des candidats » et une entrée « formation du supérieur ». Chaque entrée constitue donc une analyse spécifique mais les variables sont communes. Elles sont ensuite décomposées selon les phases de la procédure Parcoursup (phase principale et complémentaire, candidatures, proposition d'admission, admis).

#### Détail des variables

- **Population**
  - **Candidats**

La mission souhaite suivre un certain nombre de profils selon les doublettes de spécialités de terminale générale, complétées pour certaines de choix d'options afin d'en mesurer un éventuel effet. Les autres profils sont certaines séries de bacs technologiques, les bacheliers professionnels, les réorientés et les autres profils.

<b>PROFILS CANDIDATS CONSIDÉRÉS [SPÉCIALITÉS-OPTIONS 2021]</b>
MATHS PHYSIQUE_CHIMIE avec option Maths Expertes
MATHS PHYSIQUE_CHIMIE sans option Maths Expertes
HISTOIRE_GEO_POLITIQUE SES avec option Maths Complémentaires
HISTOIRE_GEO_POLITIQUE SES sans option Maths Complémentaires
PHYSIQUE_CHIMIE SVT avec option Maths Complémentaires
PHYSIQUE_CHIMIE SVT sans option Maths Complémentaires
MATHS SVT
MATHS SES
LANGUES_LITTERATURE SES
HISTOIRE_GEO_POLITIQUE LANGUES_LITTERATURE
HISTOIRE_GEO_POLITIQUE HUMANITES_LITTERATURE_PHILO
SVT SES
HUMANITES_LITTERATURE_PHILO LANGUES_LITTERATURE
MATHS NUMERIQUE_SCIENCES_INFORMATIQUES avec option Maths Expertes
MATHS NUMERIQUE_SCIENCES_INFORMATIQUES sans option Maths Expertes

HUMANITES_LITTERATURE_PHILO SES
HISTOIRE_GEO_POLITIQUE MATHS
MATHS SCIENCES_INGENIEUR avec option Maths Expertes
MATHS SCIENCES_INGENIEUR sans option Maths Expertes
HISTOIRE_GEO_POLITIQUE SVT
LANGUES_LITTERATURE SVT
LANGUES_LITTERATURE MATHS
ARTS_PLA LANGUES_LITTERATURE
HUMANITES_LITTERATURE_PHILO SVT
ARTS_PLA HUMANITES_LITTERATURE_PHILO
ARTS_PLA HISTOIRE_GEO_POLITIQUE
CINEMA LANGUES_LITTERATURE
ARTS_PLA SES
ARTS_PLA MATHS
HUMANITES_LITTERATURE_PHILO MATHS
PHYSIQUE_CHIMIE SES
LANGUES_LITTERATURE PHYSIQUE_CHIMIE
Autres jeux de spécialités-options en voie générale (2021)
Voie technologique - série STI2D (2021)
Voie technologique - série STMG (2021)
Voie technologique - série ST2S (2021)
Voie technologique - autres séries (2021)
Voie professionnelle (2021)
Réorientés (2021)
Autres (2021)

○ **Groupes de formation**

Afin de déterminer les formations à suivre, la mission s'est appuyée à la fois sur les filières proposées dans la base de données Parcoursup, sur le détail de certaines formations et sur les nomenclatures SISE pour les établissements du supérieur (en mixant secteur disciplinaire et discipline).

<b>GROUPES DE FORMATIONS</b>
Autres formations
BTS - Agricole et maritime
BTS - Production
BTS - Services
BUT - Production
BUT - Service
Classe préparatoire économique et corciale
Classe préparatoire économique et corciale ECG - Mathématiques appliquées + ESH
Classe préparatoire économique et corciale ECG - Mathématiques appliquées + HGG

Classe préparatoire économique et corciale ECG - Mathématiques approfondies + ESH
Classe préparatoire économique et corciale ECG - Mathématiques approfondies + HGG
Classe préparatoire littéraire Lettres (A/L)
Classe préparatoire littéraire Lettres et sciences sociales (B/L)
Classe préparatoire scientifique Autres formations
Classe préparatoire scientifique BCPST
Classe préparatoire scientifique MP2I
Classe préparatoire scientifique MPSI
Classe préparatoire scientifique PCSI
Classe préparatoire scientifique PTSI
Classe préparatoire scientifique TSI
CUPGE
D.E secteur sanitaire hors DE infirmier
D.E secteur social
DN MADE
Formations des écoles de corce et de management
Formations des écoles d'ingénieurs
Formations des écoles nationales vétérinaires
IFSI (DE Infirmier)
Licences - AES
Licences - Arts
Licences - Autres sciences -technologies-santé
Licences - Droit, sciences politiques
Licences - Géographie, aménagement
Licences - Histoire, archéologie
Licences - Langues
Licences - Lettres, sciences du langage, pluri ALL
Licences - Mathématiques, informatique
Licences - PASS
Licences - Philosophie
Licences - Physique, chimie
Licences - Psychologie
Licences - Sciences de la vie, de la terre et de l'univers
Licences - Sciences de l'éducation
Licences - Sciences de l'information et de la communication
Licences - Sciences économiques et de gestion (+ pluri-AES, droit sc. éco.)

Licences - Sociologie, anthropologie et autres SHS
Licences - STAPS
Sciences Po - Instituts d'études politiques
Parcours préparatoires au professorat des écoles (PPPE)
Licence - LAS Autres sciences
Licence - LAS Autres sciences humaines
Licence - LAS Droit
Licence - LAS Psychologie
Licence - LAS sciences pour la santé
Licence - LAS STAPS
Licence - LAS SVT et biologie
Autres formations
BTS - Agricole et maritime
BTS - Production
BTS - Services
BUT - Production
BUT - Service
Classe préparatoire économique et corciale
Classe préparatoire littéraire Lettres (A/L)
Classe préparatoire littéraire Lettres et sciences sociales (B/L)
Classe préparatoire scientifique Autres formations
Classe préparatoire scientifique BCPST
Classe préparatoire scientifique MPSI
Classe préparatoire scientifique PCSI
Classe préparatoire scientifique PTSI
Classe préparatoire scientifique TSI
CUPGE
D.E secteur sanitaire hors DE infirmier
D.E secteur social
DN MADE
Formations des écoles de corce et de management
Formations des écoles d'ingénieurs
IFSI (DE Infirmier)
Licences - AES
Licences - Arts
Licences - Autres sciences -technologies-santé

Licences - Droit, sciences politiques
Licences - Géographie, aménagement
Licences - Histoire, archéologie
Licences - Langues
Licences - Lettres, sciences du langage, pluri ALL
Licences - Mathématiques, informatique
Licences - PASS
Licences - Philosophie
Licences - Physique, chimie
Licences - Psychologie
Licences - Sciences de la vie, de la terre et de l'univers
Licences - Sciences de l'éducation
Licences - Sciences de l'information et de la communication
Licences - Sciences économiques et de gestion (+ pluri-AES, droit sc. éco.)
Licences - Sociologie, anthropologie et autres SHS
Licences - STAPS
Sciences Po - Instituts d'études politiques
Licence - LAS Autres sciences
Licence - LAS Autres sciences humaines
Licence - LAS Droit
Licence - LAS Psychologie
Licence - LAS sciences pour la santé
Licence - LAS STAPS
Licence - LAS SVT et biologie

- **Caractéristiques**

- **Effectif total**
- **Nombre de boursiers de l'enseignement secondaire**
- **Nombre de filles**
- **PCS**
- **Nombre de mentions B et nombre de mentions TB**

- **Temporalité**

Les données portent sur l'année en cours mais également sur l'année 2020 (champs spécifiques dans les profils).

## Demandes d'analyses supplémentaires Parcoursup

1 – Sur le même modèle que le fichier actuel :

- Formation agrégée PTSI+PCSI+MPSI+MP2I
- Formation agrégée ECG
- Formation détaillée licence informatique
- Formation détaillée BUT informatique

2 – Demandes complémentaires :

- Suivi spécifique des boursiers sur les trois phases
- Suivi spécifique des mentions TB sur les trois phases
- Pour chaque formation, nombre d'admis hors département
- Tableau Formation/Formation sur les trois phases (i.e. : les élèves qui ont fait au moins un vœu en pass ont candidaté aussi en...ont eu des propositions de...ont été admis à ...)
  - Pour toutes les formations.
  - Si trop complexe, pour les formations suivantes :
    - PASS
    - Formations ingénieur
    - ECG

Tableau 13 : Les doublettes les plus choisies en terminale générale en 2020

Doublettes	Nombre d'élèves	Part des élèves (%)
Mathématiques, physique-chimie	73 449	19,5
Histoire-géographie, géopolitique et sciences politiques, SES	54 788	14,6
Physique-chimie, SVT	48 339	12,9
Mathématiques, SVT	27 163	7,2
Mathématiques, SES	24 677	6,6
Langues, littératures et cultures étrangères et régionales, SES	22 003	5,9
Histoire-géographie, géopolitique et sciences politiques, langues, littératures et cultures étrangères et régionales	17 745	4,7
Histoire-géographie, géopolitique et sciences politiques, humanités, littérature et philosophie	11 523	3,1
SVT, SES	11 265	3
Humanités littérature et philosophie, langues-littérature	9 772	2,6
Mathématiques numérique, sciences informatiques	9 328	2,5
Humanités littérature et philosophie, SES	6 301	1,7
Histoire-géographie, géopolitique et sciences politiques, mathématiques	6 156	1,6
Mathématiques, sciences de l'ingénieur	5 957	1,6
Histoire-géographie, géopolitique et sciences politiques, SVT	5 151	1,4
Autres	42 209	11,2
<b>Ensemble</b>	<b>375 826</b>	<b>100</b>

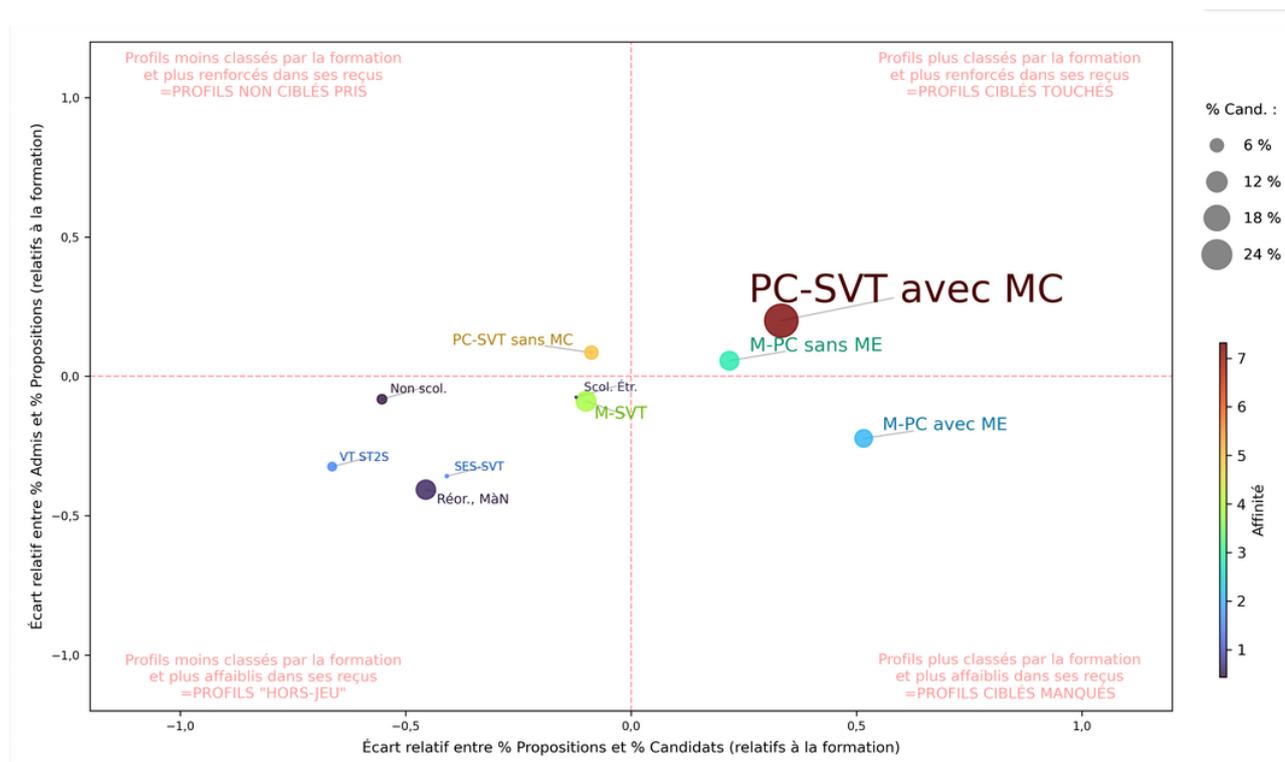
Source : MENJS-DEPP

Champ : France métropolitaine + DROM, enseignement public et privé, y compris hors contrat

Réf : Note d'information n° 20.38 ©DEPP

## Diagrammes d'affinité de la formation PASS et du profil M-PC avec ME

Graphique 30 : Parcours PASS – Diagramme d'affinité en 2021



Source : mission à partir des extractions Parcoursup

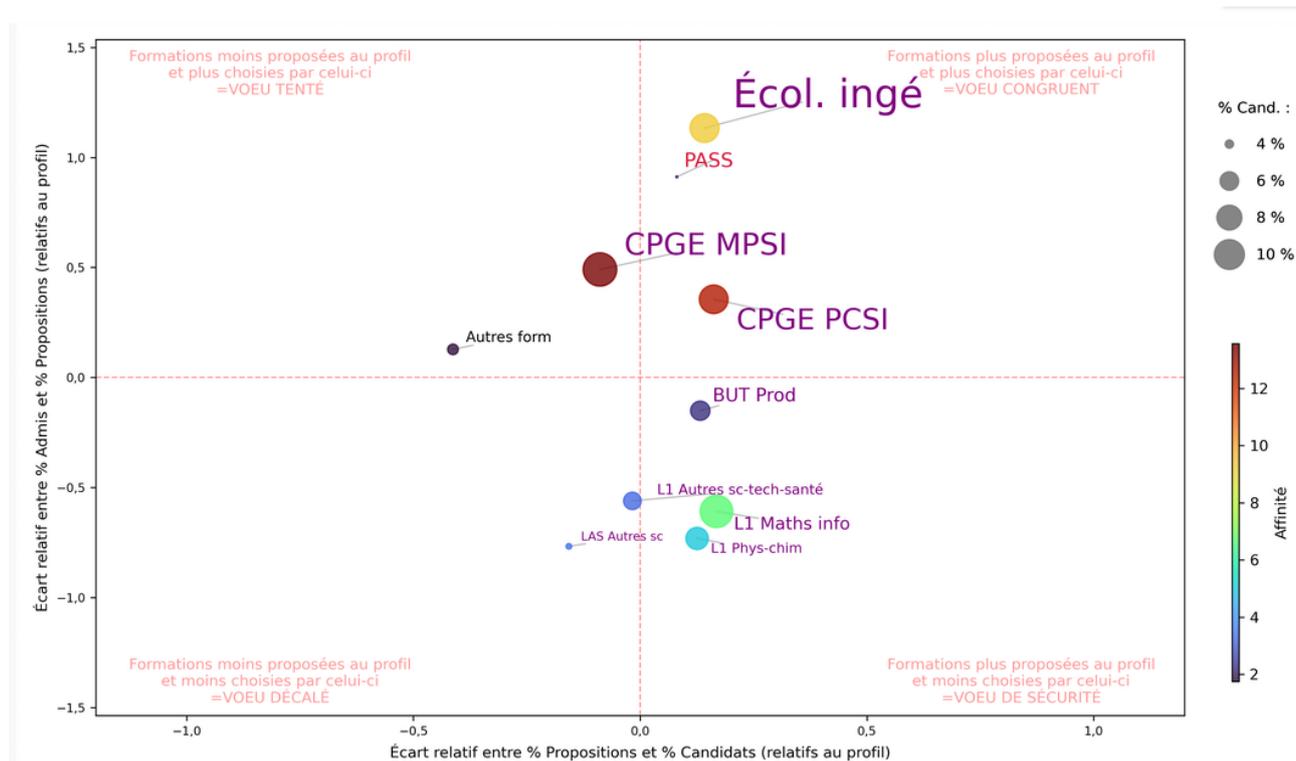
Lecture : ce graphique représente, pour la formation PASS et les dix profils qui ont le plus candidaté sur celle-ci :

- le poids du profil dans l'ensemble des candidats sur cette formation (taille de bulle) ;
- l'affinité du profil avec la formation (couleur de bulle) ;
- l'écart relatif entre le poids du profil dans l'ensemble des propositions sur cette formation et le poids du profil dans l'ensemble des candidats sur cette formation (plus une bulle est à droite, plus la présence du profil dans ses propositions est amplifiée en proportion par rapport aux candidatures) ;
- l'écart relatif entre le poids du profil dans l'ensemble des admissions sur cette formation et le poids du profil dans l'ensemble des propositions sur cette formation (plus une bulle est en haut, plus la présence du profil dans ses admis est amplifiée en proportion par rapport à ses propositions).

Cette représentation permet d'identifier quatre quadrants : rencontre du profil et de la formation dans le quadrant supérieur droit (profil ciblé-touché), profil ciblé mais manqué dans le quadrant inférieur droit (des propositions mais relativement moins d'acceptation), profil non ciblé mais pris dans le quadrant supérieur gauche (moins de propositions relativement aux acceptations) et profil décalé dans le quadrant inférieur gauche (peu de propositions et peu d'acceptations).

Par exemple au sein de la licence PASS, le profil PC-SVT avec MC est celui qui est le plus représenté parmi les candidatures et qui présente la plus grande affinité, il a un bon poids de propositions relativement au poids de ses candidats, ainsi qu'un bon poids d'acceptations relativement aux propositions qui lui sont faites en PASS. À l'inverse, les étudiants en réorientation, qui représentent une part importante des candidatures, ont moins souvent des propositions et, quand ils en ont, tendent moins à les accepter que les autres profils.

Graphique 31 : Profil M-PC avec ME – Diagramme d'affinité en 2021



Source : mission à partir des extractions Parcoursup

Lecture : ce graphique représente, pour les candidats du profil M-PC avec ME et les dix formations où ils ont le plus candidaté :

- La part des candidats du profil sur la formation sur l'ensemble des candidats du profil (taille de bulle) ;
- l'affinité du profil avec la formation (couleur de bulle) ;
- l'écart relatif entre la part des propositions de la formation au profil, sur l'ensemble des propositions qu'il reçoit, et la part des candidats du profil sur la formation, sur l'ensemble des candidats de ce profil (plus une bulle est à droite, plus la présence de la formation dans les propositions au profil est amplifiée en proportion par rapport aux candidatures) ;
- l'écart relatif entre la part des admissions retenues par le profil sur la formation, sur l'ensemble des admissions qu'il retient, et la part des propositions de la formation au profil, sur l'ensemble des propositions qu'il reçoit (plus une bulle est en haut, plus la présence de la formation dans les admissions du profil est amplifiée en proportion par rapport aux propositions).

Cette représentation permet d'identifier quatre quadrants : rencontre du profil et de la formation dans le quadrant supérieur droit (vœu congruent), vœu de sécurité dans le quadrant inférieur droit (des propositions mais relativement moins d'acceptation), vœu tenté dans le quadrant supérieur gauche (peu de propositions mais beaucoup d'acceptations) et vœu décalé dans le quadrant inférieur gauche (peu de propositions et peu d'acceptations).

Par exemple le profil M-PC avec ME fait autant de vœux en CPGE MPSI qu'en licence maths-info et présente une affinité plus importante pour la première de ces formations. La part des propositions des licences maths-info pour ce profil est amplifiée par rapport à celle de l'étape des candidatures, ce qui n'est pas le cas pour les CPGE MPSI. Par contre, c'est pour ces dernières que la part des admissions du profil est amplifiée par rapport à celle de l'étape des propositions, à la différence des licences maths-info.

## Devenir des bacheliers technologiques STI2D et STMG

Tableau 14 : situation des candidats préparant un baccalauréat STMG au cours de la procédure Parcoursup 2021

VT STMG (2021)	Nombre de candidats ayant formulé un vœu	taux de proposition	taux d'acceptation	taux d'admission (nb d'étudiants admis/nb d'étudiants ayant formulé un vœu)
BTS – Services	62 132	62,28 %	44,04 %	27,43 %
BUT – Services	42 651	42,77 %	50,60 %	21,64%
Licences - Sciences économiques et de gestion (+ pluri-AES, droit sc. éco.)	11 975	44,56 %	17,52 %	7,81 %
Licences – AES	10 338	51,90 %	20,43 %	10,60 %
Licences - Droit, sciences politiques	10 274	61,93 %	38,06 %	23,57 %
Autres formations	8 722	42,18 %	34,55 %	14,57 %
Licences - Langues	5 922	76,92 %	35,54 %	27,34 %
BUT - Production	5 209	20,48 %	37,02 %	7,58 %
Classe préparatoire économique et commerciale	4 529	67,70 %	34,64 %	23,45 %

Source : mission à partir des extractions Parcoursup

Tableau 15 : situation des candidats préparant un baccalauréat STI2D au cours de la procédure Parcoursup 2021

VT STI2D (2021)	Nombre de candidats ayant formulé un vœu	taux de proposition	taux d'acceptation	taux d'admission (nb d'étudiants admis/nb d'étudiants ayant formulé un vœu)
STI2D BTS – Production	20 351	73,64 %	39,22 %	28,88 %
STI2D BUT – Production	18 567	66,44 %	56,87 %	37,78 %
STI2D BTS – Services	10 629	44,77 %	32,23 %	14,43 %
STI2D Classe préparatoire scientifique TSI	3 788	66,76 %	42,90 %	28,64 %
STI2D BUT – Services	3 171	29,52 %	30,34 %	8,96 %
STI2D Autres formations	3 100	28,48 %	44,05 %	12,55 %
STI2D Licences - Mathématiques, informatique	3 000	41,83 %	23,27 %	9,73 %
STI2D Formations des écoles d'ingénieurs	2 348	52,09 %	60,02 %	31,26 %

Source : mission à partir d'extractions de la base de données Parcoursup

## Bibliographie

## Revue ou article

DEPP (2020). À la rentrée 2020, les élèves de terminale précisent leur choix de parcours. Note d'Information (NI) 20.38.

<https://www.education.gouv.fr/la-rentree-2020-les-eleves-de-terminale-precisent-leur-choix-de-parcours-307016>

DEPP (2014). Les trois quarts des élèves de seconde GT souhaitent préparer un baccalauréat général. NI n° 2014.31.

<https://www.education.gouv.fr/orientation-les-trois-quarts-des-eleves-de-seconde-generale-et-technologique-souhaitent-preparer-un-3701>

DEPP (2019). Le devenir des bacheliers professionnels qui poursuivent des études. NI n° 19-12.

<https://www.education.gouv.fr/le-devenir-des-bacheliers-professionnels-qui-poursuivent-des-etudes-11738>

SIES (2021). Parcoursup 2021 : les vœux des lycéens à l'entrée dans l'enseignement supérieur. Note flash n° 7.

<https://www.enseignementsup-recherche.gouv.fr/fr/parcoursup-2021-les-voeux-des-lyceens-l-entree-dans-l-enseignement-superieur-47751>

SIES (2020). Les bilans académiques de Parcoursup, année 2019.

[https://www.enseignementsup-recherche.gouv.fr/sites/default/files/imported\\_files/documents/Bilans\\_academiques\\_Parcoursup2019\\_1347474.pdf](https://www.enseignementsup-recherche.gouv.fr/sites/default/files/imported_files/documents/Bilans_academiques_Parcoursup2019_1347474.pdf)

SIES (2019). Les lycéens des quartiers prioritaires dans l'enseignement supérieur : une orientation moins ambitieuse, essentiellement attribuable au cursus scolaire. Note d'information n° 19-10.

[https://www.enseignementsup-recherche.gouv.fr/sites/default/files/imported\\_files/documents/Orientation\\_lyceens\\_quartiers\\_prioritaires\\_1157090.pdf](https://www.enseignementsup-recherche.gouv.fr/sites/default/files/imported_files/documents/Orientation_lyceens_quartiers_prioritaires_1157090.pdf)

SIES (2019). Les déterminants de la poursuite d'études en classe préparatoire aux grandes écoles : les enseignements de la procédure APB 2016. NI 19.04.

<https://www.enseignementsup-recherche.gouv.fr/fr/les-determinants-de-la-poursuite-d-etudes-en-classe-preparatoire-aux-grandes-ecoles-les-47563>

Nagui Bechichi (INSEE), Julien Grenet (CNRS, PSE), Georgia Thebault (EHESS, PSE) (novembre 2021). D'admission post-bac à Parcoursup, quel effet sur la répartition des néo-bacheliers dans les formations d'enseignement supérieur ? Collection Insee Références. Paris.

Revue d'économie politique 2013/5 (Vol. 123), pages 663 à 696 : Appariement : des modèles de Lloyd Shapley à la conception de marchés d'Alvin Roth, Françoise Forges, Guillaume Haeringer, Vincent Lehlé.

Sciences et avenir (juin 2018). L'algorithme de Parcoursup décrypté par les deux chercheurs qui l'ont conçu. [https://www.sciencesetavenir.fr/high-tech/informatique/bac-2018-l-algorithme-de-parcoursup-explique-par-les-deux-chercheurs-qui-l-ont-concu\\_124407](https://www.sciencesetavenir.fr/high-tech/informatique/bac-2018-l-algorithme-de-parcoursup-explique-par-les-deux-chercheurs-qui-l-ont-concu_124407)

Vincent Tiberj (2014). [Sciences Po, dix ans après les Conventions Education Prioritaire](#)

MESRI. État de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation n° 14 (avril 2021). <https://www.enseignementsup-recherche.gouv.fr/fr/l-etat-de-l-enseignement-superieur-de-la-recherche-et-de-l-innovation-en-france-47821>

France Portrait Social (2021). INSEE. <https://www.insee.fr/fr/statistiques/5435421>

## **Rapport**

Cécile Bonneau, Pauline Charouset, Julien Grenet et Georgia Thebault (2021). Quelle démocratisation des grandes écoles depuis le milieu des années 2000 ? Institut des politiques publiques. <https://www.ipp.eu/actualites/rapport-note-ipp-quelle-democratisation-des-grandes-ecoles-depuis-le-milieu-des-annees-2000/>

Gabrielle Fac et Élise Huiler (décembre 2021). Enseignement supérieur : pour un investissement plus juste et plus efficace. Les notes du conseil d'analyse économique, n° 68.

Pierre Mathiot (24 janvier 2018). Un nouveau baccalauréat pour construire le lycée des possibles, un enjeu majeur pour notre jeunesse, un défi essentiel pour préparer la société de demain. Rapport remis à Jean-Michel Blanquer, Ministre de l'Éducation nationale.

IGÉSR (juin 2018). La réforme de l'orientation et de l'accès à l'enseignement supérieur (note n° n2018-13).

IGÉSR (2020). L'orientation : de la quatrième au master. Rapport thématique annuel.

IGÉSR (juin 2020). La réorientation dans l'enseignement supérieur (rapport n° 2020-063).

IGÉSR (janvier 2021). Mesure de la réussite étudiante en licence au regard de la mise en œuvre de la loi ORE, une approche par les crédits ECTS, volet 1 (rapport n° 2021-004).

IGÉSR (mars 2021). L'offre de formation dans l'enseignement supérieur pour les bacheliers technologiques (rapport n° 2020-124).

IGÉSR (avril 2021). Mesure de la réussite étudiante en licence au regard de la mise en œuvre de la loi ORE, une approche par les crédits ECTS, volet 2 (rapport n° 2021-078).

IGÉSR (juin 2021). L'entrée dans les études de santé (rapport n° 2021-128).

IGÉSR (octobre 2021). La formation initiale et réindustrialisation à l'aune des nouveaux défis scientifiques, technologiques, environnementaux et dans une perspective de souveraineté renforcée de la France : état des lieux et politiques territoriales (rapport n° 2021-187).

IGÉSR (novembre 2021). Impact des modifications apportées aux modes d'accès à l'enseignement supérieur – accès aux grandes écoles inclus, Partie 2 : les recrutements post-bac par concours (rapport n° 2021-186).

Cour des comptes (février 2020). Un premier bilan de l'accès à l'enseignement supérieur dans le cadre de la loi orientation et réussite des étudiants. Rapport qui fait appel, pour l'étude des critères de classement des formations, à des méthodes d'apprentissage d'intelligence artificielle.

<https://www.ccomptes.fr/fr/publications/acces-lenseignement-superieur-premier-bilan-de-la-loi-orientation-et-reussite-des>

Comité éthique et scientifique de Parcoursup (2021). Parcoursup, à la croisée des chemins. 3<sup>ème</sup> rapport annuel au Parlement. [https://services.dgesip.fr/T454/S949/comite\\_ethique\\_et\\_scientifique\\_parcoursup](https://services.dgesip.fr/T454/S949/comite_ethique_et_scientifique_parcoursup)

Comité éthique et scientifique de Parcoursup (2020). 2<sup>ème</sup> rapport annuel au Parlement.

[https://services.dgesip.fr/T454/S949/comite\\_ethique\\_et\\_scientifique\\_parcoursup](https://services.dgesip.fr/T454/S949/comite_ethique_et_scientifique_parcoursup)

Comité éthique et scientifique de Parcoursup (2019). 1<sup>er</sup> rapport annuel au Parlement.

[https://services.dgesip.fr/T454/S949/comite\\_ethique\\_et\\_scientifique\\_parcoursup](https://services.dgesip.fr/T454/S949/comite_ethique_et_scientifique_parcoursup)

S.T. Ly, E. Maurin, A. Riegert (2015). Programme Talens Rapport d'évaluation. Fonds d'expérimentation pour la jeunesse, ministère de la ville, de la jeunesse et des sports.

[https://www.experimentation-fej.injep.fr/IMG/pdf/ap2\\_209\\_eva\\_rf\\_201501.pdf](https://www.experimentation-fej.injep.fr/IMG/pdf/ap2_209_eva_rf_201501.pdf)